Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [x] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X 12X 14X 16X 18X 20X 22X ✓ 24X 26X 28X 30X 32X

LES ELECTIONS PROVINCIALES

de 1897

UN RÉGIME RÉPARATEUR



CINQ ANNÉES D'ADMINISTRATION CONSERVATRICE.

UN RÉGIME RÉPARATEUR

CINQ ANNÉES D'ADMINISTRATION CONSERVATRICE

L'électorat de la province de Québec va être appelé bientôt à se prononcer sur le mérite des deux partis qui se disputent la direction des affaires provinciales.

Nous voulons, dans les pages qui vont suivre, exposer aussi brièvement que possible, avec preuves à l'appui, les raisons qui doivent faire préférer le maintien du gouvernement Flynn au rétablissement du régime désastreux qui a fait la honte de la province durant cinq ans.

Nous allons montrer l'ordre, l'économie, l'équilibre budgétaire, l'honnêteté, le progrès bien entendu, succédant au gâchis, au gaspillage, aux dépenses folles, au boodlage, aux déficits. Le peuple pourra ensuite faire son choix entre les deux régimes et dire par son suffrage lequel des deux il préfère.

M. Mercier est mort, mais son entourage est vivant. Les hommes qui ont endetté la province, qui l'ont pressurée, qui l'ont mise au pillage, qui l'ont plongée dans les déficits et les dépenses folles, sont ceux qui sollicitent le pouvoir en ce moment.

A l'électorat d'être sur ses gardes

LES FINANCES PROVINCIALES

DEFICITS ET SURPLUS

En 1890-91 quelle était la situation des finances de la province ? En tenant compte de toutes les dépenses, y compris les dépenses spéciales de M. Shehyn, qui étaient en réalité des dépenses ordinaires, mais non compris les subsides aux chemins de fer, les remboursements des dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer et les fidéi-commis, l'exercice fiscal se soldait comme suit :

Dépenses (Comptes Publics, p.17)........................	$4,915,774 60
Revenus " " p.16)........................	3,457,144 32
Déficit........................	$1,458,630 28

Le déficit dans les opérations que nous venons d'indiquer était donc de près d'un million et demi, lorsque les libéraux sont tombés du pouvoir.

Lorsque ces messieurs avaient le pouvoir en 1887, le gouvernement Ross, conservateur, leur avait laissé un budget presque en équilibre, à quelque $10,000 près. Ce gouvernement avait aussi laissé les dépenses au chiffre modéré de $3,032,771.45. (Voir Comptes Publics de 1886, p. 9.) Au bout de cinq ans, les libéraux avaient grossi la dépense du chiffre effrayant de plus d'un million et demi.

Au lieu du déficit énorme de $1,458,630 laissé par les libéraux, les conservateurs ont rétabli l'équilibre entre les dépenses et les revenus, et réalisé même un surplus. Les chiffres du dernier exercice terminé le 30 juin 1896 en font foi. Les voici :

Revenu (Comptes Publics 1896, p. 14)........................	$4,327,910 55
Dépenses " " " p. 15........................	4,099,707 00
Surplus........................	$ 228,203 55

A ce point de vue des surplus et des déficits, la comparaison entre les deux régimes est écrasante pour nos adversaires.

RÉGIME LIBÉRAL

1887-88

Dépenses (Comptes Publics 1888, p. 13)................	$4,054,467
Revenu " " p. 12)................	3,798,248
Déficit	$ 256,219

1888-89

Dépenses (Comptes Publics 1889, p. 13)................	$3,949,078
Revenu (" " p. 12)................	3,713,830
Déficit	$ 235,248

1889-90

Dépenses (Comptes Publics 1890, p. 15)	$4,700,256
Revenu (" " p. 14)	3,570,319
Déficit	$1,129,937

1890-91

Dépenses (Comptes Publics 1891, p. 17)	$4,915,774
Revenu (" " p. 16)	3,457,144
Déficit	$1,458,630

Ces déficits accumulés nous donnent ce total :

1887-88................................	$ 256,219
1888-89................................	235,248
1889-90................................	1,129,937
1890-91................................	1,458,630
	$3,080,034

Passons maintenant au régime conservateur, et prenons, comme pour le régime libéral, toutes les dépenses moins les subsides aux chemins de fer, les fidéi-commis et les remboursements de dépôts :

RÉGIME CONSERVATEUR

1893-94

Dépenses (Comptes Publics 1894, p. 13)................	$4,267,946
Revenu (" " p. 12)................	4,260,533
Déficit	7,413

1892-93

Revenu	(Comptes Publics 1893, p. 14)	$4,391,770
Dépenses	(" " p. 15)	4,190,522
	Surplus	$ 201,248

1894-95

Revenu	(Comptes Publics 1895, p. 10)	$4,322,028
Dépenses	(" " p. 11)	4,195,727
	Surplus	$ 126,301

1895-96

Revenu	(Comptes Publics 1896, p. 12)	$4,327,910
Dépenses	(" " p. 13)	4,099,707
	Surplus	$ 228,204

Récapitulation :

Surplus

1892-93	$ 201,248
1894-95	126,301
1895-96	228,204
Surplus	$ 555,753

Déficit

1893-94	$ 7,413

Ce qui laisse un surplus de $548,340 pour les quatre ans.

Sans doute, ces surplus ont été immédiatement absorbés par les remboursements des dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer, que nous avons dû faire à même les revenus, durant les exercices 1892-93, 1893-94 et 1894-95. En incluant ces remboursements—imputables au capital—dans les dépenses, ces exercices se sont soldés par un découvert. Mais, en les incluant aussi dans les dépenses des exercices financiers sous le régime libéral, on augmenterait les déficits de nos adversaires de $250,000 environ par année.

Nous faisons cette observation pour mettre nos amis en garde contre l'objection que nos adversaires leur feront parfois. En effet, les trésoriers conservateurs, en adoptant pour base une autre classification, ont fait voir que, depuis 1887, nos budgets sont constamment en découvert. Ils incluaient dans le chiffre de la dépense les remboursements des dépôts de

garantie. Mais ce que nous avons voulu établir ici, c'est que, sans ces remboursements, les budgets conservateurs se sont soldés par des surplus, tandis que même sans ces remboursements, les budgets libéraux se sont encore soldés par des déficits énormes.

LES DÉPENSES DES DEUX RÉGIMES

Pour arriver à rétablir l'équilibre dans le budget les conservateurs ont été obligés de diminuer les dépenses, et ils l'ont fait courageusement.

Nous allons le prouver en ouvrant les Comptes Publics de 1896, dernière année fiscale du gouvernement conservateur, et les Comptes Publics de 1891, dernière année fiscale entièrement contrôlée par les libéraux.

Voici la comparaison éloquente que nous fournissent ces documents pour les différents chapitres du service public :

LÉGISLATION

1890-91, (C. P., p. 5)	$281,078	74
1895-96, (C. P., p. 5)	195,549	27
Diminution	$85,529	47

GOUVERNEMENT CIVIL

1890-91, (C. P., p. 5)	$269,660	07
1895-96, (C. P., p. 5)	253,401	69
Diminution	$16,258	38

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

1890-91, (C. P., p. 5)	$679,006	18
1895-96, (C. P., p. 7)	568,544	28
Diminution	$110,461	90

ARTS ET MÉTIERS, INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES, ETC.

1890-91, (C. P., p. 9)	$402,106	84
1895-96, (C. P., p. 7)	382,759	76
Diminution	$19,346	58

Travaux Publics

1890-91, (C. P., p. 11)	$139,612 83
1895-96, (C. P., p. 9)	97,544 64
Diminution	$42,068 19

Services Divers

1890-91, (C. P., p. 15)	$490,048 41
1895-96, (C. P., p. 16)	433,099 69
Diminution	$ 56,948 72

Dépenses Spéciales et Travaux Publics Extraordinaires

1890-91, (C. P., p. 17)	$820,254 15
1895-96, (C. P., p. 11)	58,485 34
Diminution	$761,768 81

Récapitulons toutes ces diminutions de dépenses :

Législation	$ 85,529 44
Gouvernement civil	16,256 88
Administration de la Justice	110,461 90
Arts et métiers, etc	19,346 58
Travaux Publics	42,068 19
Services divers	56,948 72
Dépenses spéciales	761,768 81
Diminution	$1,092,882 02

Par contre dans trois services il y a eu augmentation :

Service de la dette	$225,923 66
Agriculture	41,185 20
Institutions de charité, asiles, etc	9,205 59
	$276,314 45

Quant au service de la dette, les conservateurs ne sont pas responsables de l'augmentation. Pour l'agriculture, ils se font gloire d'avoir été larges ; et dans le chapitre des asiles, etc., l'augmentation est incontrôlable.

En résumé, déduction faite des augmentations dans ces trois services, le gouvernement conservateur reste avec ce résultat :

Diminution de dépenses	$1,092,882 02
Augmentation de dépenses	276,314 45
Diminution	$ 816,067 57

Quelques-unes des économies réalisées par le gouvernement conservateur

---

Nous avons vu l'ensemble des économies, des diminutions de dépenses réalisées par le gouvernement conservateur.

Entrons dans quelques-uns des détails de ces économies. On va toucher du doigt la différence des deux régimes, le régime rouge et le régime conservateur :

DÉPENSES SESSIONNELLES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

$45,000 d'économies

En 1886, sous le gouvernement Ross, ces dépenses étaient de $51,812.25. (Voir Comptes Publics de 1886, p. 28.)

Les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1887 ; et l'honorable M. Marchand, le chef de l'opposition actuel, est devenu Orateur de l'Asssemblée.

Quel a été le résultat ?

Immédiatement les dépenses ont commencé à augmenter.

En 1888 elles ont été de $60,464.
En 1889 elles ont été de $73,282.
En 1890 elles ont été de $96,538.

Enfin, à la dernière session du régime Mercier, voici quels chiffres elles ont atteint. (Voir Comptes Publics de 1891, p. 65.)

Ecrivains sessionels	$12,901 95
Messagers	3,689 00
Papeterie	6,552 57
Journaux	991 57
Divers	10,631 30
Impressions et reliures	60,000 00
	$ 94,766 39

Faites maintenant la comparaison avec la dernière année du gouvernement Ross :

Dépenses sessionnelles pour 1890	$94,766 39
Dépenses sessionnelles pour 1886	51,812 25
	$42,954 14

Donc, l'honorable M. Marchand, alors Orateur, aujourd'hui chef de l'opposition libérale, a augmenté les dépenses sessionnelles de l'Assemblée Législative de $41,954.13.

Et il ose parler d'économie, et reprocher au gouvernement conservateur de ne pas assez ménager les deniers publics !

La preuve qu'il était extravagant, comme nous l'avons déjà démontré, c'est qu'avec le retour du régime conservateur, avec l'arrivée de M. Leblanc au fauteuil, les dépenses ont diminué subitement.

Ouvrez les comptes publics de 1896, p. 70, voici les chiffres qu'on y trouve :

Ecrivains sessionnels	$ 6,292 10
Messagers	3,948 50
Papeterie	4,966 96
Journaux	563 15
Divers	7,825 84
Sténographes	304 88
Impressions et reliure	25,400 00
	$49,301 43

Comparez ce chiffre avec celui de la dernière année contrôlée par M. Marchand, et vous avez :

Dernière année libérale	$94,766 34
Dernière année conservatrice	49,301 48
Diminution	$45,464 96

Le régime conservateur, l'honorable M. Leblanc et les ministres conservateurs, ont donc diminué les dépenses sessionnelles de l'Assemblée Législative de **$45,000**.

Les fendeurs de cheveux de l'opposition, M. Marchand en tête, oseront-ils attaquer ces chiffres.

Nous les en défions !

Remarquez bien que ces dépenses sessionnelles sont essentiellement contrôlables. Pour arriver à une telle réduction de dépenses dans un seul service, il a fallu rogner, résister aux amis, refuser des places, restreindre le patronage ; les ministres et l'orateur conservateurs n'ont pas hésité à faire leur devoir, et ils ont eu pour résultat cette belle diminution de $45,000 dans les dépenses.

RÉPONSE AUX OBJECTIONS

Nos amis auront peut-être à rencontrer cette objection dans la bouche des orateurs et des cabaleurs rouges : Oui, vous avez diminué les dépenses sessionnelles, mais vos sessions ont été moins longues que les nôtres. C'est un mensonge. Les sessions ont été à peu près de même longueur sous les deux régimes. Sous le régime libéral, en 1888, la session a été de 58 jours, en 1889 de 72 jours, en 1890 de 53 jours, en 1890, deuxième session, de 51 jours. Sous le régime conservateur en 1892 la session a été de 60 jours, en 1893 de 47 jours, en 1893-94 de 61 jours, en 1894-95 de 54 jours, en 1895 de 53 jours, en 1896-97 de 55 jours. Comme on le voit c'est à peu près la même durée moyenne pour les deux régimes.

LES DÉPENSES DU CONSEIL LÉGISLATIF

$15,000 d'économies

En 1886, dernière année de l'administration conservatrice de l'honorable Dr Ross, les dépenses du Conseil Législatif étaient de $29,879.17. (Voir Comptes Publics, p. 27.)

Le gouvernement Mercier arriva au pouvoir et aussitôt la marée commença à monter.

Voici, année par année, quelles furent les dépenses du Conseil Législatif sous le régime libéral :

Régime libéral

En 1888, (C. P., p. 5)..	$37,830	00
En 1889, (C. P., p. 5)..	49,207	48
En 1890, (C. P., p. 5)..	44,835	00
En 1891, (C. P., p. 5)..	50,935	00
	$182,807	48

Les conservateurs arrivèrent au pouvoir à la fin de 1891 et, immédiatement, les dépenses commencèrent à diminuer.

Régime conservateur

En 1893, (C. P., p. 5)..	$41,939	60
En 1894, (C. P., p. 5)..	38,269	60
En 1895, (C. P., p. 5)..	38,269	60
En 1896, (C. P., p. 5)..	35,865	00
	$154,333	80

Ces deux tableaux sont entièrement suggestifs.

On y voit, sous le régime libéral, les dépenses à la hausse, et sous le régime conservateur, les dépenses à la baisse.

Les libéraux prennent les dépenses du Conseil Législatif à $29,879, et ils les portent jusqu'au chiffre de $50,935.

Soit une augmentation de **$21,056** en quatre ans.

Les conservateurs prennent les dépenses du Conseil Législatif à $50,935 et ils les réduisent à $35,865.

Soit une diminution de **$15,070** en quatre ans.

LES DÉPENSES POUR L'ENTRETIEN DES BATISSES PARLEMENTAIRES

$28,000 d'économies

Nous allons maintenant signaler dans le chapitre : *Loyers, assurances et réparations*, la dépense pour l'entretien du Palais Législatif et des départements.

Qu'on ouvre les Comptes Publics de 1891 à la page 134 : on y verra que ce service a coûté sous le gouvernement Mercier $78,795.

Et maintenant, que l'on consulte les Comptes Publics de 1896 à la page 186 et l'on trouvera, pour ce même service, le chiffre de $50,579.

Ce qui nous donne le résultat suivant :

Entretien des départements et du Palais Législatif

Sous le régime Mercier..	$78,795
Sous le régime Flynn..	50,579
Différence..	$28,216

C'est-à-dire que le gouvernement conservateur a réduit de $28,216 les dépenses d'entretien des édifices parlementaires.

LES DÉPENSES DU SERVICE CIVIL

$16,000 d'économies

Ouvrons les Comptes Publics de 1887 à 1891, (régime libéral) et voyons quelle a été la dépense annuelle pour le *gouvernement civil*, comprenant les *salaires et les contingents*, durant cette période :

En 1887-88, (C. P., p. 5)..	$208,677
En 1888-89, (C. P., p. 5)..	236,987
En 1889-90, (C. P., p. 5)..	255,144
En 1890-91, (C. P., p. 5)..	269,660

En 1885-86, dernière année du gouvernement Ross, la dépense de ce chapitre n'avait été que de $183,675, (Voir Comptes-Publics de 1886, p. 5). Les libéraux, à la fin de leur dernière année fiscale, avaient donc augmenté les dépenses du service civil de $85,985.

Qu'est-ce que le gouvernement conservateur a fait, en arrivant au pouvoir ? Dans ce service, comme dans la plupart des autres, il a diminué les dépenses.

Pour l'année terminée le 30 juin 1896 les dépenses du gouvernement civil n'ont été que de $253,401, (Voir Comptes Publics de 1896, p. 5). Faisons la comparaison avec la dernière année libérale :

Gouvernement civil 1891..	$269,660
" " 1896..	253,401
Economie conservatrice..............	$ 16,259

Le gouvernement conservateur a donc diminué les dépenses du service civil de $16,259.

Mais on dira peut être : en décomposant le total pour le gouvernement civil, on trouve une légère augmentation de deux ou trois mille piastres pour le titre *Traitements*. La réponse est facile. Le titre *Contingents* contient une forte proportion de salaires pour des surnuméraires. Plusieurs ont obtenu leur permanence, et leurs émoluments ont été transférés au titre des *Traitements*.

Mais cela ne change rien au résultat total. Et ce résultat c'est une indéniable diminution de dépenses pour le service civil.

LES DÉPENSES POUR L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

$200,000 d'augmentation sous les libéraux

$110,000 de diminution sous les conservateurs

Prenons les dépenses de l'administration de la justice. Quand nos adversaires arrivèrent au pouvoir en 1887, elles étaient de $478,506.

M. Shehyn déclara qu'elles étaient trop élevées, et qu'il allait les diminuer :

"Je crois possible d'inaugurer des réformes dans l'administration de la justice, et *de réduire considérablement les dépenses de ce service.* Mon honorable ami, le premier ministre, s'occupe de cette importante question, et je crois pouvoir dire avec raison qu'il y réussira quand il aura le temps de l'examiner, après la session."

Quel a été le résultat ? Le tableau suivant démontre que les libéraux ont augmenté ces dépenses de $200,000.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

(*y inclus police, prisons de réforme, inspection*)

1886, (C. P., p. 5 et 9)	$478,506 08
1887, (C. P., p. 5)	497,369 23
1888, (C. P., p. 5)	454,146 07
1889, (C. P., p. 5)	559,120 46
1890, (C. P., p. 5)	599,883 50
1891, (C. P., p. 5)	679,006 18

C'est-à-dire que, ayant pris les dépenses de l'administration de la justice à $478,000 en chiffres ronds, nos adversaires les ont augmentées jusqu'au chiffre de $679,000, soit $200,000 d'augmentation.

Maintenant ouvrez les comptes publics de 1896, page 7. Vous y verrez que les dépenses de l'administration de la justice ne sont que de $568,544.28.

Les libéraux avaient augmenté les dépenses de ce service de $200,000.

Les conservateurs les ont diminuées de $110,000.

Voilà les deux régimes !

LES DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

$102,936 de diminution

Avec une augmentation de revenu de $302,766

Les libéraux sont arrivés au pouvoir en 1887, et dans le département des Terres comme ailleurs, plus qu'ailleurs peut-être, les dépenses se sont mises à grossir.

Voici le tableau de cette progression ascendante :

DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DES TERRES

Régime libéral

En 1888	Comptes Publics,	p. 145	$184,594
En 1889	" "	p. 159	201,200
En 1890	" "	p. 179	239,832
En 1891	" "	p. 193	287,875
			$911,501

En comparant ces derniers chiffres avec celui du régime Ross, on a ce résultat :

Dépenses du département des Terres en	1891	$287,875
" " "	1886	130,600
Augmentation		157,275

Donc les libéraux ont augmenté les dépenses du département des Terres, en quatre ans, de $157,275.

Maintenant, qu'ont fait les conservateurs ?

Lorsque l'honorable M. Flynn est devenu commissaire des Terres, en 1891, il a trouvé les dépenses au chiffre énorme de $287,875.

Il s'est mis à l'œuvre, et aussitôt les dépenses ont diminué.

Voici le tableau du régime conservateur :

Dépenses du Département des Terres

Régime conservateur

En 1893	Comptes-Publics, p. 245	$190,730
En 1894	" " p. 261	186,188
En 1895	" " p. 245	167,900
En 1896	" " p. 264	184,939
		$729,757

Comparons 1891 avec 1896 :

Dépenses du département des terres, 1891	$287,875
Dépenses du département des terres, 1896	184,939
	$102,936

Les conservateurs ont donc diminué les dépenses du département des terres de la Couronne de $102,936.

Et remarquez bien que, tout en dépensant moins, le gouvernement conservateur a perçu plus de revenu.

En 1891 le revenu du département des terres n'était que de $742,544, avec une dépense de $287,000. (Comptes Publics, p. 4.)

En 1896, avec une dépense de $184,000 seulement, le revenu du département s'est élevé à $1,045,310. (Comptes Publics, p. 4.)

Soit une augmentation de $302,766.

D'un côté diminution de dépenses de $102,000 !

De l'autre augmentation de revenus de $302,000 !

Voilà $404,000 en mieux dans les opérations d'un seul département.

L'honorable M. Flynn a le droit d'être fier d'un aussi magnifique résultat.

Nos adversaires vont-ils trouver un mot à dire contre ces chiffres inattaquables ?

M. MARCHAND ET L'ÉCONOMIE

Après avoir été l'un des plus beaux ornements du régime Mercier, où le gaspillage se donnait libre carrière, M. Marchand, devenu chef de l'opposition, s'est avisé de poser à l'économie.

Le 24 février 1893 il proposait une motion de non-confiance dans laquelle il avait l'audace de reprocher au gouvernement conservateur de ne pas avoir assez diminué les dépenses. Il faut avoir de la hardiesse pour faire un tel reproche à un gouvernement qui a diminué les dépenses publiques d'environ trois-quarts de millions. Il faut avoir aussi la mémoire bien courte.

En effet, M. Marchand, outre qu'il est solidaire de tous les gaspillages, dont son parti a donné le spectacle de 1887 à 1891, a eu la responsabilité directe d'une énorme augmentation de dépenses dans une branche importante du service public.

Nous allons voir comment il a pratiqué l'économie lorsqu'il en a eu l'occasion.

Comme Orateur, de 1887 à 1891, M. Marchand était directement responsable des dépenses sessionnelles. Quelle a été sa conduite sous ce rapport ? Sa conduite, son administration a été marquée au sceau de l'extravagance et du gaspillage comme celle des ministres de la clique. En voici la preuve :

En 1885-86, dernière année du règne conservateur, les dépenses sessionnelles ont été comme suit :

Ecrivains sessionnels	$ 8,089	48
Messagers "	3,520	25
Papeterie	5,381	60
Impressions et reliure	25,680	19
Journaux	754	53
Divers	8,386	20
	$51,812	25

(Voir Comptes Publics de 1886, p. 28.)

Les conservateurs sont tombés du pouvoir, M. Marchand a été élu Orateur en 1887, et quel a été le résultat, au point de vue des dépenses.

La première année de son administration nous donne ces chiffres :

1888

Ecrivains sessionnels	$10,176	84
Messagers "	3,265	46
Papeterie	7,229	97
Journaux	1,604	38
Divers	14,194	11
Impressions et reliure	23,993	85
	$60,464	51

(Voir Comptes Publics de 1888, p. 34.)

La seconde année de l'administration de M. Marchand est encore plus mauvaise :

1889

Ecrivains sessionnels	$13,585
Messagers "	4,619
Papeterie	6,279
Journaux	970
Divers	9,420
Impressions et reliure	38,500
	$73,382

(Voir Comptes Publics de 1889, p. 45.)

La troisième année de l'administration de M. Marchand a été pire encore :

1890

Ecrivains sessionnels	$13,215	38
Messagers "	5,074	50
Papeterie	5,162	63
Journaux	766	82
Divers	9,718	86
Impressions et reliure	63,000	00
	$ 96,938	19

(Voir Comptes Publics de 1890, p. 48).

La quatrième année de l'administration de M. Marchand a montré les dépenses maintenues au chiffre élevé qu'elles avaient atteint sous son contrôle.

1890—(2eme session).

Ecrivains sessionnels	$12,901	95
Messagers "	3,689	00
Papeterie	6,552	57
Journaux	991	57
Divers	10,631	30
Impressions et reliure	60,000	00
	$94,766	39

(Voir Comptes Publics de 1891, p. 65.)

C'est-à-dire que M. Marchand a augmenté les dépenses sessionnelles, en chiffres ronds :

De $ 9,000 en 1888
De $22,000 en 1889
De $45,000 en 1890
De $48,000 en 1891

Voilà de quoi M. Marchand est responsable, voilà son administration. Le chef actuel de l'opposition faisait noblement sa part dans cette orgie de gaspillage et de dépenses démesurées dont il essaie aujourd'hui de dégager sa responsabilité.

C'est cet homme-là qui accuse le gouvernement de ne pas avoir fait assez d'économies ! ! !

La preuve que ces dépenses sessionnelles étaient exagérées, c'est que sitôt que M. Marchand fut descendu du fauteuil et remplacé par M. Leblanc, les dépenses diminuèrent.

Dès la session de 1892, on eut ce résultat :

1892

Ecrivains sessionnels	$ 9,256	50
Messagers "	3,294	50
Papeterie	3,954	09
Journaux	635	78
Divers	7,513	21
Impressions et reliure	30,000	00
	$54,654	08

(Voir Comptes Publics de 1892, p. 71-72).

Soit $40,000 de moins que durant la dernière année du régime Marchand !

Que le chef de l'opposition aille pérorer maintenant : son dossier est fait.

Les contribuables sauront que si M. Marchand montait par hasard au pouvoir, ce serait l'augmentation des dépenses qui recommencerait comme dans les beaux jours de la Clique.

Mais le chef de l'opposition essaie de se défendre, quand il est mis en présence de ces chiffres écrasants. Cette défense se compose de deux moyens.

1o. M. Marchand était Orateur, mais c'était la commission de l'économie interne qui contrôlait tout.

2o. Dans les dépenses de $60,000 pour impressions et reliure de 1890-91 il y avait $30,000 environ pour des arrérages qui traînaient depuis 1887.

Le premier moyen est puéril. C'est l'argument du petit garçon pris en faute et qui se défend sur les autres. Ce n'est pas moi, semble dire M. Marchand, ce n'est pas moi qui ai gaspillé, c'est Mercier, c'est Shehyn, c'est Gagnon.

Allonc donc, monsieur, vous devriez rougir d'une aussi piteuse et aussi ridicule attitude. Etiez-vous un zéro, oui ou non, un automate monté pour crier : *order*, ou un Orateur de chair et d'os, ayant la conscience de ses devoirs et de sa responsabilité.

L'Orateur doit consulter sans doute la Commission de l'économie interne ; mais c'est lui qui en est le chef, c'est lui qui a la plus grande part de responsabilité et d'autorité.

Donc à l'eau, le premier moyen de M. Marchand.

Passons au second moyen. M. Marchand prétend qu'en 1887 il y avait $30,000 d'arrérages pour impressions qu'il a payées à même les crédits de l'année suivante, et ainsi de suite jusqu'en 1891, où il s'est décidé à demander $30,000 de plus, d'un seul coup, pour solder ces arrérages qui chaque année dévoraient d'avance le crédit de l'année à venir. Eh bien l'explication est boiteuse.

M. Marchand prétend que le chiffre de $60,000 pour impressions et reliure, dans les Comptes Publics de 1891, est dû au fait qu'il a demandé, cette année-là, $30,000 extra pour solder les arrérages.

Or, l'année précédente, 1889-90, il a dépensé non pas $60,000, mais $62,000 pour impressions et reliure. (Voir Comptes Publics de 1890, page 48).

Y avait-il là encore $30,000 pour solder les mêmes arrérages ?

Sortez de là, M. Marchand !

Ah ! vous ne donnerez pas le change avec ces explications mal agencées.

Vous avez pris les dépenses pour impressions et reliure à $25,000 en 1885-86. Vous les avez portées :

En 1887 à $33,974
En 1888 à $23,993
En 1889 à $38,400
En 1890 à $62,600
En 1890 (deuxième session) à $60,000

Vous êtes responsable de cette augmentation inexcusable.

M. Leblanc, votre successeur, a pris les dépenses pour le même service à $60,000 et l'a fait descendre à $25,000. Preuve qu'un Orateur économe peut être de la plus haute efficacité.

Si vous n'étiez pas efficace comme Orateur, M. Marchand, le seriez-vous davantage comme premier-ministre ?

———

UN SUBTERFUGE DE NOS ADVERSAIRES

L'argument de la moyenne

En 1887, lorsque nos adversaires sont arrivés au pouvoir, ils ont trouvé les dépenses ordinaires de la province au chiffre de $3,032,607. Qu'ont-ils fait ? Ils ont progressivement élevé ce chiffre jusqu'à $4,095,520, et encore, nous ne faisons pas entrer dans ce calcul les fameuses dépenses spéciales de M. Shehyn ; nous prenons les chiffres admis par l'ancien trésorier lui-même.

Voici cette progression ascendante :

DÉPENSES ORDINAIRES

1887-88	$3,365,032 36
1888-89	3,543,618 64
1889-90	3,894,412 85
1890-91	4,095,520 45

C'est-à-dire qu'ayant trouvé les dépenses à $3,032,607.25, le gouvernement Mercier, de son propre aveu,—car ce sont là les chiffres de M. Shehyn, les a augmentées :

De $332,425.11 en 1888
De $511,011.39 en 1889
De $861,805.70 en 1890
De $1,052,913.20 en 1891

Nous mettons nos adversaires au défi d'entamer un seul de ces chiffres.

Si nous voulions parler de l'exercice 1891-92,—comme nous en aurions le droit, nous dirions que, durant cette année, la dépense ordinaire ayant atteint le chiffre énorme de $4,446,630.60, nos adversaires avaient augmenté les dépenses de $1,414,032.35.

En face de ces chiffres accusateurs, écrasants pour leur cause, de cette marée montante des dépenses qui résume toute l'histoire de leur régime, ils essaient de dissimuler, de masquer, d'escamoter cette progression désastreuse.

Partis d'un chiffre de dépenses de $3,032,607 (gouvernement Ross) pour arriver au chiffre exorbitant de $4,095,520 (gouvernement Mercier), ils font des efforts désespérés pour s'éloigner du point d'arrivée libéral et se rapprocher du point de départ conservateur.

Et alors, ils s'accrochent au subterfuge de la moyenne; qui les rapproche des $3,032,607 du gouvernement Ross et les éloigne des $4,095,529 du gouvernement Mercier.

Ils font un tableau comparatif des dépenses du régime conservateur pendant quatre ans et du régime libéral durant le même espace de temps, et ils soutiennent, à l'aide de ces chiffres, que nous avons dépensé en bloc $889,000 de plus qu'eux, et en moyenne au-delà de $250,000 par année.

Voici le tableau qu'on retrouve tous les jours dans leurs journaux, que MM. Shehyn et Gladu (voir Journaux de l'Assemblée Législative, 1894-95, p. 221) ont produits en Chambre, et sur lesquels ils ont bâsé des votes de non-confiance.

Régime Mercier

En 1888	$ 3,365,032	36
En 1889	3,543,518	64
En 1890	3,894,412	95
En 1891	4,095,520	45
	$14,898,484	40

Régime bleu

En 1893	$ 3,907,445	70
En 1894	3,856,984	63
En 1895	4,043,228	43
En 1896	4,084,508	58
	$15,892,167	34

Voilà le subterfuge auquel nos adversaires ont recours. Voilà une des finesses auxquelles nos amis auront à répondre sur les hustings.

Mais cela ne prendra pas, messieurs les libéraux. En 1891, (nous laissons de côté l'exercice 1891-92, afin qu'il ne puisse y avoir aucune discussion sur les termes de comparaison) vous avez dépensé, outre les $4,095,-520.45 mentionnées plus haut, $820,264.05 sous le titre de dépenses spéciales, soit en tout $4,915,774.40, non compris les remboursements de dépôts et les subsides aux voies ferrées. (Voir Comptes Publics de 1891, page 13).

Vous étiez partis de $3,000,000, en 1886, et vous arriviez à vos $5,000,-000 en 1891.

Il n'y a pas de moyenne qui puisse pallier ce fait brutal.

Il n'y a pas de moyenne qui puisse cacher à ceux qui ouvrent les documents publics que, tous les 12 mois, vous augmentiez les dépenses de $300,-000, de $500,000, de $800,000, de $1,000,000, de $1,500,000 en chiffres ronds, et que, par ce système, vous creusiez chaque année plus profondément le gouffre du déficit et de la dette flottante.

Votre calcul de moyennes vous ferait rebrousser chemin jusqu'à la moitié de cette course insensée que vous avez fournie dans l'extravagance et le gaspillage.

Votre calcul de moyennes ne saurait donc servir à une comparaison entre votre régime et le nôtre, et cela pour deux raisons majeures.

La première, c'est que vous établissez votre moyenne par un calcul de quatre ans en partant d'un *minimum* de dépenses ; tandis que vous établissez la nôtre par un calcul de quatre ans, en partant d'un *maximum* de dépenses. En d'autres termes, l'influence du budget modéré du cabinet Ross, dont vous ne vous êtes éloigné que graduellement, se faisant encore sentir durant les deux premières années de votre administration, a pour effet de baisser votre moyenne ; tandis que l'influence du budget extravagant du gouvernement Mercier, que nous n'avons pu réformer tout d'un coup, a pour effet de hausser la nôtre. Par conséquent la comparaison sur cette base ne peut être juste.

En second lieu, vous faites votre calcul de moyennes en comprenant dans le chiffre de la dépenses ordinaire le service de la dette que vous avez pris à $977,760 et que vous avez laissé à $1,438,443. Ce service étant incontrôlable, nos budgets subissent forcément tout le poids de cette augmentation de $460,684, dont vous êtes les auteurs. Et vous allez voir combien cette augmentation du service de la dette affecte la moyenne totale, à notre désavantage. Nous allons faire le calcul de votre moyenne et de la nôtre pour ce chapitre du budget.

En 1886, dernier exercice conservateur, le service de la dette coûtait $977,760 à la province. Voici ce qu'il a coûté pour les quatre exercices entièrement contrôlés par le gouvernement Mercier.

1887-88	$1,103,710
1888-89	1,134,789
1889-90	1,259,406
1890-91	1,271,506
Total pour les 4 ans	$4,769,411

En divisant par 4 nous obtenons une moyenne de $1,192,353.

Le 30 juin 1891, terme du dernier exercice entièrement contrôlé par le cabinet Mercier, le service de la dette était donc de $1,271,506. Mais le 15 juillet de la même année, M. Mercier empruntait à Paris $4,000,000 à 4 0/0. Et le gouvernement conservateur, par conséquent, eut à inscrire dans ses budgets une somme de plus de 1,400,000 pour le même service. En outre le gouvernement libéral nous léguait, à part cet emprunt français, une dette flottante de plus de $8,000,000 qui devait faire monter le service des intérêts. Voici donc ce que le gouvernement actuel a eu à payer pour le service de la dette, durant les quatre dernières années :

1892-93	$1,445,031
1893-94	1,377,932
1894-95	1,486,660
1895-96	1,497,429
	$5,867,052

En divisant par 4 on obtient une moyenne de $1,466,763.

La moyenne du service de la dette pour les deux régimes est donc comme suit :

Régime conservateur	$1,466,763
Régime libéral	1,192,353
Différence	$ 274,410

Maintenant, M. Shehyn ayant prétendu en chambre, durant la dernière session, que les conservateurs ont dépensé en moyenne $257,963 de plus que les libéraux, on voit d'un coup d'œil que l'augmentation moyenne de $274,000 dans le service de la dette, augmentation imputable au gouvernement Mercier, explique à elle seule cette élévation de la moyenne des dépenses ordinaires dont nos adversaires font tant d'éclat.

De tout cela il suit que la comparaison basée sur les fameux calculs de moyennes de M. Shehyn, de M. Gladu et des journaux rouges est absolument fallacieuse, radicalement inexacte, et entièrement inadmissible dans une discussion sérieuse.

Cependant, pour montrer combien peu nous avons à craindre nos adversaires, nous allons descendre sur leur terrain. Nous allons faire un calcul de moyennes, mais nous allons le faire complet. M. Shehyn a laissé de côté, en additionnant le chiffre des dépenses annuelles, toutes les dépenses spéciales si chères à son cœur. En procédant de la sorte, la comparaison ne peut être que boîteuse. Nous allons en élargir les termes ; nous allons prendre le chiffre de la dépense annuelle, y compris les dépenses spéciales, et en laissant de côté seulement les fidéi-commis, les remboursements de dépôts des compagnies de chemins de fer et les subsides aux chemins de fer. C'est ainsi qu'il faut procéder pour être juste, car M. Shehyn rejetait dans le chapitre des dépenses spéciales une foule de dépenses vraiment ordinaires.

Voici le tableau, correct celui-ci, des dépenses des deux régimes :

Régime libéral

1887-88	(Comptes Publics, p. 13)	$ 4,054,467
1888-89	(" " p. 13)	3,949,078
1889-90	(" " p. 15)	4,700,256
1890-91	(" " p. 17)	4,915,774
	Total pour les 4 ans	$17,619,575

Régime conservateur

1892-93	(Comptes Publics, p. 15)	$ 4,190,522
1893-94	(" " p. 13)	4,267,946
1894-95	(" " p. 11)	4,195,727
1895-96	(" " p. 13)	4,099,707
	Total pour les 4 ans	$16,753,902

Ce qui donne le résultat suivant :

Dépenses, régime libéral	$17,619,575
" " conservateur	16,694,383
	914,192

Cette comparaison démontre donc que les conservateurs ont dépensé $914,192 de moins que les libéraux durant le même espace de temps,—quatre ans dans les deux cas.

La moyenne de la dépense libérale, que l'on obtient en divisant par 4 le chiffre de $17,619,575, est de $4,404,893 par année.

La moyenne de la dépense conservatrice, que l'on obtient également en divisant par 4 le chiffre de $16,694,383, est de $4,173,595 par année.

Etablissons la différence

Moyenne libérale	$4,404,893
Moyenne conservatrice	4,173,495
Différence en faveur du régime conservateur	$ 231,398

Et cela en dépit de l'augmentation du service de la dette, qui fait une différence de $274,410 dans la moyenne à notre détriment, comme nous l'avons vu tout à l'heure. Ce qui signifie que le gouvernement conservateur a dépensé en moyenne au-delà de $500,000 par année de moins que le gouvernement libéral.

Mais, encore une fois, ce calcul de moyenne ne donne pas une idée exacte du mérite comparatif des deux régimes. Nous croyons en avoir fait bonne justice, et nous espérons que nos adversaires n'auront plus l'impudence d'y recourir.

———

LES TAXES

CRI DE GUERRE DES LIBÉRAUX

Le grand cri de guerre des libéraux, dans la lutte qui va s'ouvrir, c'est : la taxe. Vous êtes des *taxeux*, voilà leur plus grosse accusation contre les conservateurs.

Il est indéniable que le gouvernement conservateur a fait voter des impôts nouveaux, mais nous allons démontrer que ce n'est pas lui qui en est responsable, et que c'est le régime Mercier.

Quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, en 1891, le déficit légué par les libéraux était de $1,458,630.28, y inclus les dépenses spéciales, comme nous l'avons démontré dans un chapitre précédent.

Il fallait y faire face. De quelle manière allait-on s'y prendre ?

Il n'y a que deux manières de combler un déficit :

AUGMENTER LE REVENU

DIMINUER LES DEPENSES

Nous avons dû recourir aux deux moyens combinés, car le déficit était trop énorme pour qu'un seul moyen fut suffisant.

Nous avons donc, en même temps, augmenté les revenus et diminué les dépenses.

DIMINUÉ LES DÉPENSES

Nos adversaires crient : Puisque vous avez tant blâmé les dépenses du gouvernement Mercier, et que vous avez reproché à cette administration de n'avoir pas maintenu le budget au chiffre où il était sous le gouvernement Ross, pourquoi ne ramenez-vous pas vos dépenses à ce chiffre, à $3,032,000 environ. M. Marchand a proposé une longue motion à cet effet en chambre, en 1893. (Voir Journaux de l'Assemblée Législative, 1893, pages 325, 326 et 327.)

C'est là un argument ridicule. M. Mercier, qui trouvait les dépenses au chiffre modéré de $3,032,000, pouvait facilement les y maintenir. Au lieu de cela, il les a augmentées jusqu'au chiffre effrayant de $4,915,000.

Pour les conservateurs, qui ont trouvé les dépenses au chiffre de $4,915,000, il était matériellement impossible de les faire redescendre au niveau peu élevé où les avaient laissées le gouvernement Ross.

Il est plus facile de grossir un budget que de le dégrever. Il y avait des engagements pris, des places créées, des entreprises commencées, des services organisés, des intérêts à rencontrer, etc. En un mot, les réductions de dépenses ne pouvaient dépasser une certaine limite, si l'on ne voulait nuire au service public. Nous avons démontré que les conservateurs avaient diminué les dépenses de $816,000.

Dépenses 1890-91, dernière année du régime libéral, y inclus les dépenses spéciales........................	$4,915,774
Dépenses 1895-96, dernière année du régime conservateur..	4,099,707
Diminution........................	$ 816,067

AUGMENTÉ LE REVENU

Nous avions diminué les dépenses de $816,067. C'était un résultat magnifique. Mais ce n'était pas assez pour combler le déficit de $1,458,630. Il fallait donc augmenter le revenu. Et pour cela il fallait taxer. Le gouvernement de Boucherville n'a pas reculé devant cette tâche. Mais, en ce faisant, il s'est efforcé de ménager les pauvres, de ménager la classe laborieuse autant qu'il l'a pu. Il a taxé les ministres, il s'est taxé lui-même d'abord ; chaque membre du gouvernement a dû payer deux et demi pour cent sur son salaire par année, soit $100 de taxe annuelle. (Voir statuts de 1892, page 45). Il a taxé les employés publics, deux et demi pour cent de leur salaire, (*Ibid*). Il a taxé le commerce et l'industrie. Il a taxé les successions riches, exemptant les successions en ligne directe qui n'excèdent pas $3,000. (Voir statuts de 1894, p. 84). Il a imposé un droit d'un et demi pour cent sur les mutations de propriété, en ayant soin d'exempter les donations en ligne directe d'immeubles dont la valeur n'excède pas $5,000. (Voir statuts de 1892, page 46). Il a taxé les membres des professions libérales. Mais il a annoncé en même temps que tous ces impôts additionnels ne seraient que temporaires, comme le disait M. Hall dans son discours budgétaire de 1892 : "Il n'y a qu'une seule voie à suivre, c'est d'équilibrer réellement nos recettes et nos dépenses et d'éviter de nouvelles obligations. Pour arriver à ce résultat nous devons arriver à augmenter notre revenu *pendant quelques années*, et cela signifie augmenter les taxes." (Discours sur le budget, 1892, p. 39).

Ces augmentations de taxes, qui étaient rendues nécessaires par les folies et les dépenses extravagantes du régime Mercier, ont accru notre revenu dans les proportions suivantes :

En 1892-93........................	$493,591 75
En 1893-94........................	518,406 11
En 1894-95........................	487,398 45
En 1895-96........................	444,856 02

Mais le gouvernement conservateur ne s'est pas borné à imposer de nouvelles taxes. Il a activé le rendement des anciennes sources de revenu. Ainsi, durant la dernière année fiscale 1895-96, il a fait entrer dans le trésor de plus qu'en 1890-91 :

AUGMENTATION DE REVENUS

Pour les terres de la Couronne	$302,765	57
Pour les licences	77,481	36
Pour l'administration de la justice	81,971	78
Pour les asiles d'aliénés	26,945	09
Pour les écoles de réforme et d'industrie	12,366	76
Pour les taxes sur corporations commerciales	9,207	47
Pour la législation	6,051	43
Pour remboursements	11,427	90
Pour vente de terrain du Château-Frontenac	244	70
Pour prêt aux incendiés de Québec	200	00
Pour revenus inférieurs	858	42
Pour inspection des chemins de fer	57	00
	$529,577	28

Ainsi, à part les nouveaux impôts, le gouvernement conservateur a fait rendre aux anciennes sources de revenu au-delà d'un demi-million de plus que le gouvernement libéral. Est-ce là de l'habileté et de l'efficacité administrative, oui ou non ?

Par contre il y a eu certaines diminutions de revenu au chiffre de $103,150.25, laissant une augmentation nette de $426,447.03 pour les anciennes sources de revenu. Cette somme, jointe au produit des nouveaux impôts, soit $444,856.02, a formé un total d'augmentation de revenus de $871,303.05 pour l'année fiscale 1895-96.

Ajoutez à cela la diminution de dépenses que nous avons établie plus haut :

Augmentation de revenu	$ 871,303
Diminution de dépenses	816,067
Différence en mieux	$1,687,370

Cela fait une différence en mieux de $1,687,370 pour l'exercice de 1895-96 comparé avec l'exercice 1890-91.

Or, le déficit de ce dernier exercice étant de $1,458,630, le gouvernement conservateur est resté avec un surplus de $228,000 en chiffres ronds pour le dernier exercice.

Maintenant, si l'on se rappelle que jusqu'à cette année il a fallu payer environ $260,000 annuellement, à même les revenus, pour le remboursement des dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer, on se convaincra que les nouvelles taxes étaient absolument indispensables.

Pour nous résumer, le gouvernement Mercier laissait un déficit de $1,458,630, en tenant compte des fameuses dépenses spéciales de M. Shehyn.

Il était impossible de faire une réduction de dépenses pour un chiffre aussi considérable.

Il fallait donc conbiner l'économie dans la dépense avec l'augmentation dans le revenu.

Le gouvernement conservateur a diminué les dépenses d'environ $816,000.

Il est parvenu à faire rendre aux anciennes sources de revenu, par l'habileté de son administration, $426,000 de plus.

Et il a comblé le reste du déficit par les nouveaux impôts,qui ont produit pour la dernière année fiscale $444,000 environ.

Maintenant, il est clair que si le gouvernement Mercier n'avait pas administré les affaires pendant cinq ans, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le gouvernement Mercier n'avait pas porté les dépenses, du chiffre de $3,000,000 environ où les avaient laissées les conservateurs en 1886, au chiffre de $4,900,000 en chiffres ronds, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $400,000 environ le service d'intérêts de la dette, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $100,000 la dépense pour législation, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $85,000 la dépense du gouvernement civil, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $200,000 la dépense pour l'administration de la justice, la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le gouvernement Mercier n'avait pas augmenté de $241,000 la dépense sous le chef "Services divers," la taxe n'aurait pas été nécessaire.

Si le gouvernement Mercier n'avait pas créé ce chapitre fameux des *Dépenses spéciales*, qui était rendu au chiffre de $820,000, en 1891, la taxe n'aurait pas été nécessaire. (Voir pour le détail de toutes ces augmentations l'Etat comparatif publié à la page 26 du discours budgétaire de 1892.)

Les *taxeux*, ce ne sont donc pas les conservateurs, ce sont MM. Marchand, Shehyn, Robidoux, Dechêne, Turgeon, Tessier, Gladu, Chênevert, Pinault, Bernatchez, tous les anciens collègues et partisans de M. Mercier.

La taxe, savez-vous quand elle a été décrétée? Retenez-bien cette date. Elle a été décrétée par la majorité de M. Mercier, quand cette majorité a repoussé, par son vote, l'amendement de M. Hall, le 29 décembre 1890. Voici cet amendement, qui se trouve à la page 320 des Journaux de l'Assemblée Législative, 1890, volume XXV :

"L'honorable M. Shehyn propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil ;"

"M. Hall propose comme amendement, secondé par l'honorable M. Blanchet, que tous les mots après "Que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'il soient remplacés par les suivants :

"Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que malgré ses promesses d'administrer les affaires publiques avec prudence et économie, le gouvernement a, pendant les trois premières années de son administration, dépensé $1,699,000 pour dépenses ordinaires et $4,069,888 pour dépenses extraordinaires de plus que le gouvernement précédent 1885-86, ce qui fait une différence totale de $5,768,897 ; que, nonobstant cette augmentation énorme de dépenses en grande partie improductives, le gouvernement n'a pas encore trouvé le moyen de venir en aide d'une manière efficace à la colonisation et à l'éducation dans les municipalités rurales, et que ses déclarations aux électeurs de cette province et les réclamations de ces derniers sur cet important sujet ont été méconnues ;

"Que malgré l'emploi irrégulier, contrairement aux volontés de cette chambre, d'une partie du dernier emprunt de $3,500,000, ainsi que des dépôts de garantie de chemins de fer et autres, au montant d'environ $2,329,000 pour des fins pour lesquelles ils n'étaient pas destinés, la dette flottante se trouve, par l'incurie et l'extravagance du gouvernement, portée à plus de $7,600,000, et qu'en y ajoutant les nouveaux subsides aux compagnies de chemins de fer et aux autres dépenses en rapport avec iceux, elle atteindra le chiffre alarmant de $14,000,000 ;

"Que l'emprunt proposé nécessitera, pour le paiement seul des intérêts, une dépense annuelle de $400,000, et que pour se procurer l'argent nécessaire pour payer l'intérêt et les frais d'amortissement déjà si élevés de notre dette publique, dépense qui, après l'emprunt, s'élèvera à $1,600,000, c'est-à-dire environ la moitié de nos revenus, le gouvernement se trouve dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes dont quelques-unes auront pour effet de paralyser nos industries naissantes et d'éloigner les capitaux de cette province ;

"Sous ces circonstances, cette Chambre croit de son devoir de reprocher sévèrement au gouvernement d'avoir, *en augmentant ainsi les dépenses et la dette de la province,* rendu nécessaire, dans un avenir prochain, l'*imposition de taxes encore plus onéreuses* et de mettre ainsi en danger l'avenir des institutions auxquelles la province est si profondément attachée."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :—Messieurs Beauchamp, England, Lessard, Normand, Bédard, Grenier, McIntosh, Owens, Blanchet, Hall, Marion, Robertson, Duplessis, Leblanc, Nantel.

Contre :—Messieurs Basinet, Desmarais, Lovell, Pouliot, Pinault, Béland, Duhamel, McShane, Rinfret, Bernatchez, Fitzpatrick, Marcotte, Robidoux,

Brunet, Girard, Mercier, Rocheleau, Cardin, Gosselin, Monfette, Shehyn, Carrier, Laliberté, Morin, Ste. Marie, Chenevert, Lalonde, Parent, Tessier (Portneuf), Turgeon et Watts."

C'est à ce moment que la taxe a été décrétée, et les hommes qui en sont responsables ce sont les députés qui ont voté contre l'amendement et qui ont ratifié ainsi l'administration scandaleuse, l'extravagance et les folles dépenses du gouvernement Mercier. Ce sont MM. Déchêne, Turgeon,

ERRATUM.

Au haut de la page 31, dans la troisième ligne, ajoutez après "Watts," les noms de MM. "Langelier, Déchêne, Lemieux et Côté," comme ayant voté contre la motion Hall.

de chef, alors qu'on lui demande son concours pour sortir la province de l'embarras où elle se trouve aujourd'hui.

" J'ai supporté le gouvernement Mercier et je dois prendre ma part des responsabilités de ce qui a été fait. Je prends aussi ma part de resposabilités *en me déclarant en faveur de cette taxe.*

" Je ne crains pas de le répéter et de le proclamer partout, *je veux avoir ma part de responsabilité en imposant la taxe.* Si la province a été mal gouvernée dans le passé, il n'est plus temps d'y revenier et il ne faut s'occuper que des moyens pour sauver la situation.

" Il est vrai que le nouveau gouvernement a réduit les dépenses de plus de $400,000. Je ne veux pas dire qu'il n'aurait pas pu faire encore certaines réductions, mais enfin *il a fait beaucoup plus qu'il n'a jamais été fait auparavant.* Je suis en faveur de la taxe, mais à condition qu'elle ne pèse pas plus sur les épaules d'une certaine classe que sur les autres. Il faut que ce poids soit réparti également, et c'est ce que n'a pas fait le gouvernement en présentant ces résolutions. Les villes vont payer et les campagnes presque rien. La classe commerciale va supporter une grande partie du poids et les cultivateurs vont être épargnés. Ce n'est pas juste. Toutefois, en rejetant les résolutions on combat le principe de la taxe et ce n'est pas mon projet. Comme je l'ai déjà dit, je suis en faveur de la taxe."

La taxe, savez-vous quand elle a été décrétée? Retenez-bien cette date. Elle a été décrétée par la majorité de M. Mercier, quand cette majorité a repoussé, par son vote, l'amendement de M. Hall, le 29 décembre 1890. Voici cet amendement, qui se trouve à la page 320 des Journaux de l'Assemblée Législative, 1890, volume XXV:

"L'honorable M. Shehyn propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;"

"M. Hall propose comme amende...

Que l'emprunt proposé nécessitera, pour le paiement seul des intérêts, une dépense annuelle de $400,000, et que pour se procurer l'argent nécessaire pour payer l'intérêt et les frais d'amortissement déjà si élevés de notre dette publique, dépense qui, après l'emprunt, s'élèvera à $1,600,000, c'est-à-dire environ la moitié de nos revenus, le gouvernement se trouve dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes dont quelques-unes auront pour effet de paralyser nos industries naissantes et d'éloigner les capitaux de cette province;

"Sous ces circonstances, cette Chambre croit de son devoir de reprocher sévèrement au gouvernement d'avoir, *en augmentant ainsi les dépenses et la dette de la province*, rendu nécessaire, dans un avenir prochain, l'*imposition de taxes encore plus onéreuses* et de mettre ainsi en danger l'avenir des institutions auxquelles la province est si profondément attachée."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise, et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit:

Pour:—Messieurs Beauchamp, England, Lessard, Normand, Bédard, Grenier, McIntosh, Owens, Blanchet, Hall, Marion, Robertson, Duplessis, Leblanc, Nantel.

Contre:—Messieurs Basinet, Desmarais, Lovell, Pouliot, Pinault, Béland, Duhamel, McShane, Rinfret, Bernatchez, Fitzpatrick, Marcotte, Robidoux,

Brunet, Girard, Mercier, Rocheleau, Cardin, Gosselin, Monfette, Shehyn, Carrier, Laliberté, Morin, Ste. Marie, Chenevert, Lalonde, Parent, Tessier (Portneuf), Turgeon et Watts."

C'est à ce moment que la taxe a été décrétée, et les hommes qui en sont responsables ce sont les députés qui ont voté contre l'amendement et qui ont ratifié ainsi l'administration scandaleuse, l'extravagance et les folles dépenses du gouvernement Mercier. Ce sont MM. Déchêne, Turgeon, Bernatchez, Pinault, Pouliot, Morin, Tessier, Lemieux, Parent, Cardin, Carrier, Chênevert, Rocheleau, etc.

M. FITZPATRICK ET LES TAXES

Veut-on une preuve additionnelle de la nécessité des taxes imposées en 1892 ? Voici le témoignage, non pas d'un ami du gouvernement conservateur, mais d'un des chefs du parti libéral, de M. Fitzpatrick, député à l'Assemblée Législative de 1890 à 1896, et appelé depuis par M. Laurier au poste de Solliciteur-Général à Ottawa.

Voici ce qu'il disait dans un discours en Chambre, le 20 juin 1892 :

"M. Fitzpatrick continue le débat commencé vendredi dernier sur les résolutions relatives à la taxe. Il dit que le gouvernement Mercier n'a pas fait ce qu'il devait faire et qu'il est responsable aujourd'hui de l'imposition de la taxe.

"Il est juste aussi que le peuple paie cette taxe parce que jusqu'à présent c'est toujours le gouvernement qui a payé pour les améliorations publiques. On a bâti des chemins de fer, ouvert des routes à travers la forêt pour la colonisation, et le peuple n'a rien payé. Comme il a profité de ces travaux il aurait tort de crier, alors qu'on lui demande son concours pour sortir la province de l'embarras où elle se trouve aujourd'hui.

"J'ai supporté le gouvernement Mercier et je dois prendre ma part des responsa[illegible] de ce qui a été fait. Je prends aussi ma part de resposabilités *en me déci[illegible] veur de cette taxe.*

"[illegible]ins pas de le répéter et de le proclamer partout, *je veux avoir ma part de [illegible]ité en imposant la taxe.* Si la province a été mal gouvernée dans le passé, [illegible] est plus temps d'y revenir et il ne faut s'occuper que des moyens pour sauver la situation.

"Il est vrai que le nouveau gouvernement a réduit les dépenses de plus de $400,000. Je ne veux pas dire qu'il n'aurait pas pu faire encore certaines réductions, mais enfin *il a fait beaucoup plus qu'il n'a jamais été fait auparavant.* Je suis en faveur de la taxe, mais à condition qu'elle ne pèse pas plus sur les épaules d'une certaine classe que sur les autres. Il faut que ce poids soit réparti également, et c'est ce que n'a pas fait le gouvernement en présentant ces résolutions. Les villes vont payer et les campagnes presque rien. La classe commerciale va supporter une grande partie du poids et les cultivateurs vont être épargnés. Ce n'est pas juste. Toutefois, en rejetant les résolutions on combat le principe de la taxe et ce n'est pas mon projet. Comme je l'ai déjà dit, je suis en faveur de la taxe."

LES TAXES ONT ÉTÉ ENLEVÉES.

Le gouvernement conservateur avait annoncé que ces taxes ne seraient que temporaires. Il a tenu parole.

Il a commencé par diminuer d'un tiers la taxe sur la mutation de propriété. Cette taxe avait été fixée originairement à un centin et demi pour cent. A la session de 1893-94, ce droit a été réduit à un centin. (Voir statuts de 1894, 57 Vict., page 83).

A la session de 1895, la taxe sur les licences de commerce et sur certaines personnes a été enlevée. (Voir statuts de 1895, 59 Vict., page 166).

Enfin, à la dernière session, la taxe de un centin, qui restait imposée sur les mutations de propriété, a été complètement enlevée. (Voir 60 Vict., chapitre 12, "Loi abrogeant la loi imposant des droits sur les transports d'immeubles." (Statuts de 1897, 60 Vict., page 46).

Maintenant, il ne reste plus que la taxe sur les successions qui existe à Ontario, au Manitoba, à la Colombie Anglaise, dans la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, aux Etats-Unis, en France, en Angleterre, et qui ne frappe que les gens qui ont le moyen de payer, les gens qui font un héritage lucratif.

———

LES EMPRUNTS

POURQUOI ILS ONT EU LIEU

A QUOI ILS ONT SERVI

Nous avons démontré que les impôts additionnels perçus par le gouvernement conservateur avaient été rendus nécessaires par les extravagances du régime Mercier, et qu'ils avaient servi à combler le déficit creusé par l'administration libérale.

Nous allons montrer maintenant comment les conservateurs ont appliqué la loi d'emprunt décrétée par M. Mercier en 1890, et à quoi a servi le produit de cet emprunt.

Ce qui va suivre va prouver que les conservateurs n'ont réellement pas emprunté, mais n'ont fait que négocier les emprunts votés par la majorité libérale en 1890.

Le 29 décembre 1890, M. Shehyn, trésorier de M. Mercier, faisait voter un bill d'emprunt dont le préambule se lisait comme suit :

"Considérant que le 26 décembre 1890, la dette flottante de la province se composait, entre autres, des sommes suivantes :

(*a*) Mandats impayés au 30 juin 1890		$ 112,571 45
(*b*) Dépôts temporaires		261,361 27
(*c*) Dépôts en garantie des compagnies de chemins de fer		$1,916,685 98
(*d*) Subventions en argent accordées aux chemins de fer, mais non encore gagnées	$1,367,737 92	
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres accordées aux chemins de fer, et converties mais non encore gagnées.	865,159 96	
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terres accordées aux chemins de fer, et qui peuvent être converties	665,350 00	
		$2,898,247 88

(e) Dettes pour terres et autres, chemin de fer Q. M. O. et O.		$ 122,364 00
(f) Perte sur le dépôt fait à la Banque d'Echange, à être remplacé au fonds d'amortissement en vertu de la loi 45 Vic., chap. 21		27,000 00
(g) Somme due au comité protestant de l'instruction publique en vertu du règlement de la question des biens des Jésuites		62,961 00
(h) Dépense spéciale prévue pour 1890-91, en vertu de la loi 58 Vict., chap. 1		912,188 00
		$6,313,374 58
" Moins l'encaisse au 1er juillet 1890		525,344 43
		$5,788,030 15

" Et considérant qu'en vue de la dite somme, il faudra encore, pour le service public, en outre des dépenses ordinaires, ajouter les sommes suivantes :

(i) Dépense spéciale supplémentaire prévue pour 1890-91		$ 115,448 71
(j) Dépense spéciale supplémentaire prévue pour 1891-92	$ 838,555 00	
Moins les crédits votés de nouveau	280,000 00	
		558,555 00
(k) Subventions en argent aux chemins de fer, tel qu'exposé dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Législative, le vingt-troisième jour de décembre 1890	2,544,270 00	
Les premiers 35 centins par acre des subventions en terre aux chemins de fer, tel qu'exposé dans les résolutions adoptées par l'Assemblée Législative le vingt-troisième jour de décembre 1890	1,856,050 00	
		$4,400,320 00
" Formant ensemble une dette flottante de		$10,862,353 86

" Attendu que les obligations non contestées de la province, mentionnées dans le préambule de la loi 50 Victoria, chapitre 2, s'élèvent à $4,037,-624.89, en sus des réclamations contestées existant avant le 29 janvier 1887, et sur lesquelles des montants considérables ont été payés depuis, sans qu'il y eût été pourvu par le dit emprunt ;

" Attendu que le produit de l'emprunt fait en vertu de l'acte susdit a été de $3,378,332.50 ;

" Attendu que des crédits de chemins de fer ont été votés en 1888 pour un chiffre d'environ $3,000,000.00 ;

" Attendu qu'une nouvelle dette de $462,911.00 a été créée par la loi 51-52 Victoria, chapitre 13, pour obtenir le règlement final d'une question pendante depuis près d'un siècle, sur la cession des biens dits " Biens des Jésuites," estimés à plusieurs millions de piastres, et que la part aux institutions catholiques à la suite de cette cession, savoir : $400,000, a été payée ;

" Attendu qu'il est devenu nécessaire de construire une prison nouvelle, d'agrandir et de réparer *le palais de justice* et les *écoles normales* à Montréal ; de bâtir de nouveaux *palais de justice* dans les comtés *d'Ottawa et de Pontiac*, et une nouvelle école normale à Québec ; de racheter des *débentures émises par la ville de Fraserville* pour la construction d'un palais de justice à cet endroit, de construire des voûtes de sûreté et de grosses réparations urgentes dans les palais de justice des districts ruraux ; et que des sommes considérables sont requises à ces fins ;

" Attendu que cette province pourrait être appelée à pourvoir à la construction ou à l'achat d'un ou de plusieurs asiles d'aliénés en temps utile pour l'expiration des contrats actuels d'affermage ;

" Attendu que la construction *de ponts en fer* et de grandes routes de colonisation ; le maintien des écoles du soir pour les classes ouvrières des villes et des campagnes, les crédits spéciaux et nouveaux pour aider davantage les écoles élémentaires primaires, et la construction de couvents, de collèges et d'académies pour l'instruction secondaire et l'empierrement des chemins dans les municipalités rurales ont nécessité et vont nécessiter des dépenses importantes ;

" Attendu que des crédits nouveaux s'élevant à plusieurs millions de piastres seront votés pendant la présente session comme étant indispensables au couronnement de la politique de chemins de fer, sanctionnée par les législatures précédentes ;

" Attendu que d'autres dépenses imputables au capital, sont devenues nécessaires dans les circonstances et sont requises dans l'intérêt public ;

" En conséquence, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à se procurer, par voie d'emprunt, sur le crédit de la province, ...une somme n'excédant pas en total dix millions de piastres, etc."

(Voir statuts de 1890, 54 Vict., pages 27, 28, 29 et 30.)

Ainsi le trésorier du gouvernement Mercier admettait officiellement une dette flottante de $10,862,253.36. Et le préambule même de son bill d'emprunt indique que cette dette flottante était beaucoup plus considérable et pouvait s'élever jusqu'à $13,000,000, comme il est facile de s'en convaincre en lisant la liste des *attendus* contenue dans ce préambule.

L'emprunt a été voté par la majorité de M. Mercier. Voici le vote :

" L'ordre du jour pour la seconde lecture des résolutions rapportées du comité de toute la Chambre, vendredi, le 25 courant, concernant l'émission de débentures provinciales pour pourvoir au paiement de la dette non-consolidée de la province et pour autres fins, étant lu ;

L'honorable M. Shehyn propose, secondé par l'honorable M. Mercier,—Que ces dites résolutions soient maintenant lues la seconde fois ; et la question étant mise aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour :—Messieurs Basinet, Béland, Bernatchez, Bisson, Boyer, Brunet, Cardin, Carrier, Chênevert, Clendinning, Coté, Déchêne, Desmarais, Duhamel, Fitzpatrick, Girard, Girouard, Gladu, Gosselin, Laliberté, Lalonde, Langelier, Lemieux, Lovell, McShane, Marcotte, Mercier, Morin, Parent, Pinault, Pouliot, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Rochon, Shehyn, Ste. Marie, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), Turgeon et Watts.—41

Contre :—Beauchamp, Bédard, Blanchet, Bourbonnais, Desjardins, Duplessis, England, Grenier, Hall, Johnson, Leblanc, Lessard, Lussier, McIntosh, Marion, Martin, Monfette, Nantel, Normand, Owens, Pelletier, Picard, Poupore, Robertson, Spencer et Villeneuve.—26

" Ainsi la proposition est résolue affirmativement.

" Les dites résolutions sont, en conséquence, lues la seconde fois et adoptées." (Journaux de l'Assemblée Législative, 1890, volume 25, page 290.)

Qu'on remarque bien les termes de la loi qui a été basée sur ces résolutions. Le statut disait : " Il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province *à se procurer, par voie d'emprunt*,... une somme n'excédant pas en total *dix millions* de piastres, etc." (Voir statuts de 1890, 54 Vict., page 29).

En vertu de cette loi, le 15 juillet 1891, MM. Shehyn et Mercier empruntaient à Paris une somme de $3,860,000, remboursable dans deux ans. C'est-à-dire qu'ils émettaient des débentures provinciales à court terme pour $3,860,000, mais ces débentures ne rapportaient au Trésor que $3,707,530. (Voir Comptes Publics de 1892, page 20).

Du 15 juillet au 17 décembre 1891, le Trésor reçut cette somme, qui fut presque immédiatement absorbée par les paiements urgents exigés par la dette flottante.

Le 17 décembre 1891, le gouvernement Mercier tomba et fut remplacé par le gouvernement de Boucherville. Il ne restait en caisse sur les $3,707,-530 touchés en vertu de l'emprunt du 15 juillet que $743,891.06. (Voir discours budgétaire de 1892, page 12.)

Le gouvernement conservateur prit les rênes du pouvoir et se mit immédiatement à l'œuvre pour faire face à la situation désastreuse créée par son prédécesseur.

Du 17 décembre 1891 au 30 juin 1896 quelles sont les opérations, en relation avec les emprunts, que le gouvernement conservateur a faites ? Les voici :—

Juillet 1893, emprunt à court terme, par M. Hall, pour rembourser l'emprunt Mercier du 15 juillet 1891............... $4,106,891 52

Décembre 1894, emprunt à long terme, par M. Taillon, pour rembourser et consolider définitivement ce même emprunt Mercier du 15 juillet 1891..................................	$5,332,976 00
Mars 1894, emprunt par M. Hall pour faire face à partie de la dette flottante créée par M. Mercier..........................	2,920,000 00
Mai 1896, emprunt par M. Taillon pour solder la balance de la dette flottante créée par M. Mercier..........................	3,017,333 33

Quelques mots d'explications feront mieux saisir l'ensemble et la portée différente de ces opérations successives.

M. Mercier avait emprunté $3,860,000 en juillet 1891, remboursables dans deux ans, c'est-à-dire en juillet 1893. En 1893, il nous fallait faire face coûte que coûte à cette échéance. Mais les circonstances étaient alors tellement mauvaises, que M. Hall s'est borné encore à une opération de deux ans de terme. De sorte que, à la fin de 1894, pour ne pas attendre à la dernière minute—l'échéance était le 15 juillet 1895—nous avons transformé cet emprunt Mercier à court terme, remplacé par l'emprunt Hall, également à court terme, en un emprunt à long terme. Ces deux opérations de juillet 1893 et de décembre 1894 n'avaient d'autre but que de faire face aux échéances de l'emprunt de $3,860,000 fait par M. Mercier. Elles n'apportaient pas un sou au Trésor ; il s'agissait tout simplement de payer l'emprunt de M. Mercier.

Mais il nous fallait payer le reste de la dette flottante, évaluée par M Shehyn, dans le préambule de l'emprunt, à $10,862,000.

En mars 1894, M. Hall s'est procuré, par voie d'emprunt, $2,744,800 et, en mai 1896, M. Taillon a émis des débentures pour $3,017,000, toujours en vertu de l'emprunt des $10,000,000 décrété par M. Mercier. Mais, au 30 juin 1896, nous n'avions reçu que $2,044,000 sur cette dernière émission de débentures.

Cela fait $4,788,800 que le gouvernement conservateur a touché jusqu'au 30 juin dernier à l'acquit de la dette flottante :

Emprunt Hall, mars 1894, Comptes Publics de 1894 et 1895, p. 12..	$2,744,800 00
Emprunt Taillon, mai 1896, Comptes Publics de 1896, p. 14..	2,044,000 00
	$4,788,800 00
Balance de l'emprunt Mercier du 15 juillet 1891 restant en caisse le 17 décembre 1891....................	743 891 00
Total perçu par les conservateurs par voie d'emprunt..	$5,532.691 00

Maintenant qu'ont-ils fait de cet argent ?

La réponse est facile.

Nos adversaires ne cessent de crier que les conservateurs n'ont pas payé les obligations qui étaient énumérées au préambule de l'emprunt de 1890. Eh bien nous allons démontrer que c'est là une fausseté manifeste. Prenez le statut de 1890, 54 Victoria, aux pages 27, 28 et 29. Que trouvez-vous énuméré au préambule de l'emprunt ? Vous voyez entr'autres obligations :

Subsides aux chemins de fer.
Dépôts de garanties de compagnies de chemins de fer.
Palais de justice de Montréal.
Ponts en fer.
Ecoles normales à Montréal.
Dépenses spéciales pour l'exercice 1891-92.
Palais de justice à Ottawa et Pontiac.
Débentures du Palais de justice de Fraserville.

Voilà autant d'obligations énumérées au préambule de l'emprunt de 1890.

Ouvrons maintenant les Comptes Publics, et voyons ce que nous disent les chiffres officiels.

SOMMES PAYÉES AVEC LE PRODUIT DES EMPRUNTS

Subsides aux chemins de fer

Du 17 décembre 1891 au 30 janvier 1892	$ 425,113	42
Exercice 1892-93	850,455	09
Exercice 1893-94	975,515	49
Exercice 1894-95	857,262	52
Exercice 1895-96	280,074	70
	$3,388,394	22

(Voir état des recettes et paiements du 1er juillet au 17 décembre 1891, page 11, Comptes Publics de 1892, 1893, 1894, 1895 et 1896, pages 21, 17, 13, 13 et 15.)

Dépots de garantie des compagnies de chemins de fer, remboursés

Du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892	$ 118,627	21
Exercice 1892-93	240,405	39
Exercice 1893-94	250,117	25
Exercice 1894-95	260,223	01
Exercice 1895-96	268,241	39
	$1,137,614	25

(Voir état des recettes et paiements du 1er juillet au 17 décembre 1891, page 11, Comptes Publics de 1892, 1893, 1894, 1895 et 1896, pages 18, 15, 13, 13 et 15.)

PALAIS DE JUSTICE DE MONTRÉAL

Exercice 1892-93	$152,751 72
Exercice 1893-94	255,000 00
Exercice 1894-95	123,340 65
Exercice 1895-96	9,900 00
	$540,991 37

(Voir Comptes Publics de 1893, 1894, 1895 et 1896, pages 11, 9, 9 et 11.)

DÉPENSES SPÉCIALES

Du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892	$407,923 48

PONTS EN FER

Exercice 1892-93	$ 48,000 00
Exercice 1893-94	51,116 00
Exercice 1894-95	4,081 00
Exercice 1895-96	3,000 00
	$106,197 00

(Voir Comptes Publics de 1893, 1894, 1895 et 1896, pages 11, 9, 9 et 11.)

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Exercice 1891-92	$110,731 26
Exercice 1893-94	14,306 44
Exercice 1894-95	5,319 51
	$130,357 21

(Voir Comptes Publics de 1892, 1894 et 1895, pages 19, 9 et 9).

ECOLE NORMALE MCGILL

Exercice 1891-92	$13,980 00
Exercice 1892-93	6,000 00
Exercice 1893-94	2,000 00
	$21,980 00

(Voir Comptes Publics de 1892, 1893 et 1894, pages 19, 11 et 9).

RÉCLAMATION CHARLEBOIS

Exercice 1893-94	$38,532 30
Exercice 1894-95	1,530 70
	$40,033 00

(Voir Comptes Publics de 1894 et 1895, pages 9 et 9).

Palais de justice de Hull

Exercice 1892-93	$10,000 00
Exercice 1895-96	15,086 34
	$25,086 34

(Voir Comptes Publics de 1893 et 1894, pages 11 et 11.)

Palais de justice de Bryson (Pontiac)

Exercice 1892-93	$ 6,786 75
Exercice 1893-94	4,500 00
Exercice 1894-95	1,503 75
Exercice 1895-96	3,000 00
	$15,790 50

(Voir Comptes Publics de 1893, 1894, 1895 et 1896, pages 11, 9, 9 et 11).

Débentures du Palais de justice de Fraserville

Exercice 1895-96	$20,000 00

(Voir Comptes Publics de 1896, page 11).

Récapitulons :

Subsides aux chemins de fer	$3,388,394 22
Remboursement des dépôts de garantie des compagnies de chemins de fer	1,137,614 25
Palais de justice de Montréal	540,991 37
Dépenses spéciales du 17 décembre 1891 au 30 juin 1892	407,923 48
Ponts en fer	106,197 00
Ecole normale Jacques-Cartier	130,357 21
Ecole normale McGill	21,980 00
Réclamation Charlebois	40,063 00
Palais de justice de Hull	25,086 34
Palais de justice de Bryson (Pontiac)	15,790 50
Débentures, Palais de justice de Fraserville	20,000 00
Montant payé à l'acquit de la dette flottante par les conservateurs	$5,835,397 37
Montant perçu par voie d'emprunt par les conservateurs	5,532,691 00
Différence en faveur des conservateurs	$ 302,706 37

C'est-à-dire que le gouvernement conservateur a payé, sur les différents chefs de la dette flottante énumérés dans le préambule de la loi d'emprunt décrétée par l'administration Mercier en 1890, $300,000 en chiffres ronds de plus que le montant qu'il a reçu par les emprunts faits en vertu de cette loi.

Cette différence, il l'a payée à même les surplus de revenus qu'il a obtenus, grâce à sa prévoyance, à sa sage administration et aux quelques impôts additionnels qu'il a fait voter.

Autres dettes du gouvernement Mercier

Outre ces sommes, payées sur les différents chefs de la dette flottante énumérés au préambule de l'emprunt, combien d'autres dettes et engagements du gouvernement Mercier le gouvernement conservateur n'a-t-il pas eu à solder !

Qu'on songe que, dès leur arrivée au pouvoir, les ministres conservateurs ont été forcés de demander, dans le budget supplémentaire de 1892, $80,000 d'un seul coup pour payer des arrérages d'arpentage, et près de $40,000 pour achats de livres, etc.

Voici quelques-unes de ces dettes criardes qu'il a fallu payer :

Diverses publications d'auteurs canadiens, imprimerie, papeterie, reliure, etc., et autres comptes antérieurs au 17 décembre 1891. (Comptes Publics de 1892, p. 17)............	$38,705 35
Arpentages. (Budget supplémentaire de 1892, p. 5)............	80,000 00
Réclamations et comptes antérieurs au 17 décembre 1891, département des Terres de la Couronne. (Comptes publics de 1893, p. 13)	10,000 00

Et ainsi de suite.

RÉPONSE À UNE OBJECTION

Mais, disent nos adversaires, M. Mercier vous avait légué un pouvoir d'emprunt de $10,000,000, et vous vous êtes rendus jusqu'à $11,000,000 :

Emprunt Mercier de $3,860,000, remplacé par l'emprunt Hall de $4,106,391, et consolidé par l'emprunt Taillon de décembre 1894............................	$ 5,332,976 00
Emprunt Hall, mars 1894............................	2,920,000 00
Emprunt Taillon, mai 1896............................	3,017,333 33
Total............................	$11,270,309 33

La réponse à cette objection est facile. Le bill d'emprunt disait : " Il sera loisible au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'autoriser le trésorier de la province *à se procurer par voie d'emprunt*... une somme n'excédant pas, en total, dix millions de piastres, etc."

Eh bien, combien le trésorier de la province *s'est-il procuré par voie d'emprunt* depuis l'adoption de cette loi. En d'autres termes, combien le trésorier a-t-il reçu des emprunts, combien les emprunts ont-ils rapporté au Trésor depuis le 29 décembre 1890 ?

Nous allons donner les chiffres officiels.

L'emprunt Mercier de juillet 1891, au chiffre nominal de $3.860,000 a rapporté. (Voir Comptes Publics de 1892, page 20)..	$3,707,530 00
L'emprunt Hall de mars 1894, au chiffre nominal de $2,920,-000 a rapporté, (voir Comptes Publics de 1894 et 1895, page 12)..	2,744,800 00
L'emprunt Taillon de mai 1896, au chiffre nominal de $3,017,-332.33 a rapporté, grâce à la prime de 5 p. c.......	3[illegible] 00
	$9,620,529 00

Voilà la preuve inattaquable que les conservateurs sont restés dans les limites du pouvoir d'emprunt, et qu'ils sont restés en deça des $10,000,000 qu'ils ne devaient pas dépasser.

Ce n'est pas $11,270,000 que la province a touchées sur les emprunts, depuis 1890, c'est seulement $9,620,000. Et M. Shehyn annonçait qu'il y avait au bas mot $10,862,000 à payer.

REPONSE À UNE AUTRE OBJECTION

Nos adversaires ont encore un autre cri avec lequel ils essaient à tromper le peuple. Ils disent : Les conservateurs avaient promis en 1892 de ne pas taxer, de ne pas emprunter ; or, ils ont taxé et emprunté ; ils ont trompé le peuple et menti à leurs promesses.

On nous permettra de citer ici l'un de leurs journaux :

" C'est, dit-il, en pleine connaissance de la situation financière de la province que les ministres conservateurs s'engagèrent solennellement, devant l'électorat :

" 1o à ne plus emprunter ;

" 2o à ne pas taxer ;

" 3o à rétablir l'équilibre dans nos finances au moyen d'une sage économie dans l'administration de la chose publique ;

" Cet engagement n'a jamais été nié et ne pourrait pas l'être, du reste, car il a été pris non-seulement par tous les ministres, mais encore par tous leurs candidats et leurs amis sur les tribunes publiques et dans leur presse.

" L'engagement de ne pas emprunter est même consigné dans un document officiel.

" Qu'on lise :

" Mes prédécesseurs surmontaient toutes les difficultés en faisant des em-
" prunts et en se servant des fonds en fidéi-commis. Mais il faut s'arrêter, pour
" la raison que la province *ne peut plus recourir à d'autres emprunts*."

(Extrait du discours sur le budget prononcé à la séance du 20 mai 1892.)

" Ils ne devaient pas taxer.

" Ecoutons la déclaration faite par l'honorable M. Taillon lui-même au banquet de l'hôtel Windsor, à Montréal, le 30 mars 1892 :

" On a la bonté de nous suggérer des moyens. On nous a conseillé d'habituer le peuple à la taxe directe. Je diffère d'opinion avec ceux qui donnent ce conseil. Il est contraire à l'idée des pères de la Confédération. Je craindrais que l'habitude ne vint trop vite et que l'abondance des recettes n'amenât un retour au danger dont nous étions menacés."

" Voyons maintenant comment ces engagements ont été tenus. C'est le temps puisque l'heure de la reddition des comptes doit bientôt sonner."

La presse libérale est bien pauvre dans ses preuves.

Non, les chefs conservateurs n'ont pas promis, en 1892, qu'ils n'imposeraient aucune taxe nouvelle pour faire face à la situation désastreuse dont ils héritaient. Lorsque M. Taillon a parlé de la taxe directe, il parlait de la taxe directe proprement dite, qui consiste à prélever tant par tête, ou tant par cent sur la valeur de la propriété foncière. Autrement il aurait dit un non-sens, car toutes les taxes que peut prélever le gouvernement provincial sont des taxes directes, en vertu de la constitution.

Loin d'avoir affirmé qu'aucune taxe additionnelle ne serait imposée, les chefs conservateurs, dès 1890, avaient déclaré, par une motion faite en chambre, que l'augmentation insensée des dépenses où le gouvernement Mercier se jetait tête baissée, rendrait de nouvelles taxes inévitables dans un avenir très rapproché. Le 29 décembre 1890, au nom de l'opposition conservatrice, l'honorable M. Hall, appuyé par l'honorable M. Blanchet, proposait un amendement à la motion pour que la chambre se constituât en comité des subsides, dans lequel amendement se lisait le paragraphe suivant :

"Sous ces circonstances, cette chambre croit de son devoir de reprocher sévèrement au gouvernement d'avoir, *en augmentant ainsi les dépenses et la dette de la province*, rendu nécessaire, *dans un avenir prochain, l'imposition de taxes encore plus onéreuses*." (Journaux de l'Assemblée Législative, 29 décembre 1890, p. 320).

La majorité à tout faire de M. Mercier repoussa cette motion. Mais il n'en reste pas moins acquis que, deux ans avant la chute du gouvernement de la Clique, le parti conservateur proclamait hautement que cette politique ruineuse rendait de nouvelles taxes inévitables.

Voilà une preuve officielle que nos adversaires seront impuissants à détruire.

Quant aux emprunts, les conservateurs ont promis de n'en point faire encourir de nouveaux à la province, et ils ont tenu parole. Mais ils n'ont jamais émis la ridicule prétention de solder la dette flottante de $13,000,000 créée par M. Mercier, sans appliquer la loi d'emprunt des $10,000,000 inscrite dans les statuts par le même M. Mercier.

Ce que les conservateurs ont promis, ça été de ne pas créer une nouvelle dette flottante entraînant comme corollaire un nouvel emprunt. Et ils ont rempli leur promesse. Ils achèvent de payer la dette flottante du régime déchu. Et ils sont restés dans les limites des $10,000,000 votés en 1890.

La dette nette augmentée de près de $13,000,000 par les libéraux

---

La dette nette diminuée de $2,000,000 par les conservateurs

Nos adversaires prétendent que le gouvernement conservateur a augmenté la dette provinciale. C'est un mensonge ; les chiffres officiels le démontrent.

Sans doute si l'on ne regarde que le chiffre de la dette consolidée elle a augmenté depuis 1891. Elle était de $25,209,873.33 le 17 décembre 1891 ; et elle était de $31,211,282.68 le 30 juin 1896. Ce sont les emprunts consolidés faits en vertu de la loi d'emprunt de M. Mercier, qui ont causé cette augmentation apparente. Mais, que l'on remarque bien ceci : à mesure que la dette consolidée augmentait, la dette flottante diminuait.

La dette consolidée c'est l'emprunt ou les emprunts que vous avez contractés pour un certain nombre d'années, en donnant des bons ou des obligations portant tel ou tel taux d'intérêt.

La dette flottante se compose de certaines sommes que vous devez payer dans un délai très court, des emprunts temporaires faits aux banques et remboursables au bout de peu de mois, des subventions exigibles au fur et à mesure que se font les travaux auxquels elles sont destinées, des dépôts et des fidéi-commis, de toutes les dettes courantes que le revenu ne suffit pas à solder. Pour un cultivateur endetté, sa dette consolidée ce serait l'hypothèque dont il a grevé sa propriété en vertu d'une obligation, sa dette flottante ce serait ce qu'il doit chez les marchands, les petits emprunts d'argent payables à demande qu'il aurait faits à des amis, etc.

C'est pour payer la dette flottante que la dette consolidée a grossi de 1891 à 1896 ; c'est pour éteindre les dettes criardes du gouvernement Mercier qu'on a emprunté. Et c'est un point absolument important à noter. Car pour constater si la dette augmente ou diminue, il faut tenir compte à la fois et de la dette consolidée et de la dette flottante, du passif, en un mot.

Le passif de la province a-t-il augmenté ou diminué depuis le 17 décembre 1891 ?

Il a diminué, et en voici la preuve officielle :

ÉTAT DU PASSIF ET DE L'ACTIF DE LA PROVINCE LE 17 DÉCEMBRE 1891

Passif	$35,849,230 18
Actif	11,561,191 98
Dette nette	$24,288,038 20

(Voir discours budgétaire du trésorier, le 20 mai 1892, pages 16 et 17).

AU 30 JUIN 1896

Passif	$33,417,757 28
Actif	11,261,410 98
Dette nette	$22,156,346 30

(Voir discours budgétaire du trésorier, le 9 décembre 1896, pages 26 et 27).

Rapprochons maintenant les totaux :

Dette nette, 17 décembre 1891	$24,288,038 20
Dette nette, 30 juin 1896	22,156,346 30
Diminution	$ 2,131,691 90

Le passif de la province a donc été diminué de $2,131,691.90.

Mais nos adversaires contestent cette diminution en se basant sur le fait que $2,018,769 de subventions aux chemins de fer ont été déclarées périmées en 1894. (Voir statuts de 1894, 57 Victoria, page 28). C'est ce que M. Marchand a soutenu dans son discours de Sherbrooke.

Son raisonnement est absolument fallacieux. Pourquoi le gouvernement conservateur n'aurait-il pas le bénéfice de la loi qu'il a fait passer en 1893 (56 Victoria, chapitre 5), et en vertu de laquelle le passif de la province a été débarrassé de $2,000,000 de subventions à des compagnies qui n'avançaient à rien avec leur travaux ? C'est grâce à la vigoureuse et nécessaire législation de 1893 que le passif a été ainsi dégrevé, et le gouvernement conservateur a incontestablement le mérite de ce dégrèvement.

Donc nous avons le droit de mettre au crédit de son administration cette diminution de la dette nette de la province.

Voici maintenant un état comparatif de l'actif et du passif de la province à la chute des conservateurs en 1887, à la chute des libéraux en 1891, et à la fin du dernier exercice contrôlé par les conservateurs en 1896 :

Passif le 30 janvier 1887, à la chute du gouvernement Ross	$22,143,447 65
Actif le 30 janvier 1887, à la chute du gouvernement Ross	10,754,280 54
Dette nette	$11,389,167 11

(Voir discours budgétaire de 1892, pages 12 et 13.)

Passif le 17 décembre 1891, à la chute du gouvernement Mercier	$35,849,230 18
Actif le 17 décembre 1891, à la chute du gouvernement Mercier	11,561,191 98
Dette nette	$24,288,038 20

(Voir discours budgétaire de 1892, pages 16 et 17.)

Passif le 30 juin 1896, dernière année fiscale du gouvernement conservateur	$33,417,757 28
Actif le 30 juin 1896, dernière année fiscale du gouvernement conservateur	11,261,410 98
Dette nette	$22,156,346 30

Ces chiffres empruntés aux états certifiés du département du trésor, ces chiffres officiels et inattaquables démontrent que, durant leur cinq années d'administration, de janvier 1887 à décembre 1891, les libéraux ont augmenté la dette nette de la province comme suit :

Dette nette, 17 décembre 1891	$24,288,038 20
Dette nette, 30 janvier 1887	11,389,167 11
Augmentation de la dette en cinq ans	$12,898,871 09

Au contraire, ces mêmes chiffres démontrent que, durant leurs cinq ans de règne, de 1891 à 1896, les conservateurs ont diminué la dette comme suit :

Dette nette, 17 décembre 1891	$24,288,038 20
Dette nette, 30 juin 1896	22,156,346 30
Diminution de la dette en cinq ans	$2,131,691 90

Donc les *libéraux*, durant leurs cinq ans ont *augmenté la dette* de près de **$13,000,000**.

Et les *conservateurs*, durant leurs cinq ans, ont *diminué la dette* de plus de **$2,000,000**.

Electeurs de la province de Québec, retenez bien ces chiffres !

La politique agricole du gouvernement conservateur

Un des plus beaux titres de gloire du gouvernement conservateur c'est sa politique agricole.

Sous l'impulsion vigoureuse et patriotique de l'honorable M. Beaubien, le progrès agricole a pris ce merveilleux essor que tout le monde admire et constate avec bonheur, à l'exception des grincheux de l'opposition.

Ce progrès s'est manifesté :

Par l'admirable mouvement des cercles agricoles ;
Par l'immense diffusion du *Journal d'Agriculture* ;
Par l'organisation d'une école centrale d'industrie laitière ;
Par l'extension donnée à la fabrication du beurre en hiver ;
Par la prime d'exportation du beurre frais ;
Par l'élan nouveau donné aux écoles d'agriculture ;
Par le développement de l'œuvre des conférences agricoles, etc.

LES CERCLES AGRICOLES

Nos adversaires disent : " Ce n'est pas le gouvernement conservateur qui a inventé les cercles agricoles.

" M. Beaubien réclame les cercles agricoles comme l'une des créations et comme l'un des joyaux de la couronne du gouvernement dont il fait partie. Pourtant l'histoire est là pour démontrer qu'il y avait des cercles agricoles bien longtemps avant l'existence du gouvernement actuel.

" Dès 1890, M. Bernatchez, député de Montmagny, en avait fait adopter l'idée par le Conseil de l'agriculture, et tout le mérite de M. Beaubien et des ministres actuels n'a été que de laisser grandir l'arbre que nous avions planté."

Non, ni l'honorable M. Beaubien ni le gouvernement actuel ne se proclament les créateurs des cercles agricoles. Mais ils revendiquent à bon droit l'honneur d'avoir donné l'essor et la fécondité à une idée pour laquelle luttaient péniblement quelques apôtres du progrès agricole depuis plusieurs années.

Il y avait dix ans qu'on parlait des cercles agricoles en 1893. Un ancien rédacteur du *Courrier du Canada*, M. le Dr Dionne, publiait une

brochure sur cette question dès 1880. Et les Montminy, les Gérin, les Méthot, les Barnard, ne cessaient de proclamer l'importance de ces associations paroissiales d'agriculteurs dont ils attendaient les plus heureux résultats.

Et, cependant, en 1893, combien y avait-il de cercles agricoles dans toute la province de Québec ?

Il y en avait à peine une vingtaine.

A la session de 1893, l'honorable M. Beaubien a proposé et fait adopter la loi relative aux cercles agricoles, 56 Vict., chapitre 20. Loi féconde, loi salutaire, dans l'histoire agricole de notre province.

Cette loi, que nous pouvons appeler la charte des cercles agricoles, leur donnait l'existence légale, pourvoyait à leur organisation régulière, leur assurait leur part des deniers publics. C'était le principe d'une sage et légitime décentralisation, appliqué à l'agriculture. C'était la multiplication des foyers d'enseignement mutuel et de progrès agricole.

Quel a été le résultat de cette loi ?

Nous le disions plus haut ; avant son adoption il y avait une vingtaine de cercles au plus, dans toute la province.

Et aujourd'hui, trois ans après sa mise en opération, combien y en a-t-il ?

Nous prions nos lecteurs de retenir ce chiffre : sous l'empire de la loi nouvelle la province de Québec compte aujourd'hui 515 cercles agricoles.

Cinq cent quinze cercles ! ! dont le plus grand nombre sont florissants, et constituent autant de petites écoles d'agriculture qui rendent déjà des services signalés.

On aura beau ergoter et murmurer, ce sont là des faits éclatants qui réduisent à neant toutes les petites dénégations et les mesquines critiques.

Nous aimons à citer ici les paroles prononcées par M. l'abbé Montminy, président de la société d'industrie laitière, à la convention de St-Hyacinthe, le 6 décembre 1893 :

"A la convention de Ste-Thérèse, l'année dernière, les membres de notre société ont passé une résolution priant la législature d'accorder un octroi aux cercles agricoles, de régulariser et de favoriser par là leur organisation. Notre voix a été écoutée et la loi d'agriculture a été modifiée dans le sens de notre vœu. Le résultat a été que ces utiles associations existent aujourd'hui au nombre d'environ quatre cents dans la province. (*Le nombre en est maintenant de* 515). Si l'on considère que des milliers de livres de graines fourragères, des centaines d'animaux reproducteurs de race pure, et un grand nombre d'instruments d'agriculture, tels que hache-paille, etc., ont été achetés cette année par ces cercles, on voit tout de suite quelle grande portée a pour l'industrie laitière cette législation en faveur des cercles."

Un seul détail montrera l'importance de cette multiplication des cercles au point de vue du progrès agricole. Nos grainetiers admettont que, dès 1894, ils ont vendu des graines fourragères pour plus du double de ce qu'ils vendaient antérieurement. Et l'année suivante il en ont vendu trois fois autant.

Veut-on d'autres preuves des bienfaisants résultats des cercles agricoles ?

Dans une paroisse, que nous pouvons nommer, un curé très dévoué a créé un cercle d'après la nouvelle loi, et il est parvenu à faire semer l'année dernière plusieurs centaines d'arpents en blé-d'inde (maïs) tant pour les fourrages que pour le grain. Un cultivateur, entre autres, ayant suivi exactement les données du *Journal d'agriculture*, a produit 50 minots de blé-d'inde égréné bien mesurés, sur un arpent de terre. Cette année ce même cultivateur en cultive 10 arpents avec les mêmes soins. Or, ceci est toute une révolution dans l'ancien système de cultiver, puisque la rotation après récolte nettoyante se fera à l'avenir dans les meilleures conditions. L'achat par les cercles de reproducteurs améliorés aura certainement pour effet d'augmenter par centaines et par milliers de piastres la valeur des animaux produits à l'avenir. Dans bon nombre de paroisses, on a commencé à récolter la graine de trèfle, produit qui nous venait, jusqu'ici, presque exclusivement d'Ontario et des Etats-Unis. Bientôt la province pourra non seulement se suffire à elle-même, mais les graines fourragères produites, seront sans aucun doute de meilleure qualité.

Veut-on avoir une bonne idée de l'élan imprimé au progrès agricole par la loi de 1893 ; que l'on considère les chiffres suivants :

ETAT COMPARATIF

En 1893, le nombre des membres des sociétés d'agriculture et des cercles agricoles était		36,14.
En 1892, le nombre des membres de ces sociétés......		16,447
Augmentation pour 1893................		19,700
En 1893, le montant total souscrit par les cercles agricoles et les sociétés d'agriculture était de	$	48,916 70
En 1892, le montant souscrit par ces sociétés..		22,919 66
Augmentation pour 1893.................	$	25,997 04
En 1894, total des membres des cercles et des sociétés		48,339
En 1892, total des membres de ces sociétés............		16,447
Augmentation..		31,892
En 1894, total des souscriptions.........................	$	67,220 32
En 1892, total des souscriptions........................		22,919 66
Augmentation................................	$	44,300 66

4

En 1895, total des membres..............................		52,775
En 1892, total des membres..............................		16,447
Augmentation..............................		36,328
En 1895, total des souscriptions..............................	$	73,842 90
En 1892, total des souscriptions..............................		22,919 66
Augmentation..............................	$	50,923,24

Certifié conforme aux rapports du département.

J. E. LECLERC.

Cet état est puisé aux sources officielles.

Est-ce là du progrès, oui ou non ?

En trois ans, le nombre des membres des associations agricoles triplé ! le chiffre des souscriptions plus que triplé ! Il faut être partisan aveugle pour nier l'immensité du résultat obtenu par l'administration conservatrice.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE

Le *Journal d'Agriculture* a pris un incroyable essor sous l'administration conservatrice. De 7,516 abonnés qu'il avait en 1892, il a atteint en 1896 le chiffre de **52,000**.

Il faut être aveugle pour nier sur ce point le progrès réalisé. De nos jours, en agriculture comme dans toutes les autres sphères de l'activité sociale, il faut s'instruire, il faut lire, il faut se tenir au courant des nouveaux systèmes, des nouveaux procédés. C'est le progrès.

Cependant, il s'est trouvé parmi nos adversaires des gens assez aveuglés par l'esprit de parti pour nier les bienfaits du *Journal d'Agriculture.* Voici ce qu'un des parleurs de l'opposition disait dans le comté de Champlain l'automne dernier :

" L'hon. Commissaire de l'Agriculture, dans ses remarques, à Nicolet, a parlé du *Journal d'Agriculture.* Il a dit que ce journal, qui, en 1892, ne comptait que 7,000 abonnés, en comptait aujourd'hui 52,000. Ce qu'il a oublié de dire, c'est qu'en 1892 l'abonnement au journal de l'agriculture était facultatif, que les cultivateurs étaient libres de recevoir le journal qui leur plaisait ; mais que depuis 1892, le journal est forcément envoyé à tous ceux qui sont membres des cercles agricoles, et que sur chaque cent piastres votées par le gouvernement pour les cercles agricoles, il en retient 70 centins pour payer l'abonnement à MM. Sénécal & Cie, les imprimeurs de la *Minerve*, les amis du gouvernement. Ce qu'il a oublié de dire, c'est que nous avons payé une somme de $13,341.30 durant l'année qui s'est terminée le 30 juin 1895, à MM. Sénécal & Cie, pour l'impression du *Journal d'Agriculture.* Qu'est-ce que contient ce *Journal d'Agriculture* ?

"Il est rempli d'articles puisés dans des traités d'agriculture étrangers, dans les revues étrangères, qui s'appliquent avec plus ou moins de justesse à l'agriculture dans un climat comme le nôtre. Je n'ai pas l'intention de discuter plus longtemps la valeur du *Journal d'Agriculture* de la province."

Tout cela est un tissu de faussetés, et constitue la plus belle collection de bévues qu'il soit possible d'imaginer.

D'abord, en ce qui concerne le prix d'abonnement au *Journal d'Agriculture*, le discours contenait une bourde des mieux conditionnées. M. Déchêne, car c'est de lui qu'il s'agit, s'en étant aperçu après coup, a essayé piteusement de rectifier. Il a adressé cette petite note à l'*Electeur* :

"Québec, 13 octobre 1896.

"Dans mon discours publié hier, au sous-titre *Journal d'Agriculture*, vous me faites dire que pour chaque cent piastres le gouvernement retient 70 cts, pour le *Journal d'Agriculture*.

C'est 70 cts par piastre qu'il faut mettre.

Bien à vous,

F. M. Déchêne

M. Déchêne aurait mieux fait de rester coi, car, en rectifiant, il aggravait encore la fausseté dont il s'était rendu coupable. Si toutes les affirmations de M. Déchêne sont semblables à celle-là, les cultivateurs auront cent fois raison de n'attacher aucune importance à ses dires.

Dans le passage de son discours, que nous avons cité plus haut, il avoue que la circulation du journal est de 52,000. Si l'abonnement était de 70 cts, comme il le prétend, le gouvernement paierait donc aux éditeurs au-delà de $36,000.00, et cependant M. Dechêne reconnait qu'ils ont reçu seulement $13,341.60 pour l'année qui s'est terminée le 30 juin 1895.

M. Déchêne ferait bien de retourner à l'école pour apprendre à compter. Lorsqu'il aura reçu cet enseignement et aura pris l'habitude de respecter la vérité, il pourra alors aller faire des discours qui auront de l'influence sur le peuple.

Pour le *Journal d'Agriculture*, comme dans le reste de son administration, le gouvernement a suivi une politique dans l'intérêt de la province.

Sous le gouvernement Mercier le département d'agriculture payait à MM. Sénécal & Cie une allocation de $1,800.00, et le cultivateur, pour recevoir cette publication, était obligé de payer 30 cts pour l'abonnement, outre sa souscription à l'association agricole dont il faisait partie. Depuis 1893, **sous l'administration actuelle, l'allocation de $1,800 a été supprimée, le format du journal a été doublé, et l'abonnement est resté à 30 cts et non à 70 cts comme le prétend M. Déchêne. Cet abonnement est payé par le gouvernement à même les crédits votés pour l'agriculture et pour les associations agricoles, de sorte que pour recevoir le journal le cultivateur paie seulement une piastre pour sa souscription au cercle ou à la société, tandis**

qu'autrefois il était obligé de payer $1.30, et il recevait un journal moins important que celui publié aujourd'hui. La position de la province se trouve améliorée de même que celle des cultivateurs, et M. Déchêne critique cet état de choses !

On voit quelle créance il faut accorder à ses élucubrations !

Mais le *Journal d'Agriculture* ne vaut rien, dit le député de l'Islet. Ici, nous allons le confondre par un ensemble d'autorités et de témoignages absolument écrasants.

Prenons d'abord les rapports des cercles agricoles. La plupart s'accordent à proclamer le bien et les progrès accomplis par l'intermédiaire du *Journal*.

Voici un résumé du rapport du cercle agricole de Maria, comté de Bonaventure :

" Ayant besoin d'une variété d'avoine pour fourrages verts qui puisse produire une paille forte, capable de tenir les pois et les lentilles sans verser, nous avons acheté celle appelée " Banner." Le résultat fut très bon, les fourrages verts dépassaient de beaucoup ceux de l'année précédente.

" Grâce aux concours de défrichements organisés par le cercle, une étendue considérable de terrain, jusqu'ici considérée impropre à la culture, produit maintenant de bonnes récoltes.

" Avant la fondation de ce cercle, les navets et les choux de Siam ne se cultivaient que pour la table, dans un petit coin du jardin ; cette année (1895) au moins deux mille quarts furent récoltés dans cette municipalité.

Plus de 60 appentis et plusieurs caves ont été faits pour conserver le fumier.

La routine est presque disparue, nous mettons à profit les renseignements du *Journal d'Agriculture* et des conférenciers.

" J'ai cru bon de vous donner un aperçu du progrès fait dans la paroisse depuis l'établissement du cercle.

" (Signé) André Loubert,
" Secrétaire Cercle Agricole de Maria."

Prenons le rapport du cercle agricole de Caupsapscal :

" Il y a progrès ici assurément, ce qui est dû à la lecture du *Journal d'Agriculture* et aux conférences. Chacun parle d'améliorations et de marcher de l'avant."

Dans le rapport du cercle de St. Philémon, il est dit :

" Nous croyons pouvoir dire qu'en général il y a progrès, et ce progrès, nous l'attribuons à l'établissement d'une beurrerie et à la lecture du *Journal d'Agriculture* encouragée par le cercle."

Voyons maintenant le rapport du cercle de Boucherville :

" Il y a eu ici, cette année, un progrès considérable dans la production du fourrage vert, comme nourriture des animaux dans le cours de l'été ; tous en ont cultivé et en ont été satisfaits. Ce qui a valu à l'hon. M. de Boucherville la re-

marque suivante : " Quand même le *Journal d'Agriculture*, propagé par l'entremise du cercle, n'aurait obtenu que ce résultat, c'eût été déjà un grand pas vers le progrès."

Le cercle agricole du lac Weedon dit dans son rapport :

" Nous voyons avec plaisir, depuis quelques années, que les cultivateurs, encouragés par les bons résultats obtenus, cultivent beaucoup de fourrages verts et bon nombre s'adonnent aux cultures sarclées. Nous espérons que bientôt même les plus endurcis dans les *vieilles routines* se rendront à l'évidence du progrès fait par les membres du cercle et suivront leur exemple.

" Notre cercle est appelé à faire un grand bien parmi nos cultivateurs, et le *Journal d'Agriculture* ne contribue pas peu à ce réveil agricole."

Nous n'en finirions pas si nous voulions multiplier ces citations.

Il nous semble que les cultivateurs, membres des cercles agricoles, sont meilleurs juges dans la matière que le jeune député de l'Islet, dont la compétence agricole nous paraît plus que douteuse.

Voici un autre témoignage précieux. Le R. P. Gérard, trappiste et agronome de première force, faisait la déclaration suivante dans l'étude magistrale sur l'agriculture qu'il a lue à la convention d'Oka, au mois d'août dernier :

" Parmi les revues, nous ne saurions trop recommander au cultivateur le *Journal d'Agriculture* de la province. C'est, selon nous, *l'une des publications les plus complètes, les mieux renseignées et les plus instructives du genre qui se publient dans le monde entier*. Un agriculteur, même très-fort, se complaît à sa lecture et trouvera toujours du nouveau à y apprendre. *A fortiori* cette lecture sera-t-elle utile et profitable au cultivateur ordinaire. C'est ainsi qu'il développera son instruction théorique peu à peu sans fatigue, et qu'il se maintiendra à la hauteur de sa tâche."

Entre l'opinion du Père Gérard, profondément versé dans la science agricole, et celle de M. Gilbert Déchêne, le choix est facile à faire.

Maintenant veut-on des témoignages venus de l'étranger ? Ils abondent.

Monsieur E. Castel, secrétaire de la Société d'industrie laitière à St-Hyacinthe, communiquait au *Journal*, l'an dernier, l'extrait suivant d'une lettre de monsieur E. Rigaux, professeur d'agriculture à Mende, Lozère, France :

" Je continue à recevoir le *Journal d'Agriculture*, que je trouve fort intéressant. Le numéro du 15 juin, page 365, etc......

" A la fin de ce même numéro, il y a la table des matières pour les numéros parus depuis le 1er janvier 1894 ; c'est une véritable encyclopédie ; ces 18 numéros réunis formeraient un magnifique et intéressant volume. N'ayant la collection qu'à partir du numéro 5, je vous serais obligé de me faire tenir, si possible, les numéros qui me manquent, soit du numéro 1 à numéro 4, inclus."

" E. RIGAUX.

" Mende, 15 juillet 1895."

Voici un extrait d'une lettre écrite par M. Emile Keller, ancien député de Belfort à la chambre française :

"Je vous remercie d'avance des documents agricoles dont vous m'annoncez l'envoi. J'ai déjà reçu ici le *Journal d'Agriculture*, que je trouve admirablement fait."

Donnons encore cette lettre qui parle par elle-même.

"MONSIEUR,

"Je vous prie de m'abonner pour un an à votre excellent *Journal d'Agriculture ;* je voudrais essayer d'en populariser les idées en Bretagne.

"Je vous paierai à votre convenance, par mandat ou bon.

"Daignez agréer, monsieur,

"l'hommage de mon respect,

"Abbé FÉLIX TROCHU,

"Vicaire.

"La Guerche de Bretagne,

"Ille de Vilaine."

Mais c'est assez citer. Nos lecteurs doivent être amplement convaincus que la critique de M. Déchêne fait piètre figure en présence de cet imposant concours de témoignages.

Le gouvernement conservateur, et en particulier l'honorable M. Beaubien, ont le droit d'être fiers des succès du *Journal d'Agriculture*, du bien qu'il fait, du merveilleux développement qu'il a pris.

En 1892 le journal avait 7,516 abonnés. En 1896 il en a 52,000 ! !

Cinquante-deux mille abonnés qui attendent avec hâte la visite de ce professeur d'agriculture à domicile, et qui en retirent un enseignement précieux.

Quel magnifique résultat ! Et comme il faut avoir l'esprit étroit pour ne pas s'en réjouir.

LES CERCLES, LE "JOURNAL" ET LES CONFÉRENCES AGRICOLES

Nous ne saurions mieux démontrer l'importance de l'œuvre accomplie par les cercles agricoles, les conférenciers agricoles et le *Journal d'Agriculture* qu'en citant les paroles de M. l'abbé Marquis, missionnaire agricole, adressées à l'honorable M. Beaubien, et que l'on trouve à la page 315 du rapport du Commissaire de l'Agriculture pour 1896 :

"Dans mon humble opinion rien n'a plus contribué au progrès de l'agriculture, que la création des cercles agricoles et la diffusion des connaissances agricoles par les conférenciers et par le *Journal d'Agriculture.* Les cercles ont fait

naître l'esprit corporatif inconnu jusqu'ici des cultivateurs. Les comices agricoles ont appris à nos cultivateurs à se grouper, à unir leurs forces et à chercher les vraies conditions du succès dans leurs diverses opérations. L'étude du journal a fait tomber les préjugés qui ont toujours été un grand obstacle au progrès, et, nous avons lieu de l'espérer, une connaissance plus parfaite de l'art agricole finira par faire disparaître complètement les procédés de la vieille routine.

" Plusieurs curés et missionnaires m'avaient exprimé, en diverses occasions, leurs regrets de n'avoir pu réussir à créer un cercle agricole dans leur paroisse respective. La grande difficulté était, pour les uns, de se conformer aux dispositions de la loi qui régit les cercles, pour les autres, tout s'expliquait par l'apathie des cultivateurs de leur paroisse.

" Monsieur l'Assistant Commissaire de votre département ayant mis à ma disposition quelques centaines d'exemplaires du *Journal d'Agriculture*, je me suis adressé à messieurs les curés dont la paroisse n'était pas favorisée d'un cercle agricole pour leur demander de faire aux plus intelligents de leurs parossiens la distribution d'un certain nombre d'exemplaires à titre d'échantillon et d'encouragement. Les espérances n'ont pas été déçues ; cette démarche m'a valu des félicitations de plusieurs curés et missionnaires qui, à la demande de leurs paroissiens, m'ont prié de leur donner mon concours pour former les cercles agricoles dont plusieurs sont déjà en plein fonctionnement."

Ces paroles sont assez éloquentes pour se passer de commentaires.

L'ECOLE D'INDUSTRIE LAITIERE

Pour activer notre industrie laitière, la seule industrie qui nous ait offert par le passé, comme elle nous offre pour le présent et pour l'avenir, la principale source de revenus, de prospérité, pour activer cette industrie, il nous fallait de bons fabricants de beurre et de fromage, des beurreries et fromageries bien installées. Le gouvernement s'adressa à la société d'industrie laitière, qui répondit qu'il n'y avait pas assez d'inspecteurs pour les besoins du pays, qu'il n'y avait pas assez, non plus, de fabricants, que l'on était dans l'obligation d'en importer de l'étranger.

Le gouvernement se rendit de suite au désir de la société d'industrie laitière et fonda l'école de St-Hyacinthe en faisant voter par la Législature $10,000 à cet effet. (Voir statuts de 1893, p. 24.) Voyez comme l'effort tenté fut couronné de succès. La première année (1892-93), cette école reçut 214 élèves.

En 1893-94 elle en reçut 268.

En 1894-95 elle en reçut 312 ; et l'an dernier environ 300 ; faisant un total, pour ces quatre années, de 1094 élèves.

C'est avec plaisir que nous devons reconnaître ici les services signalés des spécialistes qui ont aidé à mettre tout de suite cette école sur un excellent pied. Le gouvernement se propose de ne rien négliger pour que cette pépinière de nos fabricants soit toujours maintenue de manière à ce que nous n'ayons rien à envier aux provinces voisines.

Le gouvernement a consacré jusqu'ici à cette école les sommes suivantes :

Aide à la construction de l'école (Comptes Publics, 1893, p. 157)...	$ 4,031 00
Allocation pour construction (Comptes Publics, 1894, p. 155)..	2,000 00
Aide pour la construction (Comptes Publics 1895, p. 148)..	2,000 00
Allocation supplémentaire de l'école laitière de St-Hyacinthe, (Comptes Publics de 1896, p. 173)........	1,318 00
Allocation pour agrandissement de l'école, (*Ibid*).......	2,900 00
Allocation régulière (Comptes Publics, 1896, p. 174)..	2,000 00
	$14,241 00

La création de cette école a été l'un des plus grands bienfaits dont la classe agricole ait été l'objet de la part du gouvernement conservateur. Quand on songe que, durant les quatre dernières années, elle a reçu 1094 fils de cultivateurs, et leur a enseigné les meilleures méthodes de fabrication du beurre et du fromage, on conçoit comment de si remarquables progrès ont été réalisés dans cette grande industrie agricole ! Honneur donc au gouvernement conservateur, honneur à l'honorable Louis Beaubien, pour leur politique si patriotique !

LA PRIME POUR FABRICATION DU BEURRE EN HIVER

En 1892, le gouvernement conservateur décida d'accorder une prime pour la fabrication du beurre en hiver. Nous lisons dans le rapport de l'honorable Commissaire de l'Agriculture pour 1892 :

" J'ai cru devoir, à même le budget voté la dernière session, pour l'industrie laitière, inaugurer un système spécial de primes pour inciter nos cultivateurs à augmenter la production du lait en hiver et à prolonger ainsi la saison de fabrication du beurre. Cette nouvelle politique est parvenue à la connaissance du public un peu tard l'automne dernier ; malgré tout, cependant, les rapports adressés jusqu'ici à mon département établissent que les cultivateurs apprécient grandement cette amélioration importante. A l'heure actuelle, les rapports nous arrivent encore. Le montant payé à ce jour est de $946.67.

" Voici en quoi consiste la prime offerte : 5 cts par cent livres de lait livré en novembre, 10 cts en décembre, et 15 cts en janvier et février, à partager entre les propriétaires d'établissements laitiers et fournisseurs de lait dans la proportion de 80 p. c. à ces derniers et 20 p. c. aux premiers.

" Vu les résultats satisfaisants de cette année, je me propose de continuer ce système pendant trois autres années."

Voici le chiffre des primes que le gouvernement a ainsi accordées :

En 1892-93 (Comptes Publics, p. 157)	$2,527
En 1893-94 (Comptes Publics, p. 158)	4,924
En 1894-95 (Comptes Publics, p. 146)	9,205

Les résultats obtenus ont été magnifiques. L'honorable M. Beaubien, au bout de trois ans de ce régime de protection, pouvait s'écrier avec satisfaction dans son discours de Nicolet, le 4 octobre 1896 :

" Pendant trois ans, le gouvernement a accordé une prime pour la fabrication du beurre en hiver. Durant cette période, la production du beurre en hiver a triplé. Vous vous rappelez ce fait, dont nous avons eu connaissance dans cette ville même, quand les Messieurs Houle sont venus nous déclarer que, malgré que ce fût à une très grande distance, ils avaient doublé les produits de leurs troupeaux, en portant leur lait à la beurrerie tout l'hiver.

" En 1893, première année de la prime, il a été fait

du beurre d'hiver pour	$ 31,537 00
en 1894, pour la somme de	60,094 00
en 1895 pour la somme de	118,013 54

" L'industrie était créée et pouvait être laissée à elle-même, aussi avons-nous dirigé nos efforts sur une nouvelle industrie."

Voilà, certes, un des plus beaux titres du gouvernement conservateur à la reconnaissance de la classe agricole.

CONCOURS DE PRODUITS LAITIERS

Pour stimuler nos fabricants, le département a institué des concours, et voici comment ils se pratiquent : sans qu'ils en soient prévenus les fabricants de beurre ou de fromage reçoivent du département une dépêche demandant une meule de fromage ou une tinette de beurre à être expédiée le lendemain ou le surlendemain, à telle adresse, dans telle ville. Cette meule de fromage ou cette tinette de beurre est achetée par le département. Ces produits sont jugés par des spécialistes. Des médailles, des diplômes ou des récompenses en argent sont accordés à ceux qui obtiennent le plus de points, les articles inférieurs, bien entendu, ne recevant aucun prix. Aux fabricants d'articles défectueux, des renseignements, des conseils et même des remontrances, qui peuvent leur servir, sont offerts, mais ne sont connus que d'eux seuls. Le fabricant récompensé, lui, pendant que le fabricant malheureux est à prendre de bonnes résolutions, publie le prix qu'il a obtenu et fait savoir à tous ceux avec lesquels il est en relation le résultat du concours. Nous avons donc le droit de dire que ces concours, qui ne sauraient faire de mal à personne, pas même au mauvais fabricant, qui peuvent, au contraire l'aider à se mettre dans la bonne voie, sont de nature à relever

considérablement le niveau de notre fabrication. Voilà une des améliorations dues au voyage en Europe de MM. Gigault et Leclerc dont nous félicite le gérant de la Banque des Marchands, M. Hague. Ces concours n'ont été inaugurés que cette année, mais on voit de suite quels encouragements ils doivent donner aux bons fabricants, à ceux qui veulent s'instruire et prendre les précautions ordinaires pour produire un bon article. Les juges de ces concours sont choisis parmi les principaux exportateurs de produits laitiers.

Durant l'année dernière le gouvernement conservateur a consacré $2,500 à ces concours si propres à développer l'émulation parmi les bons fabricants. (Comptes Publics de 1896, page 175.)

LA PRIME D'EXPORTATION POUR LE BEURRE.

Le peu de capital exigé pour la construction des fabriques de fromage et les prix élevés que commandait ce produit sur le marché, il y a quelques années, avaient engagé un grand nombre de cultivateurs et d'industriels à se lancer dans l'exploitation des fromageries. La production exagérée du fromage devait nécessairement produire les résultats facilement prévus, c'est-à-dire, dépréciation des prix par suite de l'encombrement du marché. Aussi, dès 1892, le département de l'Agriculture, redoutant le danger qu'offrait la production croissante et excessive du fromage, cherchait-il à attirer l'attention des intéressés en faveur de la fabrication du beurre, par l'octroi de primes spéciales. Cette politique a eu pour effet de faire surgir bon nombre de beurreries nouvelles et de faire convertir en beurreries plusieurs fromageries. En 1895, le gouvernement provincial, de concert avec celui d'Ottawa, inaugurait toute une politique nouvelle pour assurer l'exportation de notre beurre en Angleterre dans les meilleures conditions possibles. Les résultats ont amplement répondu à nos prévisions et notre beurre, qui est maintenant mieux apprécié sur le marché anglais, a vu son exportation plus que doubler en deux ans dans le seul port de Montréal. En effet, d'après les statistiques de la Chambre de Commerce de Montréal, 145,512 tinettes ont été expédiées de ce port en Angleterre depuis l'ouverture de la navigation, cette année, jusqu'au mois de novembre, tandis que, l'an dernier, il n'en était parti que 64,861 tinettes. Il y a eu aussi progrès dans l'exportation du fromage, qui a été de 1,561,396 boîtes pour la même période, contre 1,426,193 boîtes en 1895. Nos beurreries dépassent maintenant le nombre de 400, contre une centaine que nous avions en 1890. L'orientation donnée à l'industrie laitière aura donc eu pour effet d'activer la production du beurre, dont l'Angleterre achète annuellement pour au-delà de soixante millions de piastres, et d'arrêter à temps la marche ascendante de la fabrication du fromage et de la maintenir dans les limites que lui permettent les exigences du marché.

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

Veut-on toucher du doigt les progrès réalisés par suite de cet ensemble de mesures destinées à favoriser l'agriculture et les industries qui en relèvent ? Qu'on jette un coup d'œil sur les chiffres suivants :

En 1890 nous avions 111 beurreries et 617 fromageries, soit un total de fabriques de 728.

En 1895 nous avions 307 beurreries et 1467 fromageries, soit un total de fabriques de 1774. Augmentation dans le nombre des fabriques : 1046.

D'après le recensement de 1891, la production du beurre et du fromage, en 1890, n'atteignait pas $3,000,000.00.

En 1894, d'après les réponses données par les fabricants de beurre et de fromage, la production de ces deux articles a donné au-delà de $7,500,000.00.

En comparant la production de cette année à celle de 1890, nous trouvons que la classe agricole a touché, pour ces deux produits, au-delà de QUATRE MILLIONS DE PIASTRES, en 1894, de plus qu'en 1890.

Citons ici la revue commerciale du *Herald*, du 21 septembre dernier :

" Les exportations de cette année jusqu'à date ont été : pour le fromage 1,058,172 meules.

" L'année dernière 1,052,593 meules.

" Augmentation 5,579 meules.

" Pour le beurre, jusqu'à date, 90,636 tinettes ou boîtes ; l'année passée, 30,944 boîtes ou tinettes.

" Augmentation 59,962."

En conséquence, la production du beurre a presque triplée.

Nous montrerons de quelle utilité le département de l'Agriculture a pu être à ces fabriques de beurre et de fromage, en citant les paroles d'un banquier important de Montréal, M. Hague, gérant général de la Banque des Marchands, qui, en 1895, disait :

" Le gouvernement de cette province a envoyé, l'année dernière, une commission au Danemark, pour étudier la question de la fabrication du beurre. Le rapport qu'elle a fait, ou des extraits de ce rapport devraient être dans les mains de chaque cultivateur, non-seulement de cette province, mais encore de toute la Confédération."

Cette commission se composait de M. Gigault, Assistant Commissaire de l'Agriculture, et de M. Leclaire, surintendant de l'école de laiterie de St-

Hyacinthe. Le rapport dont M. Hague fait l'éloge a été distribué à toutes les associations agricoles dans la province.

Nous venons de citer M. Hague.

Voici d'autres témoignages rendus à l'excellence de la politique agricole du gouvernement conservateur. M. Wolferstan Thomas, gérant de la banque Molson, libéral en politique, disait le 2 décembre 1895 :

" Il n'y a pas de province où la prospérité ait été plus manifeste que dans Québec. Ceci est dû à la prudence et à l'économie des cultivateurs canadiens-français et à la politique éclairée de l'honorable M. Beaubien."

L'hiver dernier, le représentant de la grande maison Gault Bros, de Montréal, disait de notre province, au moment où les affaires étaient plus ou moins difficiles :

" Les paiements sont faits assez régulièrement, et sous ce rapport la province de Québec se trouve à la tête de la Confédération."

Voilà certes un beau témoignage pour nous.

L'un des membres de la maison James Johnson & Cie a été interrogé comme suit : Quelle est la province où les paiements sont faits avec la plus grande facilité ? Ecoutez sa réponse : " La Province de Québec " en premier lieu, " la Nouvelle-Ecosse " ensuite. " L'avenir de l'agriculture, a ajouté ce monsieur, dans la province de Québec est rempli de promesses, et le Commissaire de l'Agriculture a fait un grand bien en développant l'industrie laitière."

LES DEUX RÉGIMES

Et le budget agricole

En présence de l'admirable essor donné au progrès agricole par le gouvernement conservateur, Messieurs les libéraux essaient de donner le change au peuple, et de lui faire croire que ce gouvernement a dépensé moins d'argent pour l'agriculture que le gouvernement libéral.

Halte-là ! Sur ce chapitre du budget, et sur ce chapitre seulement, nous réclamons avec fierté la palme de la dépense.

Voici les chiffres que les journaux libéraux affichent dans leurs colonnes pour prouver que le gouvernement conservateur a moins fait pour l'agriculture que le gouvernement libéral :

RÉGIME MERCIER

" Année finissant le 30 juin 1888 : Budget	$175,500	00
" " 1889 : "	294,100	00
" " 1890 : "	261,219	00
" " 1891 : "	360,906	00

" Y compris $100,000 pour ponts en fer.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE VOTÉ POUR 1893

" Au 30 juin 1892 : Budget	$240,687	50
" Dépenses spéciales...	119,500	50

RÉGIME DES " TAXEUX "

" Au 30 juin 1893	$179,019	25
" 1894	201,400	00
" 1895	239,090	00
" 1896	249,900	00

" Comparez et jugez."

Or, nous affirmons que tout cela est absolument faux et destiné à donner le change à l'opinion.

D'abord, la presse rouge donne un bien pauvre échantillon de sa manière de discuter en prenant les budgets au lieu des comptes publics pour établir ses calculs ? On peut recourir aux budgets pour avoir une idée approximative quand les comptes publics ne sont pas encore publiés. Mais quand ils le sont, c'est évidemment là qu'ils faut chercher les chiffres exacts de la recette et de la dépense pour les exercices terminés.

Les journaux libéraux commettent donc là une bourde monumentale.

Ce n'est pas tout. Afin de grossir les chiffres des sommes qu'ils ont dépensées pour l'agriculture, nos adversaires y incluent des dépenses qui relèvent d'un tout autre chapitre, du chapitre des travaux publics. C'est ainsi qu'ils calculent dans le budget de l'agriculture $100,000, $76,000, $50,000 pour des ponts en fer. Or cela est aussi ridicule que si on voulait inscrire au même budget les subsides aux chemins de fer, sous prétexte que les cultivateurs retirent un bénéfice indirect mais très réel des voies ferrées, par le plus facile transport de leurs produits.

On voit combien ce système est absurde.

Restons dans le bon sens, et prenons les chiffres officiels des comptes publics.

Sous le titre *Agriculture*, nous trouvons les chiffres suivants pour le régime libéral :

RÉGIME LIBÉRAL

1887-88 (C. P., p. 9)	$ 97,700	00
1888-89 (C. P., p. 9)	94,061	93
1889-90 (C. P., p. 9)	98,636	54
1890-91 (C. P., p. 10)	112,737	09
	$403,135	56

Passons maintenant au régime conservateur :

RÉGIME CONSERVATEUR

1892-93 (C. P., p. 9)	$115,478	17
1893-94 (C. P., p. 9)	159,097	00
1894-95 (C. P., p. 9)	200,330	66
1895-96 (C. P., p. 9)	166,464	09
	$641,369	92

Il ressort de ces chiffres officiels inattaquables, que pour l'agriculture les conservateurs ont dépensé, en quatre ans, $238,234 de plus que les libéraux.

Maintenant, pour la colonisation, pendant certains exercices, les libéraux ont dépensé plus que les conservateurs. Mais ils ont donné moins d'essor à la colonisation que le gouvernement conservateur.

Dans l'ensemble, sous le titre général *Agriculture, immigration et colonisation*, le régime conservateur reste encore avec l'avantage. Voici les chiffres consignés aux comptes publics :

RÉGIME LIBÉRAL

1887-88	$192,500 00
1888-89	225,808 93
1889-90	249,652 07
1890-91	295,628 89
	$963,589 89

RÉGIME CONSERVATEUR

1892-93	$201,328 17
1893-94	242,864 01
1894-95	290,636 00
1895-96	286,814 09
	$1,021,642 27

On voit d'après tout ce qui précède combien les affirmations de nos adversaires sont mensongères et audacieuses.

LA COLONISATION

Favorisée par les Conservateurs

Les libéraux ont beau crier que le gouvernement conservateur n'a rien fait pour la colonisation, ils ne réussiront pas à égarer l'opinion.

Pour l'année courante le gouvernement conservateur a dépensé $156,000 pour les fins de colonisation, chiffre que les libéraux n'ont égalé pour aucun de leurs exercices financiers.

Sans doute, il y a eu d'autres années où les libéraux ont donné plus d'argent à la colonisation que les conservateurs. Mais nous affirmons qu'ils lui ont imprimé un moins vif élan que les conservateurs. Nous allons le prouver.

Combien a-t-il été vendu de terres pour la colonisation sous les deux administrations ? Jugez par vous-mêmes :

RÉGIME MERCIER

	Acres de terres vendues.
Juillet 1887 au 30 juin 1888	104,654
Juillet 1888 au 30 juin 1889	118,088
Juillet 1889 au 30 juin 1890	129,014
Juillet 1890 au 30 juin 1891	137,829¾
	489,585¾

RÉGIME CONSERVATEUR.

Juillet 1892 au 30 juin 1893	156,925¼
Juillet 1893 au 30 juin 1894	148,484½
Juillet 1894 au 30 juin 1895	165,556½
Juillet 1895 au 30 juin 1896	125,680
Gouvernement conservateur	596,646¼
Gouvernement Mercier	489,585¾
Différence	107,060½

On trouve ces tableaux à la page 10 du rapport du Commissaire des terres de la Couronne pour 1896.

C'est-à-dire que le gouvernement actuel a vendu 107,000 acres de terre de plus que le gouvernement Mercier pour la colonisation.

Donc la politique des conservateurs a été jugée par les colons plus avantageuse et plus favorable à leurs intérêts.

Maintenant voulez-vous une nouvelle preuve de la générosité des deux gouvernements pour les colons ? La voici, et elle est éloquente. Le nombre d'acres de terres octroyés gratuitement pour les fins de colonisation a été comme suit :

LIBÉRAUX

1887-88	2,093
1888-89	3,284
1889-90	200
1890-91	205
	5,789

CONSERVATEURS

1892-93	37,646
1893-94	37,205
1894-95	26,814½
1895-96	21,869½
	123,535
	5,789
	117,746

Donc M. Mercier, ce grand ami des colons, n'a accordé que 5,789 acres de terres gratuitement, tandis que les conservateurs en ont donné 123,535 acres.

Dites, maintenant, colons, quels sont vos meilleurs amis.

La réponse des colons, nous la connnaissons déjà : la colonisation a doublé sous l'administration actuelle.

Quelques détails additionnels donneront une idée de ce que le gouvernement conservateur a fait pour l'œuvre de la colonisation.

AU LAC ST-JEAN

Au Lac St-Jean, l'établissement des RR. Pères Trappistes date de 1892. Au-delà de cent familles composent maintenant la colonie qui s'est formée sur les bords de la Mistassini.

Des ponts ont été construits sur les grandes rivières, tributaires du Lac, et sur la rivière Saguenay : les ponts de la grande Décharge, de la Mistassini de l'Ashuapmouchouan à St-Félicien, de la Tikouapé à St-Méthode et du lac Bouchette. Ces ponts ont coûté $43,000.00.

Un bateau, faisant le service dans les rivières Ashuapmouchouan, Péribonka et Mistassini, les remonte deux fois par semaine, mettant ainsi les colons établis sur leurs rives et même dans l'intérieur des cantons, en communication directe et fréquente avec la tête du chemin de fer à Roberval. Le gouvernement a assuré la construction de ce bateau, qui offre tout le confort désirable, moyennant un subside de $5,000.00, et son fonctionnement pendant cinq ans, moyennant un subside annuel de $2,000.00. Ceci, naturellement, sans compter les routes améliorées et ouvertes chaque année, comme d'habitude.

AU NORD DE MONTRÉAL

Dans le Nord-Ouest de Montréal on a rendu carrossable la grande route Chapleau, qui s'étend de l'extrémité du chemin de fer, la Chute aux Iroquois, jusqu'à la rivière du Lièvre, soit un parcours de 54 milles ; ce chemin, dont la plus grande partie n'était qu'ébauchée, est une artère principale ; il est en réalité la prolongation du chemin de fer.

On a également rendu carrossables les chemins compris dans les cantons Clyde, Joly, Minerve, Marchand, Loranger, et on en a ouvert de nouveaux dans les cantons Turgeon, Mousseau, Kiamika, Campbell.

Mentionnons le chemin de la Montagne Tremblante, long de quatre milles à travers la forêt, et conduisant du chemin de fer jusqu'à l'endroit choisi pour y établir le " sanatorium " projeté, établissement dont la presse a suffisamment parlé. Espérons que l'entreprise dont il s'agit sera couronnée de succès et que bon nombre de colons trouveront à se placer avantageusement dans le voisinage. Le chemin de la Montagne Tremblante a été complété sur le champ.

AU TÉMISCAMINGUE

Au lac Témiscamingue on a fait ouvrir un chemin de douze pieds de largeur, particulièrement destiné aux voitures d'hiver, les communications se faisant par eau, l'été. Ce chemin a une longueur de 52 milles et unit la Baie des Pères et les fertiles cantons Guigues, Duhamel, Fabre et Laverlochère, à Gordon Creek, où se trouve l'extrémité du chemin de fer. On a dû jeter, pour ce chemin, un pont d'une couple de mille piastres sur la rivière Kippewa. On a, en outre, poussé avec plus de vigueur l'ouverture des routes dans les cantons sus-mentionnés.

DANS LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

On a commencé les opérations par l'érection de deux grands ponts sur la rivière Matapédia, dont l'un à Causapscal et l'autre à St-Alexis, et par l'ouverture de routes pour y donner accès.

Un pont considérable a aussi été construit, l'année dernière, à St-Ludger, comté de Beauce ; c'est le seul que la débâcle du printemps n'ait pas emporté, sur la rivière Chaudière.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

Quant au mouvement de la population dans ces grandes régions, bornons-nous à citer quelques chiffres.

La colonie de Mistassini compte déjà au-delà de 100 familles, avec une chapelle et une école. Ceci donne une idée de l'accroissement rapide de la population dans les cantons qui environnent le lac.

Monsieur Christin, agent des Terres de la Couronne, pour le Nord de Montréal, dans un rapport en date du 5 décembre 1895, dit que, dans l'année précédente, 300 familles se sont fixées dans neuf paroisses faisant partie du territoire compris dans sa juridiction. Le recensement sur lequel M. Christin appuie ce rapport a été fait de maison en maison.

M. Carufel, agent de colonisation de Montréal, dans son rapport mensuel de septembre dernier, constate que 285 colons sont passés par ses bureaux, se dirigeant, 211 au Nord de Montréal, 54 au lac Témiscamingue et 20 au Lac St-Jean.

Monsieur Carufel ajoute que les colons qui ont le plus de moyen sont ceux qui viennent des Etats-Unis.

L'abbé Thérien, curé de la Baie des Pères, déclare, dans un rapport fait au département, que 60 familles se sont établies au Témiscamingue.

M. Michaud, agent des Terres de la Couronne de la Vallée de la Matapédia a vendu 194 lots, dans les cours des mois d'avril, juin, juillet et août. Ajoutons, quant à cette dernière région, que M. Pinault, le député du comté de Matane, et adversaire politique, déclarait, durant la dernière session, que 300 familles nouvelles s'étaient établies récemment dans la vallée.

Dans une foule d'autres endroits, la colonisation fait également des progrès tout à fait remarquables et propres à faire naître les plus belles espérances pour l'avenir de la province de Québec.

LES ACCUSATIONS DES LIBÉRAUX

Désespérés de ne pouvoir trouver matière à critique raisonnable dans l'administration financière du gouvernement conservateur et dans sa politique de progrès, spécialement en ce qui concerne l'agriculture et la colonisation, nos adversaires essaient d'égarer l'opinion en criant au "scandale", à propos des affaires les plus simples et les plus limpides, et rien n'est plus pitoyable que leurs tentatives à ce propos.

Ils ont essayé de monter des scandales contre l'administration conservatrice, et à tout coup ils ont vu leurs efforts résulter en des fiascos lamentables.

Vous entendez leurs journaux et leurs orateurs dénoncer bruyamment le scandale Vallière, le scandale Charlebois, le scandale de l'Asile de Beauport, le scandale de l'emprunt français, et quand on leur demande des preuves, qu'on les pousse au pied du mur, quand on les défie de préciser, de porter des accusations bien définies, ils se dérobent, ils balbutient et ils sont obligés d'avouer leur impuissance.

Nous allons examiner quelques-unes de leurs accusations et démontrer combien elles sont ridicules et dénuées de fondement.

LE CONTRAT VALLIERE

$100,000 d'économies

ET LES LIBÉRAUX APPELLENT CELA UN SCANDALE

Le scandale Vallière ! Combien de fois avez-vous vu ce titre flamboyant affiché dans les journaux libéraux. C'est ce qui s'appelle crier au voleur pour avoir plus de chance de se sauver. Car il y en a eu un scandale Vallière, mais c'était sous le régime de la clique, sous le régime de la barrière de péage et des boodlers.

Qui était au pouvoir en l'année 1891 ? Le gouvernement Mercier.

Ce gouvernement aimait à faire les choses en grand. Il faisait réparer le Palais de Justice de Montréal, il projetait de construire une prison à Montréal, des écoles normales, etc.

Naturellement, il fallait des meubles pour garnir cela. Or le 13 février 1891, le mois des élections fédérales, M. Garneau demande aux architectes du Palais de Justice de Montréal, par l'entremise de son député, M. Lesage, une liste des meubles dont ils auront besoin pour meubler les salles.

Et trois jours après seulement, M. Garneau écrit à M. Philippe Vallière la lettre suivante :

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

Québec, 16 février 1891.

Philippe Vallière,
Ecuier, meublier,
Québec.

Monsieur,

Comme le gouvernement a besoin d'une certaine quantité de meubles et d'ustensiles pour le Palais de Justice de Montréal, auquel on fait ajouter un étage en ce moment, pour la nouvelle prison du district de Montréal, et pour les écoles normales McGill et Laval à Québec et à Montréal dont on va commencer bientôt la construction, je suis autorisé par mes collègues à vous informer que la confection de ces meubles et l'achat de ces ustensiles vous sont confiés conjointement avec monsieur James Walker, marchand de Montréal, et que vous recevrez de temps à autres des instructions précises et détaillées à cet effet.

Les meubles devront être de la qualité qui vous sera indiquée par le département des travaux publics, et les prix seront les prix courants du marché, sujets à l'approbation du département ou, au besoin, à des experts.

Je dois vous informer de plus qu'une somme raisonnable, suivant les circonstances, vous sera payée aussitôt les subsides votés à la prochaine session.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

P. GARNEAU,
Commissaire.

" Ordonné par le Conseil Exécutif."

P. G.

M. Vallière se met aussitôt à l'œuvre, comme vous le pensez bien, et il en fabrique tant et tant de meubles, que le 22 juillet suivant, sans qu'un seul meuble ait encore été livré, M. Mercier télégraphie de Ste-Anne de la Pérade à M. Garneau :

Ste-Anne de la Pérade, 22 juillet 1891

Hon. P. Garneau,
Québec,

Je vous prie de régler l'affaire Vallière, si avez fonds nécessaires.

MERCIER.

M. Garneau avait des fonds, c'est évident, car le lendemain, la prière de M. Mercier était exaucée, et sur demande de M. Vallière de lui payer $60,000, M. Garneau écrivait au comptable du département des Travaux Publics :

Monsieur le comptable,

Veuillez préparer un chèque en faveur de Monsieur Philippe Vallière, pour la somme de soixante mille piastres, qui doit lui être payée, à titre d'avances sur les meubles qu'il est à faire pour le Palais de Justice de Montréal.

(Signé) P. GARNEAU,
Commissaire.

Cela se passait le 23 juillet 1891, sous l'administration Mercier. M. Vallière avait $60,000 et le gouvernement n'était pas encore prêt à recevoir ses meubles. Au mois de septembre il n'y avait pas encore de place pour recevoir les meubles, au mois de décembre non plus, enfin, ce n'est que le printemps suivant que les meubles purent être utilisés.

Pendant ce temps-là, M. Vallière avait fait assurer les meubles, mais, lorsque la police d'assurance échut, le 25 novembre 1891, M. Vallière refusa de la renouveler, parce qu'on ne voulait pas lui promettre de lui donner le contrat de nouveau, en cas d'incendie.

Le gouvernement entreprit de les faire assurer lui-même pour $50,000, mais il n'en eut pas le temps. M. Angers avait décidé de renvoyer les prévaricateurs devant leurs juges, le peuple.

Voilà le scandale, et c'est l'œuvre du parti que MM. Déchène, Lemieux, Turgeon, Tessier, Morin, Laliberté, Girouard, Bernatchez, etc., ont approuvé, et que M. Marchand a laissé faire.

Le scandale consiste dans le fait d'avoir donné, en pleine élection fédérale, un contrat sans limites pour fabriquer des meubles qui n'ont pas été utilisés avant le printemps de 1892.

Le scandale, c'est d'avoir ordonné le paiement de ces soixante mille piastres avant que M. Vallière en eut fait la demande.

Pourquoi cette hâte à donner un contrat de meubles pour des bâtisses qui n'étaient pas construites et qui ne le sont pas encore.

Oh ! c'est que, dans ce mois de février 1891, on avait besoin d'argent pour corrompre les électeurs de la province, et que, pour en avoir, il fallait

saigner le trésor provincial. Il a été dit plusieurs fois que M. Vallière a donné sur ce contrat $50,000 au fonds électoral de la Clique, et on ne l'a jamais nié.

Il est à remarquer en outre que la copie de l'ordre donnée à M. Vallière n'a été remise au département que le 17 décembre 1891, après le renvoi d'office du cabinet Mercier. Ce qui montre le désordre avec lequel on administrait alors les affaires. Si ce contrat a réellement été donné par lettre le 16 février 1891, comment se fait-il que cet ordre n'ait été remis au département qu'un an après, lorsque le gouvernement était renvoyé d'office et qu'il voyait que tous ses méfaits allaient être divulgués.

Encore une fois, voilà le scandale, et ce scandale, il a été commis, exécuté, accompli sous le régime Mercier.

Les choses en étaient à ce point lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir. M. Vallière avait $60,000 de l'argent de la province, et la province n'avait rien.

Les réparations commencés au Palais de Justice de Montréal se continuaient, et bientôt il faudrait des meubles pour les nouveaux appartements. Devait-on poursuivre M. Vallière en recouvrement des $60,000 et faire fabriquer des meubles ailleurs, ou bien entrer en arrangement ? L'hon. M. Taillon alla voir M. Vallière dans l'intention de prendre arrangement, si possible. M. Vallière déclara alors que son contrat lui donnait droit à une commande de $150,000, et que pas une chaise ne sortirait de son établissement avant que le gouvernement eût reconnu cette prétention.—Bonjour, répondit M. Taillon ; dans ces conditions-là, il n'y a pas d'arrangement possible. Et M. Taillon signifia aussitôt un protêt à M. Vallière, et il fit rédiger une déclaration devant servir de base à la poursuite.

Sur ces entrefaites, M. Vallière mit de l'eau dans son vin, et il consentit à abandonner sa prétention d'un contrat de $150,000 pour prendre arrangement.

Cet arrangement était le suivant :

Le gouvernement prenait les meubles déjà fabriqués, au prix fixé par le gouvernement Mercier, et s'il en avait besoin d'autres, ceux-ci seraient payés sur évaluation d'arbitres. Et M. Vallière déduisait sur le prix total de ces meubles, les $60,000 déjà reçues.

Sans doute, si ce contrat n'avait pas été donné par M. Mercier, si M. Vallière n'avait pas déjà eu en sa possession $60,000 de l'argent de la province, et si le prix de ces meubles n'avaient pas été fixé par les arbitres du gouvernement Mercier, cet ameublement aurait pu se faire à meilleur marché.

Mais étant donné les engagements réels ou fictifs pris par le gouvernement Mercier, il fallait faire quelques concessions.

D'ailleurs, M. Fitzpatrick, l'un des chefs libéraux, a déclaré que, en équité, le gouvernement devait continuer le contrat à M. Vallière.

Etant donné ce fait, le gouvernement conservateur a-t-il, dans cet arrangement, sauvegardé les intérêts de la province. S'il les a sauvegardés, loin d'encourir le blâme de ces adversaires, il mérite la reconnaissance des électeurs. Examinons donc ce point. M. Vallière prétendait avoir droit à un contrat de $150,000, pour meubler le Palais de Justice de Montréal. Or, le gouvernement conservateur lui a fait renoncer à cette prétention, et avec un peu plus de la moitié de cette somme, soit $97,038.76, il a meublé le Palais de Justice de Montréal et deux autres, celui de Hull et celui de Pontiac.

C'est-à-dire que d'une transaction scandaleuse, sans limites, pouvant nous coûter aussi bien $300,000 que $150,000, ordonnée sous le régime Mercier, le gouvernement actuel a fait une transaction régulière par laquelle il a sauvé $50,000 à la province seulement pour le Palais de Justice de Montréal et $100,000 si l'on met en ligne de compte l'ameublement des édifices de Hull et de Pontiac.

Et les gens de la clique appellent cela un scandale !

Parce que, disent-ils, vous avez renouvelé un contrat que vous dénonciez.

Nous avons dénoncé un contrat de $150,000 donné à la vapeur, pour des édifices qui n'existaient pas, payé en partie un an avant que les meubles fussent nécessaires, dans un but de corruption électorale. Nous l'avons dénoncé et nous le dénonçons encore.

Mais l'arrangement qui a suivi en a changé complètement la nature. La province a sauvé $50,000 sur l'ameublement d'un seul édifice et $95,000 à $100,000 sur l'ameublement des trois palais de justice réunis.

Où est l'honnête homme qui ne reconnaîtra pas dans cet arrangement le désir énergique d'économiser l'argent public.

Parce que les prix des meubles sont les mêmes, disent encore les libéraux.

Il le fallait bien. C'est vous qui aviez fixé ce prix, les meubles étaient fabriqués, il fallait bien les prendre comme cela. Mais pour les autres, les prix ont été fixé par des arbitres, et les meubles ont été faits à aussi bon marché que possible, en tenant compte de l'harmonie nécessaire entre les meubles ordonnés par M. Mercier et les nouveaux.

Tout ce qu'il y a d'irrégulier, d'extravagant, de scandaleux dans ce contrat, a été fait en 1891 sous le régime Mercier ; et comme d'habitude, la tâche du parti conservateur a été de réparer ce qu'il y avait de louche, d'insensé et de scandaleux dans ce fameux contrat Vallière.

L'AFFAIRE CHARLEBOIS.

Une autre affaire à propos de laquelle les libéraux ont essayé de crier au scandale, est le paiement d'une somme de $40,000 à M. Charlebois, entrepreneur, pour certains travaux de construction d'une clôture en pierre autour des terrains du Palais Législatif.

Ici encore, le gouvernement conservateur a eu tout simplement à tirer le meilleur parti possible d'un acte de mauvaise administration commis par le gouvernement de la clique.

Nous allons résumer les faits aussi brièvement que possible, en empruntant nos données à un document officiel, le rapport du comité du Conseil Exécutif, daté du 9 juin 1894, et approuvé, le même jour, par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur. On trouve ce document dans le rapport du département des Travaux Publics pour 1894.

Sous le gouvernement Mercier, le 9 août 1887, l'hon. M. McShane, alors commissaire des Travaux Publics, adressait à M. Alphonse Charlebois, sans plus de formalités, la lettre qui suit :

"You will please to begin work at once for the erection of new stone wall or fence all around the Parliament Buildings. Also provide the material necessary for the construction of same. The conditions and price will be the same as for work done by you by the day for the Government.

"P. S.—You will please to do this fence or wall according to plans shown to me and my Premier, Honorable H. Mercier."

Voici la traduction de cette lettre :

"Vous voudrez bien commencer immédiatement l'ouvrage pour la construction du nouveau mur en pierre ou clôture tout autour des bâtisses du Parlement. Fournissez aussi le matériel nécessaire à cette construction. Les conditions et les prix seront les mêmes que pour l'ouvrage que vous avez fait à la journée pour le gouvernement.

"P. S.—Vous voudrez bien faire cette clôture ou mur suivant les plans qui ont été montrés à mon Premier, l'hon. M. Mercier, et à moi-même."

Le 2 septembre 1887, le même commissaire des travaux publics a adressé au dit M. Charlebois la lettre qui suit :

"You will please to provide for all the wrougt iron gates required for the stone fence all around the Parliament Buildings, according to design shown to you in my office by myself aud the Premier, or any other design that may be selected by the Government that will correspond with the stone fence, on condition, however, that you will execute and complete all the iron work required for said stone fence for a sum not exceeding forty thousand dollars, and no extra shall be allowed under any consideration whatever."

Voici la traduction de cette 2e lettre :

" Vous voudrez bien, s'il vous plait, fournir toutes les portes en fer brut requises pour la clôture en pierre autour des bâtisses du Parlement, suivant les dessins qui vous ont été montrés dans mon bureau par moi-même et le Premier, ou tout autre dessin qui pourra être choisi par le gouvernement, qui correspondra à la clôture en pierre, à la condition, cependant, que vous exécuterez et complèterez tout l'ouvrage en fer requis pour la dite clôture en pierre, pour une somme n'excédant pas quarante mille piastres, et aucune extra ne vous sera alloué pour aucune considération."

Remarquez bien de quelle manière ce ministre de la clique donnait des commandes pour des travaux aussi considérables. Pas d'ordre en conseil, pas de soumission, pas de contrat, aucune forme de légalité ou de régularité administrative, et rien dans le département des Travaux Publics indiquant que tel ordre avait été donné à M. Charlebois. Il n'y avait pas même une copie des lettres du ministre qui donnait l'ordre d'exécuter de pareils travaux.

Cette clôture était absolument inutile, et c'est un exemple de plus de l'esprit de gaspillage qui régnait dans l'administration Mercier.

Ce n'est que longtemps après que les officiers du Département connurent ces lettres incroyables du Commissaire des Travaux Publics donnant ainsi à la volée une entreprise se chiffrant dans les $100,000 à un entrepreneur public.

Voilà le point de départ de cette affaire qui constitue l'une des pages les plus honteuses du gouvernement de la clique.

Lorsque le gouvernement conservateur arriva au pouvoir les travaux de la clôture étaient interrompus et M. Charlebois avait contre le département des Travaux Publics deux réclamations pour travaux généraux : l'une de $51,638.92, l'autre de $31,623.40. M. Charlebois lui-même écrivait au Département le 31 mai 1892 :

" Ces réclamations ont été filés au département le 1er mai 1889 et ont " été référées aux officiers en loi qui en ont fait un rapport favorable. Le " 28 juin 1889 une avance de quatre-vingt mille piastres a été faite sur ces " réclamations ainsi que sur les travaux faits et en cours d'exécution. Le " 29 octobre le gouvernement a décidé d'imputer cette avance de quatre- " vingt mille piastres seulement sur ces réclamations, et de faire une nou- " velle avance de soixante-dix mille piastres sur les travaux."

[Signé] "A. CHARLEBOIS."

C'est-à-dire que, à part les $80,000, M. Charlebois réclamait $51,638.92 et $31,623.40, soit $83,262.32.

La clôture était alors inachevée et les matériaux encombraient les abords du Palais Législatif. Le gouvernement conservateur donna ordre à M. Charlebois de terminer le plus vite possible ce qui lui restait à faire pour employer les matériaux rendus sur le terrain et pour finir les parties de la

clôture que nous ne pouvions laisser inachevée sans défigurer toute l'apparence de la place, et refusa de reconnaître les autres réclamations de l'entrepreneur.

En définitive, lorsque M. Charlebois eut terminé les travaux en question, il réclamait une somme de $52,681.85, et le gouvernement refusa de payer ce montant.

M. Charlebois prit une pétition de droit devant la Cour Supérieure à Québec, et après avoir reçu de lui une nouvelle proposition par laquelle cet entrepreneur abandonnait $12,681.85 sur sa réclamation, le gouvernement, afin de terminer cette affaire, dont le cabinet précédent était absolument et entièrement responsable, crut qu'il valait mieux accepter cette proposition et s'engagea à payer les $40,000 en question en lui faisant accepter les conditions suivantes :

M. Charlebois devait renoncer :

1o. A son prétendu droit de continuer la construction du mur quand se fera l'expropriation de la succession Hearn et sur la rue Ste-Julie ;

2o. Aux droits qui pourraient lui résulter de la lettre de l'honorable M. McShane, datée du deux septembre 1887, ci-dessous citée :

" You will please to provide for all the wrought iron gates for the stone fence all around the Parliament Buildings for a sum not exceeding forty thousand dollars."

3o. A tout ce qu'il prétendait lui être dû suivant ses réclamations produites le 31 mai 1892, ci-dessous citées, savoir, $51,638.92 et $31,623.40.

4o. A tous dommages résultant du retard apporté à l'exécution de ses travaux depuis le 31 mai 1892 ;

5o. A une somme de $5,000 qu'il devait au département des terres de la Couronne et qu'il voulait inclure dans la quittance finale que le gouvernement devait lui donner.

M. Charlebois restait responsable envers le département des terres de la Couronne de ce $5,000.

En somme, le gouvernement conservateur se tirait d'affaire en faisant renoncer M. Charlebois à tous les droits qui pouvaient découler des ordres à lui donnés par le ministre des Travaux Publics sous le gouvernement Mercier.

Il renonçait à toutes ses réclamations pour le restant des travaux entrepris par lui et il acceptait une somme de $40,000 au lieu de $52,681.85 qu'il réclamait auparavant.

Voilà tout le scandale.

Le gouvernement conservateur a terminé de la manière la plus favorable possible pour la province, une mauvaise affaire commise avec laplus

criminelle incurie par l'administration Mercier, il épargnait à la province une somme considérable en la débarrassant de réclamations très onéreuses et en lui évitant un procès qui aurait pu aboutir, peut-être, à un résultat beaucoup moins avantageux au point de vue pécuniaire.

Eh bien, c'est cette affaire que les libéraux ont l'impudence de dénoncer lorsqu'ils devraient avoir honte à l'idée que le gouvernement libéral avait fait courir à la province par ses engagements imprudents, le danger de faire payer des sommes énormes sans aucune raison plausible.

L'argument dont les libéraux essaient de se servir lorsqu'ils discutent cette affaire, c'est que en réponse à la pétition de droit de M. Charlebois, le département des Travaux Publics déclarait qu'il ne devait rien à cet entrepreneur, mais c'était là une allégation basée sur certains calculs qu'il aurait été bien difficile d'établir devant les tribunaux.

En réalité le fait d'obtenir de M. Charlebois une renonciation à tous les avantages qu'il aurait pu réclamer constituait une compensation plus que suffisante pour la somme que l'on consentait à lui payer.

Comme on le voit, ce scandale est une affaire bien simple, et tout au crédit du gouvernement conservateur, qui s'est montré le fidèle gardien de l'intérêt public dans ses relations avec M. Charlebois au sujet de cette réclamation.

Pas plus que dans l'affaire Vallière, d'ailleurs, les libéraux n'ont demandé un comité d'enquête pour essayer d'établir qu'il y avait quelque chose d'incorrect et de louche dans l'action ministérielle à ce sujet.

Les libéraux ont agi sagement, car une enquête aurait démontré que le scandale était tout de leur côté, tout du côté de l'administration libérale, et que le cabinet conservateur n'avait fait rien autre chose que de sauvegarder autant que possible l'intérêt public compromis par nos adversaires.

LA TRANSACTION DE BEAUPORT

$320,000 d'économies

Calomnie des libéraux

M. Chicoyne, parlant en chambre sur les insinuations malveillantes lancées par l'opposition contre le gouvernement, portait aux libéraux ce défit catégorique : Je suis ici pour juger l'administration actuelle sur le mérite de ses actes, portez une accusation directe, je voterai pour avoir une enquête, et si vous faites la preuve de votre accusation, je passerai dans vos rangs.

A demi couché dans son fauteuil et presque sommeillant, le chef de l'opposition s'anima quelque peu à cette parole énergique, mais tout son effort se réduisit à balbutier d'une voix nonchalante : *La transaction de Beauport !*

—Oui, la transaction de Beauport, répondit M. Chicoyne. Je suis un de ceux qui étaient préjugés contre ce contrat, mais après avoir examiné les faits, je me suis convaincu que tout était régulier.

L'opposition resta muette et on n'entendit plus parler de cette affaire du reste de la session. Mais voici que les criards libéraux, s'enhardissant, recommencent leur clameur : *La transaction de Beauport !*

Eh bien, voyons ce que c'est que la transaction de Beauport.

A venir jusqu'en 1892, l'entretien des aliénés à Beauport était confié à des laïques au prix de $132 par tête par année. Ce système avait donné lieu à des controverses. L'on disait que le prix payé était trop cher et que les patients ne recevaient pas tous les soins nécessaires à leur triste état, ajoutant que les malades seraient beaucoup mieux s'ils étaient confiés à quelque communauté religieuse.

Le gouvernement décida de faire un changement et, quelques mois avant l'expiration du contrat avec les propriétaires, il les avertit que le soin des aliénés ne leur serait plus confié. En même temps, le gouvernement demanda aux Sœurs de la Charité de Québec si elles consentiraient à prendre le soin des aliénés à $100 par tête par année. Les Sœurs acceptèrent. Dès lors, il s'agissait de trouver un asile pour loger les patients. L'asile de Beauport existait. C'est un édifice magnifique, construit dans un endroit des plus propices à l'usage auquel il est destiné, sur un terrain entouré d'arbres, de verdure et de fleurs, embelli et amélioré par 25 années de travail. On n'aurait pas trouvé d'aussi belle propriété ailleurs. Dans ces circonstances, tout le monde admettra qu'il était préférable de conserver cet asile, d'autant plus que les anciens propriétaires avaient droit à une certaine reconnaissance de la part de la province pour avoir été les premiers à se charger de l'entretien des aliénés dans ce district.

Restait la question de l'achat de l'asile.

Les Sœurs s'en rapportèrent au gouvernement pour cette transaction. Une expertise eut lieu. Le gouvernement nomma M. Peters comme expert, les propriétaires nommèrent M. Peachy, et ceux-ci nommèrent M. Berlinguet comme troisième arbitre. Après avoir examiné la propriété, M. Peters l'évalua à $311,000, et MM. Peachy et Berlinguet l'évaluèrent à $709,000, valeur commerciale, et à 607,000, valeur intrinsèque. Après cette évaluation les propriétaires, adoptant les conclusions de la majorité, demandèrent $600,000 pour l'asile. Le gouvernement conseilla aux Sœurs de ne pas payer cette somme. Puis les négociations continuèrent en vue de l'achat. Finalement après plusieurs pourparlers les Sœurs et les propriétaires tombèrent d'accord sur la somme de $425,000, et le marché fut conclu. Le soin des aliénés fut alors confié aux religieuses au prix de $100 par tête par

année pour mille patients. Voilà en peu de mots toute la transaction de Beauport autour de laquelle les libéraux ont fait tant de bruit.

Avant ce contrat la province payait $132 par année pour l'entretien des malades ; aujourd'hui elle ne paye que $100 : il y a donc économie de $32 par année par malade, $32,000 pour les mille malades qui sont à l'asile et $320,000 pour dix ans, la durée du contrat. Et les libéraux ne sont pas satisfaits. Il est évident que tout ce qui ne tombe pas dans leur poche doit compter pour rien.

Ils accusent le gouvernement :
1er d'avoir favorisé les anciens propriétaires ;
2e d'avoir forcé les Sœurs à payer $425,000 ;
3e d'avoir engagé la province pour cette somme quand les Sœurs s'offraient de construire un asile sans frais pour la province ;
4e enfin d'avoir comploté pour ruiner les religieuses.

D'abord, comment le gouvernement a-t-il protégé les anciens propriétaires ? La majorité des arbitres a fixé à $600,000 le prix de l'asile, et le gouvernement a dit aux Sœurs : Ne payez pas ce prix-là. Ensuite les propriétaires ont baissé leur prix à $500,000, et le gouvernement a encore dit aux religieuses, c'est trop cher. Enfin le gouvernement, par son attitude, a fait réduire à $425,000 le prix demandé par les propriétaires. Est-ce ainsi que l'on s'y prend pour favoriser quelqu'un ? Nous laissons au public impartial le soin de répondre.

Est-il vrai aussi que le gouvernement a forcé les Sœurs à payer $425,000. La réponse, Monseigneur Bégin va vous la donner lui-même. Lisez bien cette lettre :

Québec, 28 octobre 1892.

L'hon. L. P. Pelletier,
Secrétaire Provincial.

Monsieur le Ministre,

Les Sœurs de la Charité de Québec sont disposées à payer quatre cent mille piastres pour l'Asile de Beauport, et je suis prêt à ratifier le contrat à cette condition.

Si donc les propriétaires de l'asile consentent à descendre tout d'abord et d'une manière officielle jusqu'à quatre cent cinquante mille piastres, vous pouvez offrir quatre cent mille.

Si, par hasard, les propriétaires ne veulent aucunement accepter cette offre, demandez-leur s'ils ne partageraient pas la différence par moitié, de manière à arriver à quatre cent vingt-cinq mille piastres. Dans ce cas, vous n'aurez qu'à me téléphoner et vous aurez une réponse affirmative ou négative presque immédiatement.

Je désire que cette affaire se règle au plus tôt, dans un sens ou dans l'autre.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

L. N., Arch. de Cyrène,
Coadj. de S. E. le Card. Taschereau.

Ainsi donc, les religieuses, dès le 20 octobre 1892, étaient autorisées par Mgr Bégin à offrir $400,000 et à séparer la différence entre les deux si les propriétaires demandaient $450,000.

Nous nous rappelons qu'après avoir lu cette lettre en Chambre, l'opposition, par la bouche de M. Fitzpatrick, alors député à la législature, disait : "Si nous avions su cela avant, nous n'aurions pas dit ce que nous avons dit." Voilà donc la seconde accusation réduite à néant.

La prétention que l'asile a été acheté par la province et non par les Sœurs, est aussi ridicule. Ce sont les Sœurs qui ont acheté, par l'entremise du gouvernement, et ce sont elles qui paient la propriété. Seulement, comme les anciens propriétaires exigeaient une garantie, le gouvernement a consenti à payer, *à même l'argent qu'il doit aux religieuses*, les annuités au moyen desquelles les Sœurs acquittent leurs dettes. Quel danger y a-t-il en cela pour le crédit de la province ? Nous défions nos adversaires de le signaler.

Ils prétendent que les Sœurs peuvent abandonner leur contrat au bout de dix ans, et qu'alors la province se trouvera avec l'asile sur les bras. Cette éventualité n'est pas à craindre, puisque les Sœurs désiraient d'abord avoir le contrat pour vingt ans.

Mais même en admettant la prétention des libéraux, la province, loin d'y perdre, y aurait gagné $320,000 d'économie par le contrat et $186,000 d'annuité payé par les religieuses pendant dix ans, ce qui couvrirait amplement le prix d'achat de l'asile. C'est-à-dire que la province se trouverait propriétaire de l'asile presque pour rien. Le crédit de la province ne se trouve donc aucunement engagé. Les Sœurs eussent-elles construit un nouvel asile qu'elles n'auraient pu le faire à leurs dépens, comme elles l'ont déclaré elles-mêmes dans une lettre au secrétaire provincial, et alors la province aurait été obligé de se porter garant pour la somme que cette construction aurait coûté, quitte à se rembourser à même le prix payé pour l'entretien des aliénés. La position aurait donc été absolument la même qu'aujourd'hui. Enfin, on accuse le gouvernement d'avoir forcé la main aux religieuses pour leur faire payer un prix trop élevé ; en d'autres termes, d'avoir comploté pour ruiner les Sœurs. C'est l'insinuation que M. Gladu, député de Yamaska, a répété encore durant la dernière session. Il faut l'en remercier, car il a provoqué une correspondance qui dispose entièrement de cette question. M. Girard, député du lac St-Jean, ennuyé d'entendre répéter que les religieuses avaient été exploitées par le gouvernement, adressa à la Supérieure de la Maison des Sœurs de la Charité, la lettre suivante :

Québec, 26 novembre 1896.

Révde Sœur St-Théodore,
Hospice des Sœurs de la Charité,
Québec.

Révérende Dame,

L'affaire du contrat de l'Asile de Beauport, qui est maintenant terminée depuis près de quatre ans, a de nouveau fait incidemment le sujet d'un débat devant la Chambre dans le cours de la présente session.

Il me semble que cette question avait été bien réglée lors des débats qui ont eu lieu il y a quelques années, mais M. Gladu, le député d'Yamaska, affirme de nouveau que vous avez été forcé par le gouvernement à acheter l'Asile pour le prix de $425,000.00.

Voulez-vous avoir la bonté de m'écrire un mot pour me dire ce qui en est, et je vous en serai infiniment reconnaissant.

J'ai l'honneur d'être,
Madame,
Votre obéissant serviteur,
Jos. Girard, M.P.P.

Hospice des Sœurs de la Charité de Québec.

Québec, 30 novembre, 1886.

M. Joseph Girard, M.P.P.,
Assemblée Législative, Québec.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre au sujet de l'achat de l'asile de Beauport et après l'avoir soumise au conseil de la communauté, je suis autorisée à vous répondre comme suit :

Nous avons été surprises de recevoir votre lettre, car il nous semble qu'il est difficile pour qui que ce soit de prétendre que notre communauté a été forcée d'acheter l'Asile de Beauport.

L'honorable L. P. Pelletier, qui était Secrétaire de la province lorsque cette transaction a été faite, a prononcé en Chambre un discours que nous avons eu la satisfaction de lire quand les journaux l'ont publié, et qui représentait d'une manière exacte et fidèle tout ce qui s'est passé à ce sujet. Comment aurait-on pu nous imposer l'achat de l'Asile, si nous n'avions pas voulu en faire l'acquisition.

Nos lettres et celles de Sa Grandeur Monseigneur Bégin, que l'honorable M. Pelletier a citées dans son discours, étaient, il nous semble, assez claires sous ce rapport pour empêcher qu'un doute, même le plus léger, puisse exister à ce sujet. Les documents en question doivent être devant

la Chambre et nous vous prions d'y referer. Vous y constaterez que le 28 octobre 1892, Sa Grandeur Monseigneur Bégin autorisait l'hon. M. Pelletier a conclure le marché pour nous au prix de $425,000. Plus tard, le 12 décembre de la même année, nous avons écrit à Sa Grandeur Monseigneur Bégin, qui était sur le point de partir pour l'Europe, afin d'avoir son autorisation écrite pour conclure le marché en son absence, si les propriétaires de l'Asile acceptaient le prix que nous étions prêtes à payer. Le lendemain, 13 décembre, Sa Grandeur Monseigneur Bégin nous écrivait nous donnant cette autorisation écrite, et nous autorisant à payer $425,000, si les propriétaires voulaient y consentir. Je ne récite pas tous ces documents au long, car comme je vous le dis plus haut, ils sont déposés devant la Chambre, et je n'ai pas de doute que vous pouvez vous procurer des copies si vous le désirez.

Nous avons acheté l'asile, parce que le gouvernement voulait confier à des religieuses le soin des aliénés. Nous n'avons qu'à nous féliciter de nos rapports avec l'honorable Secrétaire Provincial du temps et avec le gouvernement à ce sujet.

Depuis ce temps-là, nous nous sommes efforcées d'accomplir cette œuvre nouvelle, et nous avons lieu d'espérer qu'avec l'aide de la Providence, nous avons réussi à donner satisfaction au gouvernement et au public, tout en économisant pour la province une somme de $33,000.00 par année, qui représente la différence entre le montant que recevaient les anciens propriétaires et celui que nous recevons.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de la parfaite considération de notre communauté, et nous croire

Votre très humble servante,
Sr. St-Theodore,
Dépositaire.

Voilà donc la dernière calomnie des libéraux sur cette affaire de Beauport réduite à néant par la supérieure même de la communauté intéressée.

Pour nous résumer, la transaction de Beauport a fourni au gouvernement l'occasion de faire $300,000 d'économie, tout en améliorant le sort des infortunés que la société est obligé de protéger.

Le crédit de la province n'est aucunement engagé ; ce sont les sœurs qui ont acheté et ce sont elles qui paient par l'entremise du gouvernement. Elles n'ont payé que le prix qu'elles étaient autorisées à payer par leur Ordinaire, et ce prix est très raisonnable, puisque la majorité des arbitres nommés pour évaluer la propriété en avait fixé le prix à $600,000, et qu'il est généralement admis par les autorités compétentes qu'un asile pouvant contenir mille patients coûte au moins un million. En un mot, tous les intérêts ont été protégés, mais surtout les intérêts des sœurs et ceux de la province.

L'AFFAIRE DE L'EMPRUNT FRANÇAIS

Nos adversaires ont cru trouver une puissante machine de guerre contre les conservateurs dans l'emprunt contracté par M. Taillon en 1894, pour consolider un emprunt contracté par M. Mercier pour 2 ans, en 1891, et consolidé par M. Hall en 1893.

M. Taillon, comme on le verra, a contracté cet emprunt dans un type d'intérêt auquel notre province n'était pas habitué, c'est-à-dire à 3 p. c. au lieu de 4 et 5 p. c., qui avaient été les taux d'intérêt payés jusque-là par la province pour ses emprunts.

On conçoit que nous ne pouvions prétendre emprunter à un taux aussi réduit que 3 pour cent, sans faire de sacrifice sur le capital. La question est très simple lorsqu'on veut l'étudier avec bonne foi et sans esprit de parti.

Si vous consentez à payer pour un emprunt un taux de 5 pour cent, vous obtenez, pour vos obligations, un chiffre plus élevé. Si vous voulez ne payer que 4 pour cent vous obtenez pour vos obligations un montant moindre que si vous payiez 5 pour cent. Enfin, si vous ne voulez payer que 3 pour cent, vous obtenez un montant encore moin s élevé pour vos obligations. La question est de savoir si la différence, dans le taux de l'intérêt, est une compensation suffisante pour le sacrifice que vous faites sur le montant que vous touchez en retour de l'obligation souscrite.

Dans l'emprunt Taillon, pour chaque obligation de $100, la province n'a touché que $77.32, mais au lieu de payer 4 pour cent d'intérêt, elle n'a payé que 3 pour cent. Maintenant la différence dans le taux de l'intérêt au bout de soixante ans, terme de l'emprunt, rétablissait l'équilibre et compensait la diminution sur le capital touché. C'est pour cette raison que les financiers les plus renommés, se basant sur des calculs absolument mathématiques, proclament qu'un emprunt en 3 pour cent à 77 est l'équivalent d'un emprunt en 4 pour cent à 98 et une fraction. Par la différence dans le taux de l'intérêt, M. Taillon a économisé annuellement pour la province environ $7,000. Ces $7,000, à intérêt composé durant 60 ans, qui est le terme de cet emprunt, sont équivalent à l'augmentation du capital.

Il y a un grand nombre de pays qui ont fait des opérations de ce genre, et pas plus tard qu'en 1891, la Russie, qui est un des plus puissants états de l'Europe, a contracté, à Paris, un emprunt en 3 pour cent à 77 environ, tout comme la province de Québec, et les journaux financiers ont proclamé alors que c'était un succès. Ici, dans la province de Québec, des journaux libéraux n'ont pas craint de se séparer de leur parti sur ce sujet et de déclarer que l'opération faite par M. Taillon était réellement avantageuse pour la province. Nous aimons à citer ici un article du *National* de Montréal, journal libéral, publié au cours du mois d'octobre 1894, et dans lequel l'emprunt contracté par M. Taillon était carrément approuvé :

Voici ce que disait le *National* :

" On s'est beaucoup effrayé de l'accroissement de la dette provinciale par suite de l'emprunt que M. Taillon vient de faire à Paris, et l'on a dit que ce ministre eut mieux fait d'emprunter au taux de 4 pour cent d'intérêt les quatre millions de piastres qui lui étaient nécessaires. Nous sommes d'une toute autre opinion. Selon nous M. Taillon a fait une superbe opération et le *Star*, le *Witness, et tutti quanti* qui le blâment devraient aller à l'école et refaire leur étude de l'arithmétique.

" Avant d'expliquer notre pensée, rectifions quelques données. D'abord ce n'est pas la somme de $4,000,000 que le gouvernement doit payer, mais bien celle de $4,106,491. Cette différence parait peu de chose au premier abord ; mais nous montrerons plus loin qu'elle est considérable.

" En second lieu, le gouvernement aurait-il pu effectuer un emprunt à 4 p. c. au pair ? M. Hall s'adressa, le printemps dernier, à Paris, et ne put obtenir de meilleure condition que 94 p. c. pour un emprunt à 4 p. c. d'intérêt. Qu'on ne nous parle donc plus d'un emprunt émis au pair. Néanmoins, faisons quelques opérations de simple arithmétique, en supposant un emprunt à 4 p. c. émis au pair.

" La somme de $4,106,491, empruntée au pair, à raison de 4 p.c., donne un intérêt annuel de $164,250.

" La somme de $5,172,412, empruntée par M. Taillon, à 3 p. c., donne un intérêt de $155,172.

" Différence d'intérêt en faveur de l'emprunt Taillon, $9,078 par an.

" Ainsi, grâce à cette opération qu'on a tant critiquée, la province va avoir à payer chaque année, pendant soixante ans, $9,078 de moins qu'elle n'aurait eu à payer si elle avait pu par extraordinaire, faire un emprunt de $4,106,461, à 4 p. c. au pair.

" Mais, dira-t-on, c'est bien la peine de parler de ces neuf mille piastres quand au bout de soixante ans, on aura à rembourser $1,065,951, en sus des $4,106,461 dues aujourd'hui !

" Eh ! bien, mais c'est précisément en cela qu'on se trompe. Tous les livres d'arithmétique nous apprennent qu'un revenu d'une piastre par an, placée à 4 p. c., produit en soixante ans $238. Par conséquent, cette petite somme de $9,078 que nous aurions payée en plus si nous avions emprunté à 4 p. c., produira 238 fois plus, c'est-à-dire $2,160,564, qui, ajoutées aux $4,106,461 déjà dues, auraient fait, au bout des soixante ans, le joli total de $6,267,025.

" M. Taillon a émis des débentures payables en soixante ans, pour la somme totale de $5,172,412, la génération future aura donc, grâce à M. Taillon, à payer dans soixante ans, $1,094,613 de moins qu'elle n'aurait eu à payer si M. Hall était parvenu à emprunter à 4 p. c. au pair.

" Est-ce clair ?

" Mais ces calculs sont faits dans la supposition que M. Hall aurait pu placer son emprunt 4 p. c. au pair. Supposition à l'eau de rose. Au commencement de cette année, il ne put pas trouver de taux au-dessus de 94 p. c.

" Dans ces conditions, pour obtenir $4,106,461, il aurait eu à souscrire des débentures d'une valeur totale de $4,352,842.66, dont l'intérêt à 4 p. c. eut été de $174,083.94 par an, soit $18,941.94 de plus que la province n'aura à payer sur l'emprunt Taillon.

" Si le gouvernement avait la sagesse de créer un fonds d'amortissement avec ces $18,941.94 qu'il économisera chaque année, au bout de soixante ans, ce fonds aurait atteint le chiffre fantastique de $4,508,181.72, de sorte que, pour racheter son emprunt de $5,433,066, la province n'aurait plus qu'à débourser $924,884.28.

" Tel est le résultat énorme qu'on peut obtenir avec cette diminution d'intérêt qu'a obtenu M. Taillon et dont le *Star* se moque agréablement, comme si c'était là une bagatelle qui ne valût pas la peine d'être mentionnée.

" M. Taillon a beau être conservateur, le *National* n'est pas assez niais pour le censurer, quand il économise notre argent."

C'est un journal libéral qui approuve carrément l'emprunt dont les libéraux ont essayé de faire un scandale contre le gouvernement conservateur.

Cet aveu d'une feuille hostile est une réponse péremptoire aux diatribes de nos adversaires.

Pour le peuple d'un pays, le fardeau des emprunts est toujours calculé par le fardeau de l'intérêt. Quand bien même vous me diriez que le capital de tel emprunt est plus élevé que le capital de tel autre, si l'intérêt annuel que le peuple doit payer pour le second est moins élevé que celui qu'il doit payer pour le premier, c'est en définitive un avantage indéniable pour les contribuables.

Sans doute, dans 60 ans, les générations futures auront à faire face à un remboursement un peu plus élevé qu'il ne l'aurait été si le taux de l'intérêt payé chaque année eût été plus considérable. Mais si l'on calcule la valeur que représente la diminution d'intérêt durant les soixante années, on se convaincra que la seconde opération est aussi avantageuse, sinon plus avantageuse que la première.

Prenons un exemple plus frappant et qui nous fera mieux comprendre la comparaison. Deux cultivateurs empruntent chacun $1,000 pour dix ans. Le premier ne reçoit que $90 pour chaque $100 d'obligations, mais ne paie que 3 p. c. ; l'autre reçoit $100, c'est-à-dire le pair, mais il doit payer 4 p. c. Le premier perd $100, il est vrai, sur le capital, mais il sauvera $10 par an d'intérêt, soit pour les dix ans, $100 que le second paiera de plus que lui. Lequel a fait le meilleur marché ?

L'emprunt est donc virtuellement au pair dans les deux cas.

C'est là tout le secret de l'emprunt Taillon à $77 (3 p. c.) et l'emprunt Mercier à $94 (4 p. c.)

Cette opération de M. Taillon a eu pour effet d'élever le crédit de la province en ce sens qu'elle a mis cette dernière au rang des pays qui peuvent emprunter à des taux d'intérêt peu élevés.

De prime abord, nous avons été obligés de faire un léger sacrifice pour obtenir ce résultat, mais la valeur de toutes nos autres obligations s'en est accrue, et lorsque, deux ans plus tard, nous avons eu à contracter le dernier emprunt pour achever de payer la dette flottante léguée par M. Mercier, nous avons obtenu cette fois pour nos obligations portant 4 p. c. d'intérêt un chiffre qui n'avait jamais été obtenu jusque là par notre province, c'est-à-dire $105 pour chaque obligation de $100, en d'autres termes, 5 p. c. de prime. Cela montre que l'opération faite par M. Taillon en 1894, loin de nuire au crédit de la province, l'a augmenté considérablement.

Un des arguments que les libéraux ont fait valoir contre l'emprunt Taillon en 1894, c'est que l'on aurait pu se servir des sept millions que la compagnie du chemin de fer du Pacifique doit à la province pour le prix du chemin de fer du Nord et sur lesquels, depuis cette époque, nous avons dû consentir à une réduction de l'intérêt payé par la compagnie.

Voici la raison péremptoire pour laquelle on a refusé d'appliquer ces sept millions au remboursement de l'emprunt Mercier :

Ces $7,000,000 étaient affectés par le statut de 1882 à l'amortissement des emprunts de 1874, 1876 et 1878. Qu'on lise ces clauses de la loi (Statuts de 1882, p. 106) :

" Sa Majesté par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

" 1o Le prix de la vente des deux sections du chemin de fer de " Québec, Montréal, Ottawa et Occidental," sera affecté au paiement de la dette consolidée de la province.

" 2o Ce prix entrera dans les fonds créés pour l'amortissement des emprunts effectués en vertu des actes 37 Vict., chap. 2 ; 39 Vict., chap. 4, et 41 Vict., chap. 1.

" 3o La somme de trois millions de piastres, payables suivant les conditions du contrat de vente de la section Ouest, après avis de six mois, ou après l'expiration de vingt années, par la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, sera appliquée au paiement de l'emprunt de trois millions de piastres, fait en vertu de l'acte 41 Vict., chap. 1, ce qui comblera le fonds d'amortissement créé pour le rachat de cet emprunt.

" 4o La somme de trois millions cinq cent mille piastres, payable à terme, suivant les conditions du contrat de vente de la section Est, par la compagnie du chemin de fer du Nord, sera appliquée au paiement pour autant, de l'emprunt fait en vertu de l'acte 39 Vict., chap. 4, et la somme de cinq cent cinquante-neuf mille sept cent soixante-et-treize piastres et trente-trois centins, sera prise sur le reste du prix de vente des deux sections, pour combler le fonds d'amortissement créé pour le rachat de cet emprunt.

" 5o La balance du prix de vente des deux sections sera appliquée au paiement pour autant, de l'emprunt fait en vertu de l'acte 37 Vict., chap. 2, et fera partie du fonds d'amortissement créé pour le rachat de cet emprunt."

Tout cela est bien formel. Les $7,000,000 du Pacifique sont affectés par une loi au paiement des emprunts de 1874, 1876 et 1878. Et lors des

emprunts subséquents, comme encouragement aux acheteurs de nos nouvelles obligations, la province se prévalait du fait que le fonds d'amortissement des emprunts antérieurs était solidement constitué, grâce à l'affectation de ces $7,000,000. Cette considération a dû déterminer beaucoup de petits capitalistes à acheter de nos titres. De sorte que la foi de la province paraît engagée au respect de la loi de 1882. Qui sait quel dommage ce détournement de l'affectation statutaire du fonds d'amortissement de 1882 eut causé au crédit de la province ? Cela pouvait créer une tempête sur les marchés de Paris et de Londres, et les porteurs de nos débentures auraient pu accuser la province de Québec de diminuer les garanties de sécurité sur la foi desquels ils ont prêté leur argent, de répudier sa parole.

Sans doute, nos adversaires diront : mais vous avez indiqué vous-mêmes cette intention par votre loi de la session de 1893. A cela nous répondons : par la loi de cette session nous avons voulu obtenir un pouvoir légal dont nous étions libres de nous servir ou ne pas nous servir. Si notre crédit ne nous eut pas permis de faire face autrement à l'échéance des $4,000,000, alors, pour éviter le déshonneur, nous eussions passé par-dessus toutes les objections, et entre deux maux, la désaffectation du fonds d'amortissement de 1882 et l'insolvabilité lors d'une échéance, nous aurions choisi le moindre, c'est-à-dire la désaffectation. Mais comme le gouvernement pouvait faire autrement, c'était son devoir de ne pas détourner les $7,000,000 de leur affectation statutaire.

Tout cela est clair et ne peut être méconnu que par l'ignorance ou la mauvaise foi.

Il en est de cette affaire comme de toutes les autres. Les orateurs et les journaux libéraux ont pu crier, mais malgré tous les défis, ils n'ont jamais osé porter ni contre M. Taillon, ni contre n'importe qui, aucune accusation formelle et précise. Ils se sont bornés à criailler, mais quand il s'est agi de formuler quelque chose qui put porter atteinte à l'honneur ou à l'intégrité des hommes publics conservateurs, ils se sont lâchement dérobés et ont gardé le silence.

LE PALAIS DE JUSTICE DE MONTREAL

ENCORE UN GACHIS LIBÉRAL

RÉPARÉ PAR LE GOUVERNEMENT CONSERVATEUR

Cette affaire de l'agrandissement du Palais de justice de Montréal est l'une des plus embrouillées, des plus incompréhensibles et des plus sales que le gouvernement de la Clique ait léguées à l'administration actuelle.

Disons d'abord, qu'avant d'entreprendre ces travaux, le gouvernement Mercier avait déjà dépensé $89,694.73 pour réparations et améliorations à cet

édifice. Dans cette somme se trouve compris le chiffre de $18,178.35, payé pour l'achat d'une petite église située en arrière du Palais de justice, dans le but d'agrandir l'édifice de ce côté. C'était là le plan primitif, autrement l'achat de ce terrain était complètement inutile et, par conséquent, le prix payé, de l'argent perdu pour la province. Après avoir dépensé plus de $71,000 en réparations diverses (voir Journaux Ass. Lég., 1893, p. 158), le gouvernement Mercier se décida, en 1890, à entreprendre les travaux d'agrandissement réclamés depuis longtemps par tous les justiciables ; mais au lieu de suivre le plan primitif, c'est-à-dire, d'utiliser le terrain acheté à cette fin en 1887, et payé au prix de $18,178.35, le gouvernement libéral abandonna ce projet pour agrandir en ajoutant un étage, et le 29 mai 1890 des soumissions furent demandées dans ce sens.

Plusieurs entrepreneurs soumissionnèrent, entre autres, MM. Chs. Berger, pour $249,000 ; MM. Bastien et Valiquette, pour $229,000, et M. A. J. Andrews, pour $113,000. Dans les deux premiers cas, si la charpente en bois des toits était remplacée par une charpente en acier, les soumissionnaires déduisaient $1500 de leur soumission, et l'acier serait fourni à raison de 5 cts la livre ; dans le cas de M. Andrews, il s'engageait à déduire $1100 pour la charpente en bois, offrant de fournir l'acier à raison de 6 cts la livre. (Voir document No. 47, pp. 4 à 11, Documents de la Session, vol. 24—III 1890).

MM. Perreault et Mesnard, les architectes du gouvernement, firent rapport que ces soumissions ne concordaient pas avec leur évaluation, et ils suggérèrent de faire reconsidérer ces soumissions. Reconsidérer ne voulait pas dire demander de nouvelles soumissions.

Le gouvernement Mercier n'en fit rien cependant, et le 24 juillet 1890, de nouvelles soumissions furent demandées. Cinq entrepreneurs soumissionnèrent, savoir :

R. Chartrand & Cie	$179,900
D. Ford & Cie	198,000
H. Bourgoin & Fils	169,995
C. Berger & Cie	194,999
Brunet, Laurier & Cie	177,000

(Voir document No. 47, p. 12, vol 24—III 1890.)

MM. Perreault et Mesnard firent rapport (Ibid p. 13) que la soumission Chartrand & Cie était conforme aux conditions du devis, moins la clause de garantie laissée en blanc, et que la soumission Chs Berger & Cie était en tous points conforme aux conditions du devis. Quant aux autres, les architectes paraissaient les éliminer parce qu'elles ne fournissaient pas le nom des sous-entrepreneurs, ou bien qu'elles n'offraient pas les garanties suffisantes.

Restaient donc les soumissions Chartrand et Berger.

Le gouvernement Mercier sauta tout de suite sur la plus haute, celle de Berger & Cie, qui demandait $194,999.

Pourquoi ?

Est-il vrai que MM, Berger & Cie offraient plus de garantie que Chartrand & Cie ?

Non.

La soumission Chartrand & Cie était absolument identique à celle de Berger, excepté qu'elle était de $15,099 moins élevée, quant aux garanties un chèque de $10,000 accompagnait l'une et l'autre soumission comme preuve de la bonne foi des soumissionnaires.

La différence entre les deux soumissions était assez grande pour donner à réfléchir et engager le gouvernement à demander de nouvelles garanties à M. Chartrand s'il n'était pas satisfait de ce chèque de $10,000.

Mais non, le 1er septembre 1890 (voir le même document p. 20,) le gouvernement passait avec MM. Berger le contrat pour l'agrandissement du Palais de justice de Montréal, laissant de côté une soumission tout aussi régulière et beaucoup moins élevée.—Premier mystère.

Ce contrat obligeait à terminer les travaux pour le 1er septembre 1891, soit un an pour l'exécution complète de l'ouvrage. Les devis accompagnant ce contrat mentionnaient tout ce qui devait être fait sauf le chauffage, l'éclairage, la ventilation, la plomberie et le drainage. Pourquoi cet oubli ?—Second mystère.

Dans tous les cas, les traveaux furent commencés le 3 décembre 1890. Or, plus d'un an après, au lieu de les avoir terminés, M. Berger produisait une réclamation pour dommages, prétendant qu'il avait été empêché de poursuivre ses travaux à cause de toutes sortes de difficultés provenant de causes diverses. (Voir document No 48, p. 17, vol. 26-27—III 1892.)

Le gâchis était dans son plein. On avait donné un contrat pour défaire une partie d'un vieil édifice afin d'y ajouter un étage neuf. Or des gens du métier auraient pourtant dû savoir que si l'on sait où commencent des travaux de cette nature, l'on ignore toujours où ils s'arrêtent. Ce fut le cas pour le Palais de justice de Montreal. Ancienne bâtisse dont l'intérieur avait été divisé et taillé en tous sens l'on ne savait pas ce que cachait le plâtre des murs. Aussi, dans son mémoire soumis en février 1892 pour établir ses réclamations en dommages, M. Berger disait-il qu'il avait été obligé de démolir et refaire des murs entiers parce qu'il s'était aperçu que leur état délabré serait un danger pour le reste de l'édifice. Et il en fut de même jusqu'à la fin. Tellement que de l'ancien édifice, il ne reste plus aujourd'hui que les quatre murs en pierre, tout l'intérieur ayant été refait à neuf.

Lorsque le gouvernement actuel arriva au pouvoir, en décembre 1891, les travaux qui auraient dû être terminés depuis trois mois, n'étaient qu'à moitié faits. Par contre, il y avait déjà des extras ou contrats additionnels

pour une somme considérable. Tous les jours on découvrait de nouveaux trous à boucher, des murs à démolir, des colonnes à remplacer, enfin c'était un désordre inexplicable.

Rappelons que le contrat donné par le gouvernement Mercier était de $194,999. Or, sur cette somme, $147,000 avaient déjà été payées aux entrepreneurs Berger. Mais il y avait aussi des travaux additionnels ou extras exécutés pour une somme de plus de $100,000, savoir : $45,237.82, plus $9,500.00, plus $55,285.99, certifiés par les architectes nommés par le gouvernement Mercier, MM. Perreault et Mesnard. (Voir déposition de M. Perreault devant le comité des Comptes Publics en 1895, en réponse à l'honorable M. Nantel.)

Comme on le voit, les choses étaient fort embrouillées et les extras menaçaient de dépasser le contrat principal.

Le 8 février 1892, l'hon. M. Nantel donna ordre à MM. Berger et Cie de suspendre tous les travaux extras et de s'en tenir strictement à leur contrat principal. (Voir document No. 48, p. 13, Vol. 26-27—III 1892.)

Le 12 février, MM. Berger répondirent qu'ils étaient prêts à se conformer à ces ordres, mais ils faisaient remarquer qu'ils ne pouvaient même travailler au contrat principal avant que certains travaux additionnels fussent complétés. (Ibid page 14) ; les extras devenaient donc plus nécessaires que le contrat principal, ce qui prouve avec quelle ignorance, pour ne pas dire plus, ce contrat avait été donné. M. Perreault avait évidemment raison de dire dans son témoignage devant le comité des Comptes Publics, que, plusieurs items avaient été omis avec *connaissance de cause*.

Dans ces conditions il devenait nécessaire de savoir où en était les travaux, ce qui avait été fait et ce qui restait à faire, et l'hon. M. Nantel chargea MM. Hutchison et Raza, deux des meilleurs architectes de Montréal, dont l'un, M. Hutchison, a été recommandé par M. Stephens, député libéral de Huntingdon, de faire un examen des travaux et de voir ce qui restait à faire. Maintenant, voulez-vous savoir dans quel état ces messieurs ont trouvé ce Palais de Justice après un an et demi de travaux exécutés sous le gouvernement Mercier ? M. Raza, interrogé sous serment devant le Comité des Comptes Publics en 1895, va vous le dire :

“ Q. Voulez-vous dire l'état général dans lequel se trouvait l'édifice lorsque vous l'avez pris ? R. L'édifice se trouvait dans un très mauvais ordre, tout était défait, démanché et délabré, même certaines parties étaient dangereuses, et il a fallu mettre des étais à différentes places pour sauvegarder le danger qu'il y avait.

Q. A part les quatre murs et du toit, avez-vous été obligé de faire faire des travaux à l'intérieur ? R. Oui, presque tout, jusqu'au bois de liaison en dedans des murs, nous avons été obligés de défaire cela pour le remplacer en partie pour pouvoir clouer les foulures. Le bois de liaison était coti, pourri, la bâtisse était très vieille.

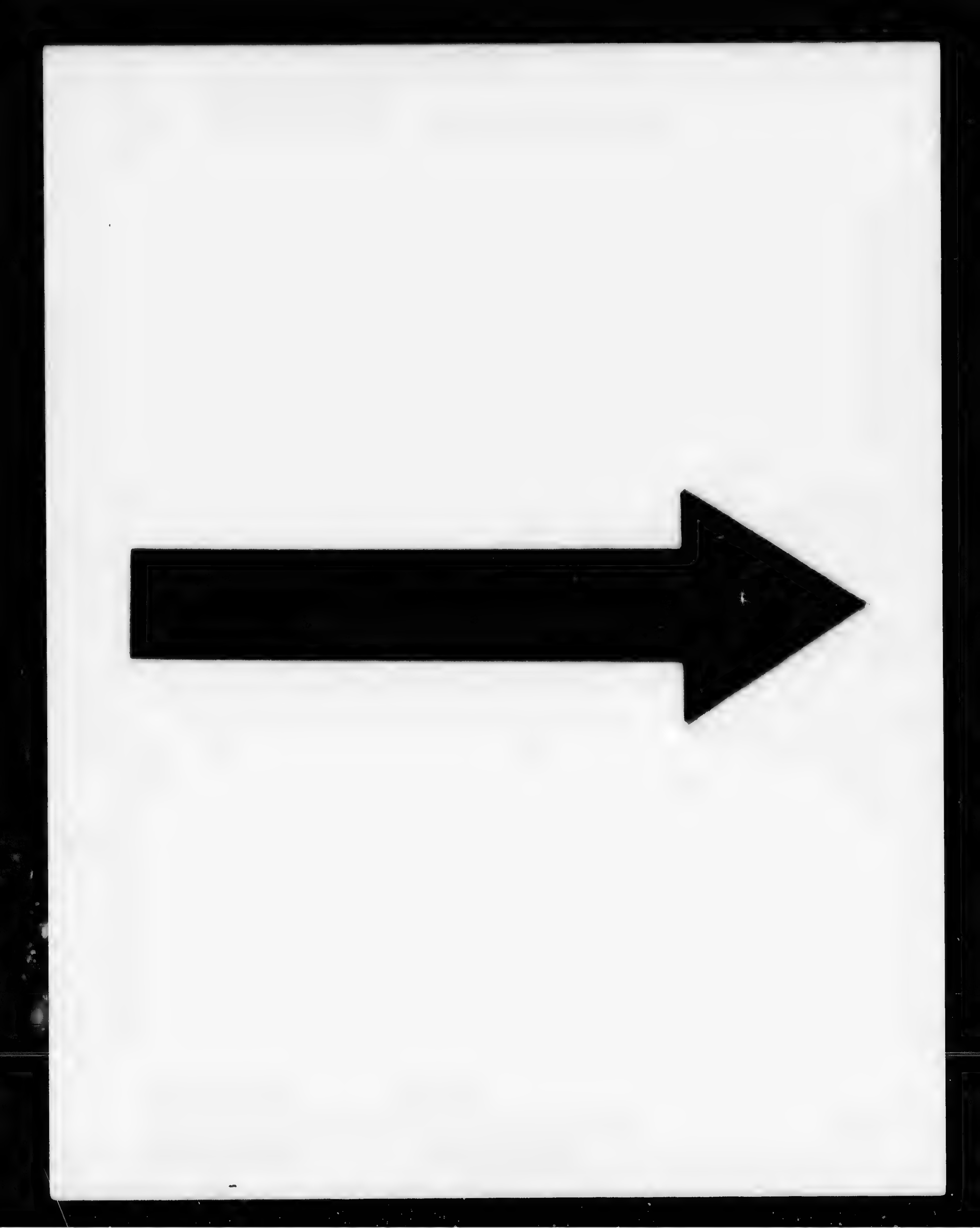
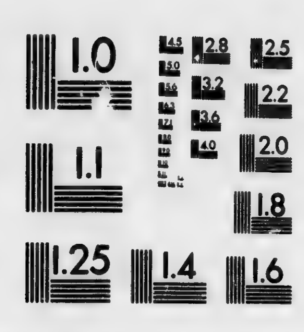


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



6"



Q. Combien ça coûté pour consolider l'édifice dans le bas, dans les fondations ? R. Je pense que la dépense a été d'à peu près vingt-huit mille piastres ($28,000). Dans tous les cas, le compte exact se trouve dans un estimé, il y a un estimé exprès, spécial pour cela.

Q. Avez-vous été obligé de reprendre certains travaux dans l'édifice, dans la coupole ? R. Oui, lorsque nous sommes arrivés pour faire les enduits dans la coupole, nous nous sommes aperçus que le dôme baissait dans certaines parties de 7 pouces et que les truss qui le supportaient n'étaient pas assez fortes et que ç'avait baissé au centre de quatre, cinq et six pouces, et que les colonnes supportant le dôme n'étaient pas assez fortes."

Cela doit suffire pour prouver que le contrat Berger était une farce, intentionnelle ou non, qui devait coûter des sommes folles à la province.

Il s'agissait d'en tirer le meilleur profit possible, et c'est ce que le gouvernement a fait en continuant les travaux avec la plus grande économie. Mais l'affaire était mal partie et elle s'en est ressentie longtemps.

Le tout a coûté..		$1,166,240 00
Sur cette somme le gouvernement Mercier est responsable pour la proportion suivante :		
Payé avant le 21 décembre 1891...............	192,086 23	
Payé depuis cette date jusqu'au 15 novembre 1894 pour travaux autorisés avant le 21 décembre 1891. (Voir Rapport du Commissaire des Travaux Publics, année 1894, p. 138)	105,252 57	
Réclamation de Chs. Berger sur le 1er contrat donné par le gouvernement Mercier.	117,916 51	
Réclamation Perreault, Mesnard, architectes nommés par le gouvernement Mercier, demandant $60,000 et réglée par le gouvernement actuel pour $27,565, la part pour le Palais de justice de Montréal étant de	13,231 20	
(Voir réponse No. 49 à un ordre de la Chambre en date du 9 janvier 1897).		
Balance pour ameublement découlant du contrat accordé à M. Vallière par le gouvernement Mercier	13,451 51	
Payé pour achat de l'église St. Gabriel et autres réparations sous le gouvernement Mercier	89,694 78	
		531,632 75
Le montant d'ouvrage autorisé et payé par le gouvernement actuel n'est donc que de.		$634,607 70

Le gouvernement Mercier, lui, a dépensé $531,632.75, et d'après le témoignage des architectes, il n'y avait presque rien de fait. La main de la Clique avait évidemment passé par là.

Ces chiffres prouvent encore que pour un contrat de $194,000, le gouvernement Mercier avait déjà dépensé $452,038.02 lorsqu'il est tombé du pouvoir,—car il faut déduire de la somme de $531,632.85, les $89,000 dépensées aussi par le gouvernement Mercier, mais antérieurement à ce contrat.

Donc, dans ce cas-ci encore, le gouvernement conservateur a tiré le meilleur parti possible d'une mauvaise affaire.

Les libéraux appellent cela un scandale, parce que cela a coûté cher et que les architectes ont été payés cher.

Cela a coûté cher parce que l'entreprise a été mal commencée.

Lorsque le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir tout était démoli, mais il n'y avait presque rien de fait, et il y avait déjà pour près de $300,000 de dépenses. Il fallait bien recommencer, loger les juges et les officiers de la cour. Et il a fallu refaire une partie de ces travaux la nuit, à grands frais, afin de ne pas retarder les tribunaux.

Les architectes ont été payés cher ! Moins cher que sous le gouvernement Mercier. Et d'ailleurs il était impossible d'obtenir le travail de bons architectes à prix réduits lorsque le gouvernement libéral avait accordé à ses architectes le plein tarif, en un mot tout ce qu'ils demandaient.

Le scandale ! les libéraux l'ont cherché devant le Comité des Comptes Publics en 1895 et ils n'ont rien trouvé.

Terminons par une citation de la *Patrie*, un bon journal libéral, qui, après avoir visité le Palais de justice tel que terminé, disait le 13 juillet 1893 :

"Nous devons dire que l'ouvrage qui s'est fait dans la reconstruction de cet édifice est immense, herculéen ; tellement qu'on a tout refait du premier étage au dernier, et qu'il ne reste de l'ancien palais que les quatre murs."

Après avoir fait l'éloge du système de ventilation, de l'éclairage, des escaliers en fer, des bureaux des fonctionnaires, la *Patrie* ajoutait :

"Enfin, tous les petits détails font constater combien les améliorations seront importantes. Il n'y aura rien de vieux dans le palais si ce n'est les murs extérieurs ; les murs intérieurs ont tous été refaits à neuf, et on conçoit difficilement ce qu'il a fallu de travail pour faire les travaux accomplis. Cette entreprise du palais de justice n'est pas ce qu'il y a de plus avantageux pour le pays, car elle engouffrera un beau million. Mais il ne faut pas trop s'étonner de la somme d'écus qui y sera dépensée, car on n'a pas d'idée de ce qu'est la reconstruction d'un édifice comme celui-là. Nous pouvons faire le compliment à MM. Berger, St-Louis et Cousineau, qu'ils y mettent beaucoup de soin et de goût et qu'ils feront de l'intérieur du Palais quelque chose de tout à fait moderne."

Voilà à quoi se résume ce soi-disant scandale ! C'est une bévue libérale réparée le mieux possible par le gouvernement conservateur.

L'AFFAIRE OUIMET—DE LA BRUERE—CHAPAIS

Un autre scandale épouvantable que MM. les libéraux essaient de bâtir pour jeter de la poudre aux yeux du public, c'est ce qu'ils appellent l'affaire Ouimet—de la Bruère—Chapais.

Or voici tout simplement ce dont il s'agit.

En 1895 l'Hon. M. Ouimet, qui était Surintendant de l'instruction publique depuis 1876, demanda d'être mis à sa retraite et obtint la pension à laquelle il avait droit.

L'hon. M. de la Bruère, Orateur du Conseil Législatif, fut nommé à sa place avec un salaire de $3,000, lorsque M. Ouimet touchait $4,000.

L'hon. M. Chapais, qui était leader du gouvernement au Conseil Législatif, et ministre sans portefeuille depuis 1893, fut alors nommé Orateur du Conseil Législatif en remplacement de M. de la Bruère.

Il n'y avait dans tout cela rien que de très ordinaire, et MM. les libéraux pourront crier longtemps avant de démontrer qu'il y a eu en cette affaire quelque chose de louche, d'irrégulier ou de peu honorable. M. Ouimet avait incontestablement le droit de prendre sa retraite après 19 ans de loyaux services.

La nomination de M. de la Bruère a été approuvée par les hommes les mieux posés dans notre monde ecclésiastique et civil, et quant à l'Hon. M. Chapais, son élévation au poste de Président de la Chambre Haute rencontra l'approbation universelle, et fut même l'objet d'éloges chaleureux de la part des honorables MM. Starnes et Archambault qui étaient les têtes dirigeantes de l'opposition au Conseil Législatif.

Mais, disent les libéraux, puisque M. Ouimet était trop vieux et trop malade pour demeurer surintendant, pourquoi l'a-t-on nommé Conseiller Législatif à la place de M. de la Bruère.

En effet le gouvernement conservateur a cru devoir faire cette nomination, et ici encore, il peut défier les attaques de ses adversaires, car un homme comme l'hon. M. Ouimet peut bien trouver onéreuse les fonctions ardues de surintendant de l'instruction publique, et cependant être parfaitement en état de faire profiter la Législature de la province de son expérience et de ses aptitudes durant les 6 ou 7 semaines de chaque session provinciale. Il n'y a là aucune anomalie quelconque.

L'hon. M. Ouimet était un ancien premier ministre, un ancien procureur général, et son entrée au Conseil a été saluée par l'approbation générale.

Maintenant on a fait un crime au gouvernement conservateur d'avoir donné à M. Ouimet sa pension puisqu'on était pour le nommer Conseiller Législatif.

Mais il n'y a là rien de contraire à la loi ni aux convenances. Il ne faut pas oublier que cette pension, M. Ouimet y avait droit, ayant versé au fonds de retraite durant trois ans 5 p. c., et durant 16 ans 3 p. c. de son salaire.

N'ayant rien à redire à tous ces arguments péremptoires, l'opposition a voulu se rabattre sur le fait que le conseil de l'instruction publique a voté à M. Ouimet, en reconnaissance des services rendus par lui à l'éducation, une gratification lors de sa sortie d'office. Mais le gouvernement n'a rien à faire avec cette gratification, qui n'était pas du tout de son ressort.

Cette simple analyse des faits démontre combien est puérile et ridicule la tentative de l'opposition de monter un scandale avec d'aussi maigres éléments. Il faut être bien pauvre en accusations pour en imaginer d'aussi absurdes.

LE HARAS NATIONAL

UN CONTRAT DU GOUVERNEMENT MERCIER

Pas un voteur libéral ne manquera de vous parler du Haras National comme d'un scandale. C'est le cri habituel de nos adversaires quand ils abordent cette question. Mais qui est responsable de ce contrat ? Encore le gouvernement Mercier.

Ouvrez les journaux de l'Assemblée Législative, à la date du 26 décembre 1890, vous y trouverez une résolution proposée par M Mercier accordant $6,000 par année durant cinq ans pour le Haras National.

Ouvrez ensuite le rapport du commissaire de l'agriculture, pour 1891, signé par l'honorable Honoré Mercier, et, à la page 7, vous lisez les lignes suivantes :—

"En vertu du contrat passé depuis la dernière session, avec la compagnie du Haras National, six sociétés d'agriculture, désignées par le sort, ont eu chacune d'elles l'usage d'un des étalons de la compagnie, pendant la saison qui vient de s'écouler."

Comme nous l'avons dit, ce rapport est signé : *Honoré Mercier*.

Donc, s'il y a eu scandale, s'il y a eu gaspillage, s'il y a eu acte de mauvaise administration dans cette affaire du haras national, ce que nous sommes loin d'admettre, c'est le gouvernement Mercier qui en est responsable.

Il est à remarquer que l'opposition, très prompte à crier au scandale à propos de toutes les affaires dont nous venons de démontrer la parfaite régularité et au sujet desquelles nous avons prouvé que le gouvernement est au-dessus de tout blâme, il est à remarquer, disons-nous, que les orateurs et les journaux libéraux n'ont jamais apporté l'ombre d'une preuve à l'appui de leur critique. Et surtout, il importe d'observer que l'opposition n'a jamais osé demander en Chambre une enquête régulière sur aucun des prétendus scandales dont nous venons de parcourir la liste pitoyable.

Mis au défi, en plusieurs circonstanses, de risquer leurs sièges en portant une accusation précise contre tel ou tel ministre, les criailleurs de la gauche sont toujours restés prudemment dans la réserve.

PAS DE PREUVES

PAS D'ENQUETES

Quel contraste avec le partie conservateur, qui, sous le régime de M. Mercier, a multiplié les demandes d'enquêtes et a prouvé devant les commissions royales un ensemble de boodlages, de tripotages et de vols qui ont soulevé l'indignation publique d'un bout à l'autre de la confédération.

Les roquets de l'opposition se sont contentés d'aboyer, mais ils n'ont jamais essayé de mordre, sachant parfaitement qu'ils y perdraient leurs dents.

Les journaux libéraux prétendent qu'ils ont essayé une fois de faire un commencement d'enquête pour établir un des scandales dont ils font le plus de bruit. Nous voulons parler de l'emprunt français. A cette occasion, disent-ils, nos amis en Chambre ont essayé de faire venir M. Barbeau devant le Comité des Comptes Publics et de lui poser des questions pour arriver à la connaissance de la vérité. Cette prétention est aussi puérile que tout le reste des accusations portées par les messieurs de la gauche.

Il est bien vrai qu'ils ont demandé à faire entendre devant le Comité des Comptes Publics M. Barbeau, qui avait été chargé par M. Taillon d'aller en France mettre la dernière main à la négotiation de cet emprunt.

Il est aussi parfaitement vrai que l'hon. M. Flynn, devant le comité des Comptes Publics, s'est objecté à ce que certaines questions fussent posées à M. Barbeau, mais il ne s'agissait pas du tout de cacher à la Chambre et au pays quelque chose de louche et d'inavouable. Il s'agissait purement et simplement de protéger l'intérêt public en empêchant des questions et des réponses relatives au projet de conversion de la dette dont on parlait alors et qui pouvait être entravé par des divulgations prématurées. Il y avait là une simple question d'affaires et de prudence que tous les hommes versés dans les finances ont comprise.

Mais si l'opposition, au lieu de se borner à poser à M. Barbeau des questions à tort et à travers eût voulu porter contre M. Taillon ou contre n'importe qui une accusation formelle de concussion ou de rapines en rapport avec l'emprunt français, immédiatement le premier ministre conservateur eut demandé lui-même une enquête pour confondre ces calomniateurs. Mais les hommes du parti libéral ont été trop lâches pour risquer leur mandat dans une aventure de ce genre.

Ils ont été trop lâches pour formuler une accusation précise.

Mis au défi à répétition de dire que quelqu'un,—que ce fut le premier ministre ou que ce fut tout autre personne spécifiée—avait spéculé à même cet emprunt d'une manière illicite, l'opposition n'a jamais osé relever ce défi, et une fois de plus elle a prouvé combien elle était convaincue de l'intégrité et de l'honorabilité du gouvernement conservateur.

LES PENSIONS DE RETRAITE

Un des cris de guerre de nos adversaires, c'est que sous les conservateurs le chiffre des pensions de retraite est plus élevé que sous les libéraux. En 1891, disent-ils, dernière année du régime libéral, le chiffre des pensions n'était que de $28,669.08, (voir Comptes Publics de 1891, p.), et, en 1896, sous les conservateurs, ce chiffre a atteint $41,012.06, soit $12,342.98 d'augmentation.

Il ne faut pas oublier que ce service ne se contrôle pas comme l'on veut. Lorsque les employés meurent, d'après la loi, il faut payer une pension à leurs veuves. Lorsque les employés sont trop vieux, ils ont droit à leur pension. Enfin, l'efficacité du service public exige souvent que certains employés soient mis à leur retraite. Et c'est ce qui a lieu sous tous les régimes.

Mais les libéraux ont mauvaise grâce de tant crier à ce propos. En effet, la dernière année du gouvernement Ross, en 1887, les conservateurs avaient payé, pour fonds de pension, $13,937.68. Et lorsque les libéraux ont quitté le pouvoir, en 1891, ils étaient rendus au chiffre de $28,669.08. Comparons :

Pensions, service civil, comptes publics, 1891, page 203.........	$ 28,669 08
" " " 1887, " 124.........	13,937 68
Augmentation	$ 14,731 40

Les conservateurs ont donc vu le service des pensions augmenter sous leur règne de $2,000 environ de moins que les libéraux sous le leur.

Premier point en leur faveur.

Et second point encore meilleur que le premier : les libéraux n'ont pas aboli le fond de pension pendant qu'ils étaient au pouvoir, *tandis que les conservateurs, eux, l'ont aboli.*

Qu'on ouvre les statuts de 1898 à la page 41, on y verra une loi en vertu de laquelle aucun employé nommé après le 1er janvier de cette année ne pourra bénéficier du fonds de pension. Et depuis cette date le système des pensions est aboli pour l'avenir.

Donc sur cette question des pensions, la position des conservateurs est dix fois meilleure que celle des libéraux.

——

LES SCANDALES DU RÉGIME LIBÉRAL

LES VOLS DE LA CLIQUE

Nous avons établi d'une manière irréfutable l'inanité et le ridicule des petits scandales que les gens de l'opposition ont essayé d'échafauder contre le gouvernement conservateur, nous allons maintenant remuer un peu les cendres du passé et montrer dans son vrai jour ce parti de la pureté libérale en résumant quelques-unes des pages déshonorantes dont il a souillé l'histoire politique de notre province.

Ah ! ces messieurs veulent crier au scandale ! on vient de voir avec quel succès ! Eh bien, nous allons les remettre pour un instant en face de leurs turpitudes et de leurs abominations de 1891 et nous allons faire éclater une fois de plus la vérité du proverbe : " Que bien souvent ce sont les filous qui crient au voleur."

Il serait trop long de refaire toute l'histoire des scandales du régime Mercier, des hontes de cette clique maudite que l'indignation populaire a balayé en 1892, mais dont les restes méprisés essaient aujourd'hui de relever la tête croyant que leurs crimes ont été oubliés.

Il est bon de rappeler au peuple avant qu'il donne son verdict le 11 mai prochain, de quelles incroyables rapines, de quels vols gigantesques, le parti libéral dans notre province a donné le spectacle durant son passage au pouvoir de 1887 à 1891.

LE SCANDALE DE LA BAIE DES CHALEURS

CONNU POUR LA PLUS COLOSSALE DES OPÉRATIONS DE LA CLIQUE

Il a été prouvé devant une commission royale composée de trois juges, que M. Ernest Pacaud, le bras droit de M. Mercier, premier ministre, le copain de M. Charles Langelier, secrétaire provincial, a fait sortir par son influence auprès du gouvernement libéral, $175,000 du trésor public, mal-

gré la loi, et, soi-disant, pour payer un subside de la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, mais en réalité pour tirer une carotte de première grandeur aux contribuables de la province.

Sur ces $175,000 il a été prouvé que M. Pacaud avait extorqué à M. Armstrong, entrepreneur du dit chemin de fer, $100,000, dont lui-même explique l'emploi dans les termes suivants, avec un cynisme sans égal, devant la Commission Royale :

"—Pour MM. Mercier, C. et F. Langelier et le sénateur Pelletier, tous libéraux. Paiement faits pour retirer trois billets faits par E. Pacaud et endossés par eux, le produit desquels avait été consacré à des fins politiques. Billets dont ils étaient tous responsables, collectivement et individuellement responsables.. $15,000

—Pour MM. Mercier, C. Langelier, C. A. P. Pelletier et Tarte, tous libéraux. Paiements faits pour retirer deux billets faits par E. Pacaud et endossés par eux, dont le produit à servi à des fins d'élection. Billets dont ils étaient responsables collectivement et individuellement.. 8,000

Pour M. Mercier :

—Paiement fait pour et au compte de M. Mercier..................	$6,788
—Pour M. Langelier, ministre....................................	9,291
—Pour M. Duhamel, ministre......................................	100
—Pour différents députés..	1,582
—Pour MM. Chs. Langelier et Tarte...............................	2,000
—Pour aider M. Tarte à faire son enquête sur les affaires Mcgreevy..	1,900
A certains journaux...	4,850
Divers (fins électorales).......................................	5,586

Pour Pacaud personnellement :

Maison..	8,000
Architecte de New-York..	1,000
Architecte de Québec..	300
Embellissements...	2,548
Récompense à l'endosseur Vallières..............................	1,000
Son avocat..	1,250
Voyage en Europe..	3,340
Part de mine..	1,136
Récompense à M. Armstrong.......................................	2,000
Bateau pour aller à la Malbaie..................................	100
Pour payer des chèques dont il n'explique pas le but............	4,243
Pour des dépenses qu'il n'explique pas..........................	2,987
Grand total...	$83,065

Argent en main	$ 447
Garantie d'escompte à la Banque du Peuple	3,000
Banque Union	90
Banque Union (Epargnes)	55
Banque des Marchands	62
National Park Bank, New-York	20,000
Comptant	1,800
	$25,000

Tels sont les faits racontés froidement et basés sur la preuve. Ils nous montrent que des ministres de l'ancien gouvernement ont fait payer pour eux $40,000 provenant d'un job qui coûte à la province $140,000.

C'est en présence de ces faits que la première commission royale a rédigé un rapport intérimaire qui a mis le lieutenant-gouverneur dans l'obligation de renvoyer le gouvernement, et par la suite, de dissoudre le parlement.

Nous pourrions réunir ici des centaines de pages de commentaires sur cette sale transaction, commentaires indignés faits par des libéraux mêmes. Nous allons nous contenter, d'abord, de rappeler que M. Tarte a écrit que "M. Armstrong n'avait pas droit de recevoir la moitié d'un sou" et de citer les paroles du chef libéral, M. Laurier :

"Quant au scandale de la Baie des Chaleurs, je n'hésite pas à dire que c'est une fraude, une transaction malheureuse, qu'il faut condamner sans hésitation, qui ne peut être défendue."

LE SCANDALE DU SYLVICULTEUR

En pleine élection fédérale, durant ce célèbre mois de février 1891 qui a vu rafler par la clique au-delà de $100,000 de boodlage, MM. Pacaud, Langelier et Langlais s'entendirent pour soutirer du trésor une grosse somme destinée aux besoins des frères et amis. Le 10 février, de sa plus belle écriture, M. Langelier écrivait à M. Langlais ce billet doux. (Comm. royale de 1892, p. 59):

"Département du Secrétaire Provincial,

"Cabinet du Ministre,

"Québec, 10 février 1891.

"M J. A. Langlais,

"Libraire-Editeur.

"Cher monsieur,

"J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement a décidé, suivant votre demande, d'acheter cinquante mille (50,000) exemplaires de l'ouvrage intitulé "Le Sylviculteur Illustré," au prix de cinquante centins ($0.50) l'exemplaire, le tout formant la somme de vingt-cinq mille piastres ($25,000). Un item représentant la dite somme sera inséré au budget de la prochaine session, et la dite somme sera payée après la session au porteur de cette lettre, portant votre endossement.

"Je demeure,

"Votre tout dévoué,

(Signé) "CHS. LANGELIER,

"Sec. Provincial."

CINQUANTE MILLE exemplaires d'un ouvrage technique, qui, au dire des experts dans la matière, aurait reçu toute la publicité utile et efficace qu'elleé tait susceptible de recevoir, avec une édition de trois mille exemplaires!!

VINGT-CINQ MILLE PIASTRES pour une brochure!!! De quoi établir richement dix bons cultivateurs!!

A l'heure qu'il est, des milliers d'exemplaires du Sylviculteur sont entassés dans les bas-fonds du parlement. Autant d'argent enfoui et gaspillé.

Ce marché inouï était un acte de folie, ou un chef-d'œuvre de boodlage.

Après avoir reçu sa lettre de crédit, M. Langlais l'endossa comme suit, (p. 59.):

"Endossement: Veuillez payer à l'ordre de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec.

"(Signé,) J. A. LANGLAIS."

Dans l'enquête devant la commission royale, M. Marcoux, caissier de la Caisse d'Economie, a rendu ce témoignage :

"Comme je l'ai dit dans ma première déposition, la Caisse d'Economie ne fait pas d'escompte. Nous avons fait des prêts sur des sûretés collatérales de lettre de crédit. La Caisse d'Economie, le 11 février 1891, a fait un

prêt à J. A. Langlais de $22,500, sur la garantie d'une lettre de crédit signée par l'honorable secrétaire de la province, en date du 10 février 1891." (p. 58.)

M. Lafrance, de la Banque Nationale, interrogé à son tour, a répondu comme suit :

"Dans le mois de février mil huit cent quatre-vingt onze (1891), il a été tiré trois chèques par la Caisse d'Economie à l'ordre de J. A. Langlais, l'un portant le numéro 19,028, pour la somme de onze mille cent vingt-cinq piastres ($11,125), un autre portant le numéro 19,029, pour la somme de onze mille cent vingt-cinq piastres ($11,125) aussi, et un troisième portant le numéro 19,030, pour la somme de deux cent cinquante piastres ($250) ; ça formait en tout vingt-deux mille cinq cents piastres ($22,500)," (p. 68).

Un de ces chèques de $11,125 a fini par être retracé comme suit. M. Dumoulin, de la Banque du Peuple, est entendu comme témoin, et il jure ceci :

"R. Ce chèque-ci a été déposé, moins trois mille piastres ($3,000), au compte de M. Pacaud, le 11 février mil huit cent quatre-vingt-onze.

"Q. Les trois mille piastres ont-elles été déposées à votre banque ?

"R. Non ; il a déposé le chèque pour huit mille cent vingt-cinq piastres ($8,125), et il a touché immédiatement trois mille piastres ($3,000) en argent."

Un boodlage de $11,125 pour le gardien de la barrière ! !

LE SCANDALE DES $14,900 DU MONTRÉAL ET OTTAWA

C'était dans la première partie du mois de février 1891, mois fatidique où la clique de Québec a mis au pillage le trésor provincial pour assurer le triomphe de M. Laurier aux élections fédérales.

M. Geoffrion était le trésorier du parti libéral à Montréal.

On avait un pressant besoin d'argent et il fallait à tout prix trouver plusieurs milliers de piastres pour des fins de corruption électorale.

Les purs ne restèrent pas longtemps dans l'embarras et jetèrent leur dévolu sur un subside de $37,500, voté par la Législature en faveur de la compagnie du chemin de fer de Montréal et Ottawa.

M. Alphonse Charlebois était l'entrepreneur de cette compagnie, et elle lui avait transporté, paraît-il, ce subside ; mais, dans tous les cas, le transport n'avait pas été signifié ni transmis au département du trésor, qui, sans cette signification légale, ne pouvait payer le subside qu'à la compagnie.

Le 7 février, un samedi, un ordre en conseil était passé par le cabinet provincial autorisant l'émission d'un mandat d'argent de $37,500 pour le paiement de ce subside. M. Mercier était présent à cette séance du conseil des ministres, et il partit pour Montréal le même soir, le 7 février.

Entre le 7 et le 10, M. Alphonse Charlebois transporta à M. Geoffrion, trésorier du parti libéral, $14,900 sur les $37,500 du subside.

Le 10 février, M. Mercier, alors à Montréal, donnait à M. Geoffrion une lettre l'informant qu'en vertu du susdit transport par M. Charlebois, un chèque serait émis par le trésorier à son ordre ou à l'ordre de la personne que M. Geoffrion indiquerait. M. Mercier transmettait en même temps une copie de cette lettre à M. Shehyn.

Le même jour, le 10 février, M. Geoffrion écrivait lui-même à M. Shehyn pour le prier de hâter le paiement, parce qu'un jour de retard pourrait entraîner des conséquences désastreuses.

Mais au département du trésor il y avait l'intègre et inflexible M. Machin, le type de l'employé fidèle à son devoir. M. Machin refusa d'émettre un chèque à l'ordre de M. Charlebois, parce qu'il n'y avait pas eu de transport de la compagnie à Charlebois, signifié au département.

Deux jours se passèrent, et pas de chèque, et pas d'argent.

M. Geoffrion se tirait aux cheveux.

Le 12 il télégraphia à M. Shehyn de se dépêcher, pour l'amour de Dieu. Mais M. Machin était inébranlable comme un roc.

Il fallait de toute nécessité l'intervention du grand maître, de l'autocrate en personne.

M. Mercier descendit à Québec le 13 février, comme on le peut constater par *L'Electeur* du 14 février au matin :

" L'Honorable M. Mercier est arrivé à Québec hier après midi par le convoi du Pacifique "

Et le 14 février, jour mémorable, l'action souveraine du Premier Ministre changeait la face des choses.

Sur l'ordre formel de M. Mercier, MM. Machin et Verret durent signer le chèque de $14,903 et le remettre au grand chef lui-même qui donna le reçu suivant :

"Reçu ce 14 février 1891, de l'honorable trésorier, la somme mentionnée "plus haut."

"(Signé) H. MERCIER."

Le chèque était comme suit :

"Province de Québec,
Département du Trésor,

Québec, 14 février 1891.

A la banque de Montréal :

"Payez à l'ordre de la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Ottawa, $14,903 et 50 p. c.

Contresigné

$14.903.50.

(Signé) A. H. VERRET,
Auditeur Provincial.

" H. A. MACHIN,
Assistant-Trésorier."

Donc M. Mercier a le chèque de $14,903 dans sa poche.

Que se passe-t-il alors ?

Voici la conspiration criminelle qui éclate.

Le surintendant du boodlage, M. Ernest Pacaud, entre naturellement en scène. Quand il y a un coup d'argent à faire, vous voyez toujours paraître au moment psychologique la figure chafouine et doucereuse de l'insatiable Ernest.

C'est un samedi, le 14 février. Les banques ferment à une heure.

Or remarquez bien ceci.

Avant que le chèque soit complètement prêt et que M. Mercier l'ait reçu, M. Pacaud est rendu à la Banque Union. Il informe M. Webb, le caissier, que ce fameux chèque est en train de naître au bureau du trésor, qu'il doit être escompté ce jour-là même, vu que c'est pressé, et il demande à M. Webb de ne pas fermer la banque avant qu'il soit de retour avec le chèque.

Puis il remonte au département, va trouver son illustre complice Mercier qui lui remet le chèque qu'il vient de recevoir. Et mon Pacaud redescend à la basse-ville à bride abattue.

Il exhibe son chèque. Oh désappointement terrible ! M. Webb refuse de l'escompter parce que l'endossement de la compagnie n'y est pas. Que faire ?

Mais Pacaud est habitué à tourner les difficultés. Vite, il offre son billet pour $14,940, à huit jours, endossé par M. Mercier, et garanti par le chèque officiel qu'il sera endossé dans l'intervalle.

M. Webb accepte cette proposition. Pacaud donne son billet pour $14,940, endossé par M. Mercier. La Banque Union paie immédiatement les $14,940 à M. Pacaud, qui donne ordre de transmettre ce même jour, le 14 février, **$7,000** à M. Geoffrion, trésorier du parti libéral à Montréal.

Quant à la balance des $14,000 le diable sait ou elle est allée et ce qu'en ont fait les deux complices, les conspirateurs Mercier et Pacaud.

Au bout des 8 jours, le chèque envoyé à Montréal était revenu endossé, et le billet Pacaud-Mercier était payé à même le produit.

Est-ce assez clair ?

La conspiration est-elle assez manifeste ?

Le crime est-il assez évident ?

La participation active et prédominante, la complicité directe de M. Mercier sont-elles assez prouvées ?

Les documents sont là.

Les témoignages assermentés de MM. Webb et Machin sont là.

M. Mercier a retiré le chèque de $14,900, l'a donné à Pacaud, puis celui-ci n'ayant pu l'escompter de suite, M. Mercier a fait un billet avec Pacaud pour avoir l'argent, et le billet a été payé avec le produit du chèque de la province.

En tout cela, au beau milieu des élections fédérales, quelques jours après le coup des **$25,000** du Sylviculteur, quelques jours avant le coup des **$60,000** de la papeterie Langlais.

N'y a-t-il pas bien des gens au pénitencier qui n'ont fait que des peccadilles en comparaison de ces vols, de ces détournements et de ces brigandages gigantesques.

Peuple de la province de Quebec est-tu disposé à te remettre tranquillement au pouvoir de ces bandits ?

SCANDALE DES $60,000 DE LA PAPETERIE LANGLAIS

Ce n est pas tout. Le 22 février, d'autres besoins d'argent se faisant sentir, on accourt encore à Langlais. M. Mercier écrit la lettre suivante : (Commission Royale, 1892, pp. 20 et 27) :

Québec, le 23 février 1891.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'après en avoir avisé avec mes collègues, j'ai été autorisé à vous dire que le gouvernement a décidé de vous accorder, pour l'espace de quatre ans, à compter du premier mars prochain, l'approvisionnement de tout le papier nécessaire à tous les bureaux publics sous notre contrôle. Ordre va être incessamment donné, à cet effet, dans tous les bureaux publics, au palais législatif, au bureau du protonotaire, celui du shérif et de la cour de police, à Québec, et au bureau du protonotaire, du shérif, du bureau de police, des magistrats de districts, à Montréal. Ordre sera aussi donné aux régistrateurs des différents districts de la province, ainsi qu'aux imprimeurs du gouvernement, d'acheter de vous, à l'avenir, le papier portant une marque spéciale. Vous serez payé pour ce papier suivant le prix courant.

Il ne s'agit que du papier nécessaire aux départements et aux autres bureaux publics ci-dessus mentionnés, et nullement de l'impression de tel papier, laquelle devra se faire où le gouvernement le désirera.

J'ai l'honneur d'être,

Votre tout dévoué,
HONORÉ MERCIER,
Premier Ministre.

J. A. LANGLAIS, Écuyer,
Libraire,
Québec, P. Q.

Cette simple lettre créait un monopole pour quatre ans et dont le chiffre s'élèvera peut-être à **$300,000**.

M. Langlais, qui comprend les affaires, répond ainsi : (pp. 21 et 28.)

Québec, le 23 février 1891.

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Premier Ministre, Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Je viens de recevoir la vôtre en date de ce jour, par laquelle vous me confiez, pour l'espace de quatre ans, à compter du premier mars prochain, l'approvisionnement de tout le papier nécessaire aux bureaux publics sous le contrôle du gouvernement.

Comme l'exécution de ce contrat exigera de ma part des avances considérables, je viens vous demander la faveur de me faciliter les moyens d'obtenir de l'escompte aux banques. Seriez-vous assez bon de me dire, prenant en considération l'importance de ce contrat, quel montant vous pourriez m'avancer, et à quelle époque ?

Vous obligerez infiniment,
Votre tout dévoué serviteur,
J. A. LANGLAIS.

M. Mercier, très généreux, écrit de suite : (pp. 21 et 28).

Québec, 23 février 1891.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre, en date de ce jour, me demandant de vous faciliter les moyens d'obtenir des banques les avances nécessaires pour vous permettre l'exécution de votre contrat, comportant l'approvisionnement de tout le papier nécessaire aux bureaux publics sous notre contrôle. Je n'ai aucune objection à me rendre à votre désir. Prenant en considération l'importance de ce contrat, ainsi que la moyenne des sommes payées pour cette fin dans le passé, je puis vous dire que le gouvernement paiera à vous ou à votre ordre, la somme de trente mille piastres ($30,000), dans six mois de cette date, c'est-à-dire du premier mars prochain.

J'ai l'honneur d'être,
Votre tout dévoué,
HONORÉ MERCIER,
Premier Ministre.

M. J. A. LANGLAIS,
Libraire, Québec.

Le même jour, Langlais, mis en appétit, fait une autre demande : (p. 22).

Québec, 23 février 1891.

L'honorable HONORÉ MERCIER,
Premier Ministre,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Je viens de recevoir votre lettre, par laquelle vous êtes assez bon de me dire que le gouvernement me paiera une somme de trente mille piastres, dans six mois, à partir du premier mars prochain, pour l'approvisionnement de tout le papier nécessaire aux bureaux publics. Je prends la liberté de vous faire remarquer *qu'à l'expiration des six mois, il me sera certainement dû par le gouvernement une somme beaucoup plus considérable que les trente mille piastres promises.* Il semble que vous pourriez, sans compromettre les intérêts du gouvernement, promettre de me payer, à cette époque, une somme d'au moins soixante mille piastres.

Espérant que vous vous rendrez à ma juste demande,
J'ai l'honneur d'être,
Votre tout dévoué,
J. A LANGLAIS.

M. Langlais, qui demande un autre $30,000, n'avait pourtant déboursé que $11,705. Ce qui n'empêche pas M. Mercier de lui répondre par ceci : (p. 22.)

Québec, le 23 février 1891.

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre par laquelle vous me dites que vous trouvez insuffisante la promesse d'un paiement de trente mille piastres ($30,000), dans six mois, en accompte sur le contrat, et vous me demandez de doubler le montant.

Je regrette d'avoir à vous dire que je ne puis me rendre à votre demande. Dans mon opinion, cette somme de trente mille piastre serait suffisante pour acquitter ce que vous auriez alors fourni au gouvernement. Je n'ai pas d'objection, cependant, à vous dire que le gouvernement paiera, à vous ou à votre ordre, une somme additionnelle de trente mille piastres ($30,000) dans un an, à compter du 1er mars prochain.

Dans l'espérance que ce sera suffisant pour vous permettre d'exécuter fidèlement votre contrat, je vous prie de me croire,

Votre tout dévoué,

HONORÉ MERCIER,
Premier Ministre.

M. J. A. LANGLAIS,
Libraire, Quebec.

Journée mémorable que ce 23 février 1891 : monopole de quatre ans conféré à M. Langlais ; première lettre de crédit de **$30,000**, signée en faveur de M. Langlais ; deuxième lettre de crédit de **$30,000**, signée en faveur de M. Langlais : **$60,000** en deux traits de plume ! ! !

Grosse journée qui a dû remonter les fonds du comité libéral de Québec, pour les élections fédérales qui ont eu lieu le 5 mars.

M. Langlais a escompté ses deux lettres de crédit. Il le reconnaît sous sa signature, dans le document suivant :

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE,

Cabinet du Ministre,

Québec, 29 décembre 1891

M. JOS. BOIVIN,
Assist-Secrétaire Provincial,
Québec.

Monsieur,

Au sujet des lettres échangées entre l'ex-ministre, l'honorable M. Mercier, et moi, le 23 février dernier, pour la fourniture du papier pendant

quatre ans, et des deux lettres de $80,000 chacune, je désire vous informer que ces deux lettres ont été escomptées à la caisse d'économie de Notre-Dame de Québec, qui a avancé les $60,000.

Votre bien dévoué,

J. A. Langlais.

Enfin, voici l'état fourni par le munitionnaire général, établissant ce qu'il a fourni depuis le mois de mars :

ETAT

Montants fournis aux différents département, depuis le mois de mars 1891	$11,705 93
	$11,705 93

Le montant ci-haut représente la valeur de tout ce qui a été fourni et livré par moi, en vertu des lettres échangées entre l'ex-ministre, l'honorable M. Mercier, et moi, le 23 février dernier.

Québec, 28 décembre 1891.

J. A. Langlais.

Cette avance de **$60,000** pour $11,000 de fournitures, livrées dans le cours de dix mois, était un moyen aussi ingénieux qu'audacieux d'alimenter le fonds électoral des libéraux, à même le trésor de la province.

Une lettre de M. Garneau, premier ministre *ad interim*, en date du 15 mai 91, aux différents départements, leur ordonnant de prendre la papeterie de M. J. A. Langlais, porte au dos la note suivante par ordre du ministre :

11 nov. 91. M. le secrétaire décide que la reliure ne doit pas être donné à J. A. Langlais. La question des fournitures, quoique non mentionnée dans le contrat, est facultative, mais l'intention du gouvernement est *d'user libéralement avec J. A. Langlais.*

Ah ! le joli mot !

L'intention du gouvernement est *d'user libéralement* avec J. A. Langlais. Oui, on a bien vu cela.

Payer ou faire payer à un homme $85,000 en quinze jours !

Donner à un monsieur deux lettres de crédit de **$30,000** chaque, **$60,000** dans la même journée !

Acheter 50,000 exemplaires d'un livre, à un prix de **$25,000** !

Acheter 10,000 exemplaires, version anglaise, du même livre, à un prix de **$5,000**.

C'est là ce qui s'appelle "*user libéralement*" avec un homme !!

Ils étaient impayables nos ex-ministres !

Voici sur ces scandales Langlais l'opinion du *Globe*, le grand journal libéral de la Puissance :

" Les révélations faites devant la nouvelle commission royale à Québec, exigent une prompte explication de la part de ceux qui y sont immédiatement impliqués. Le *Canadien* et la *Patrie*, deux journaux amis de M. Mercier, donnent les explications suivantes : M. Mercier, en février 1891, fit un arrangement avec un libraire, nommé Langlais, pour l'achat d'un certain livre et d'une grande quantité de papeterie.

" Langlais reçut sur le champ $85,000 par des lettres de crédit qui furent escomptées par lui. Le 28 février, il tira par un chèque une somme de $55,000, produits de deux lettres de crédit de $60,000 ; et il donna $25,000 à Ernest Pacaud, qui, le 24 février, les passa à la banque Jacques-Cartier, au crédit de M. Mercier. M. Mercier pérorait dans le temps, dans le comté de Richelieu. M. J. A. Mercier, son frère, était autorisé à s'occuper de ses affaires, et il retira les $25,000 de la banque Jacques-Cartier et les remit à M. C. A. Geoffrion qui reconnait les avoir reçues. M. Geoffrion était le trésorier du fonds électoral libéral dans le district de Montréal. D'après les témoignages, il appert qu'il n'a été adopté aucun ordre en conseil autorisant le contrat avec Langlais, qu'il n'y a aucune mention du contrat dans les livres du Conseil Exécutif, et que l'arrangement a été conclu privément par M. Mercier et M. Langlais. Mais en mettant de côté ces irrégularités, le fait qui apparaît tout d'abord c'est que $25,000 *de l'argent public semblent avoir été volées et versées ensuite dans le fonds électoral du parti libéral.*

" Pour le moment, le *Globe* est disposé à attendre les explications des accusés et jusqu au jour où tous les faits seront mis devant le pays. Mais il est forcé de déclarer aujourd'hui qu'il dénoncera les méfaits de ses amis avec autant d'énergie qu'il a dénoncé les fautes des tories d'Ottawa. Le devoir de tout homme honnête, dans cette circonstance pénible et honteuse, est de condamner et de punir les voleurs publics."

Il a été prouvé à Québec devant la commission royale :

Que les contrats Langlais ont été donnés sans ordre en conseil ;

Que malgré le contrat Langlais, pour lequel $60,000 ont été payées, la clique continuait à acheter de la papeterie des autres libraires ;

Qu'il a été ainsi acheté de différents libraires, depuis la date du contrat Langlais, pour $12,000 à $15,000 de papeterie ;

Que malgré les $60,000 payées à Langlais, on payait toujours ce qu'on achetait chez lui ;

Que, même en une circonstance, M. Duhamel, commissaire des Terres de la Couronne, lui a fait payer une nouvelle avance de $500 ;

Que l'escompte des deux lettres de crédit Langlais a donné **$56,772.38;**

Que de cette somme, M. Baptiste Langlais n'a eu que $7,272.38 ;

Que **$24,500** sont allées au gardien de barrière, Ernest Pacaud ;

Que **$25,000** sont allées à Montréal grossir le fonds de corruption du parti libéral, comme le prouve la déclaration suivante de M. Geoffrion, pour les élections fédérales :—c'est-à-dire qu'on a pillé le trésor provincial pour faire les élections de M. Laurier.

Voilà en raccourci, et dans toute sa nudité, le scandale des $60,000 de la papeterie Langlais.

Si le parti libéral était resté au pouvoir en 1892, ces $60,000 auraient été payées par la Caisse d'Economie à M. J. A. Langlais, qui avait escompté ses deux lettres de crédit de $30,000 chaque.

Contribuables de la Province de Québec, vous pouvez être sûrs d'une chose, si la clique revenait au pouvoir encore, après les élections du 11 mai, une des premières choses que M. Pacaud et M. Langlais feraient, de concert avec leurs amis Gilbert Dechêne et Cie, ce serait de faire payer par le Trésor, c'est-à-dire à vos dépens, les $60,000 que le gouvernement conservateur, composé d'honnêtes gens, a refusé, refuse et continuera de refuser de payer.

LE SCANDALE WHELAN

A plusieurs reprises la presse conservatrice a accusé la clique rouge de se servir de M. Whelan pour exploiter l'argent public. Ce monsieur était entrepreneur, il avait des réclamations et on lui arrachait des pots de vin et des commissions exorbitantes pour les fins électorales ou personnelles des libéraux. Naturellement, c'était le pays qui en définitive payait.

Nous avions beau porter des accusations et demander des enquêtes, rien ne venait, M. Mercier et la clique gardaient un silence complet ou faisaient baillonner quelques-uns des accusateurs.

Cependant le 10 novembre 1891, l'*Empire* de Toronto publiait une dépêche qui fit sensation et dont voici la fidèle traduction :

"Montréal, 10 novembre.—Le correspondant de l'*Empire* a souventes fois fait allusion aux sommes énormes que l'honorable M. Mercier, ses ministres et ses amis politiques ont depuis quatre ans soutirées à M. John P. Whelan, le riche entrepreneur de la construction du palais de justice de Québec. Et pourtant, ce n'est que depuis un jour ou deux qu'il est en mesure de bien comprendre toute l'ampleur de ce vol, le plus grand de tous. Comme l'ont fait entendre auparavant l'*Empire* et d'autes journaux conservateurs, on portait à $67,000 le total des sommes ainsi extorquées par

les chefs libéraux de Québec. Cependant, tout considérable que ce chiffre puisse paraître à ceux qui ne connaissent pas les "dessous" et ne sont pas au fait des aptitudes pour le vol qu'a la clique de Québec, une somme beaucoup plus élevée que celle que Pacaud a soutirée à la caisse provinciale, a été—disons le mot—volée au public dans cette entreprise de construction dont il est question plus haut.

" Ce matin, la *Minerve* publiait ceci en tête de sa page d'article :

" Est-il vrai que M. J. P. Whelan a payé $113,000 aux gros bonnets du parti libéral, à même son contrat du palais de justice à Québec.

" Cette question a été si souvent posée, toujours sans recevoir de réponse satisfaisante, que votre correspondant s'est mis en campagne, déterminé à connaître la vérité, et rien que la vérité sur cette affaire qui intéresse et concerne non-seulement la population de notre province, mais les citoyens de toute la puissance Pendant que les honorables juges formant la Commission Royale étudient les scandaleux détails de la transaction du chemin de fer de la Baie des Chaleurs et que la majorité des électeurs se consolent en espérant que le pays est pour tout de bon allé jusqu'au fond de la canaillerie et de la pourriture du régime Mercier-Langelier-Pacaud, l'*Empire* que nous avons toujours vu à l'avant-garde, dénonçant les actes corrompus du comte palatin, l'*Empire* est aujourd'hui en mesure d'étaler au grand jour un autre scandale, le plus honteux, peut-être, de tous les scandales qui sont venus à la connaissance du public durant les quelques années du régime national dans la province de Québec.

" Ce qui suit est un état détaillé et authentique des sommes payées par M. John P. Whelan aux membres du parti de M. Mercier et Laurier pour des fins personnelles et politiques. Ces sommes, il va sans dire, ont été déboursées pendant que l'entrepreneur construisait l'édifice en question ou depuis que la législature a autorisé la réclamation pour travaux extras.

Honorable H. Mercier..	$ 13,750
" H. Mercier et C. A. Beausoleil, M.P.....	23,500
" H. Mercier et Ernest Pacaud......................	17,000
Achille Carrier, M.P.P., de Gaspé........................	2,550
Honorable C. Langelier..	2,500
" P. Garneau et autres.........	4,950
" A. Turcotte, ex-Procureur-général......................	2,650
Bureau légal de M. Préfontaine, M.P., dont l'honorable M. Robidoux fait partie..	18,500
Honorable Jas. McShane, maire de Montréal........	7,100
Divers libéraux	8,000
Elections fédérales (1887)........................	14,500
Grand total......	$115,000

" On voit maintenant que Pacaud avait un précédent à consulter quand, de concert avec ses maîtres, les ministres de Québec, il a systématiquement pillé la caisse provinciale pour aider Laurier au cours des élections de 1891 : une opération également audacieuse et criminelle ayant été menée à bonne fin en 1887.

"Afin d'éviter toute occasion d'erreur à ce sujet, l'*Empire* ajoute les détails suivants :

Payé à Perreault..	$ 5,000
" " Matthew Hearn, candidat dans Québec-Ouest......	1,000
" " H. J. Cloran, Montréal-Centre.....	3,600
" " Mercier (par D. F.)..	2,500
" au Sénateur Pelletier..	2,500
Formant un total de...	$14,600

que la clique de Québec a arrachées à M. Whelan pour combattre les combats de Laurier et de Riel en 1887. Les renseignements parfaitement authentiques que possède le correspondant de l'*Empire* nous font voir que la somme de $8,000, qui apparait sur la première des listes publiées cidessus, a été distribuée au menu fretin du parti, que tout au moins cette somme a servi à lui aider personnellement et politiquement. Les noms sont, d'ailleurs, à la disposition de l'*Empire* et peuvent être obtenus à une minute d'avis. On peut, cependant, dire sans plus tarder que $2,500 ont servi à assurer l'élection de M. Charles Champagne, dans Hochelaga, et que $650 ont été données à M. F. X. Lemieux, candidat à Lévis.

" La seconde démarche du correspondant de l'*Empire* a consisté à interviewer M. J. P. Whelan lui-même. Il serait difficile d'imaginer un homme plus surpris que le célèbre entrepreneur quand il a vu les chiffres précédents étalés sous ses yeux, quand il s'est entendu demander s'ils étaient corrects et s'il voulait donner des renseignements additionnels.

"Où, sous le ciel ! a-t-on pu mettre la main sur tout ceci !" s'est-il d'abord écrié quand il fut suffisamment revenu de sa stupéfaction pour parler. Puis, voyant qu'il lui était impossible d'en sortir, il a consenti à se laisser interviewer, et le dialogue suivant s'est établi :

—Les chiffres que je viens de vous montrer sont-ils corrects ?

—Oui. Je suis peiné d'avoir à vous avouer qu'ils sont substantiellement corrects.

—A propos de fortes sommes, telles que $13,750 pour l'honorable M. Mercier, $23,500 pour le même et son associé légal, M. Beausoleil, M.P., et $16,000 à Mercier et Pacaud, est-il possible que vous ayez donné autant d'argent à ces hommes ?

—Ce n'est, hélas ! que trop vrai.

—Cet argent a-t-il servi à faire les élections ?

—Oui, et aussi à des fins personnelles.

—Quelle compensation pouvait-on supposer vous voir recevoir de Pacaud, Beausoleil, Charles Langelier et Carrier ?

—Ils agissaient tous comme agents pour m'aider auprès du gouvernement—Langelier, dans le temps, n'était pas ministre.

—Parlez-moi maintenant, M. Whelan, de cette somme de $7,100 que vous passez pour avoir donnée à l'honorable James McShane. Vous n'ignorez pas que notre immaculé maire a, un jour, appelé Sir Chales Tupper un voleur de grand chemin, et votre réponse ne peut manquer d'exciter un intérêt tout spécial parmi la population de Montréal.

—Bien, cette somme a été payée pour des fins d'élection, partie à lui personnellement, partie à son ordre.

" En toute justice pour M. McShane, bien que ceci ne mette pas l'ex-ministre des travaux publics sous un meilleur jour aux yeux du pays, le correspondant de l'*Empire* doit dire que $8,000 de la somme mentionnée ont été payées à M. Mercier lui-même dans les bureaux du gouvernement, rue Saint-Gabriel. Tout de même, M. McShane connaissait la transaction sur le long et sur le large.

—N'est-ce pas un fait avéré, M. Whelan, que M. McShane, quand il était ministre des travaux publics, vous a demandé de souscrire $20,000 à un fonds électoral dont il devait être le dispensateur, vous donnant à entendre qu'une réclamation pendante que vous aviez contre le gouvernement Ross-Taillon serait réglée ?

—Oui, c'est vrai, et quand je refusai, il me dit : " Whelan, tu regretteras cela, la moitié de cette somme était destinée à Mercier." Je répondis que si Mercier avait besoin d'argent il pouvait m'en demander lui-même, que nous n'étions pas étrangers l'un à l'autre, et que, d'ailleurs, il m'en avait souvent demandé dans le passé.

—N'avez-vous plus entendu parler de cette affaire ?

—Non. McShane et ses amis de Montréal m'ont souvent reproché mon refus de donner les $20,000, et le premier ministre Mercier, qui, apparemment, ne croyait pas que McShane n'avait pas reçu le magot, me demanda par la suite si j'avais donné cette somme ou une partie à M. McShane.

—Nous allons parler maintenant de ces $14,500 que la clique paraît vous avoir extorquées pour faire les élections fédérales de 1887. Soyez donc assez bon de jeter un peu de lumière sur cet item de $5,000 pour Perreault, et me dire quel peut bien être ce Perreault ?

—Louis Perreault, l'imprimeur, à qui j'ai donné mon billet pour $5,500, toujours pour des fins d'élections. Un autre entrepreneur bien connu avait consenti à en payer une partie ; mais, finalement, il s'y refusa, et quand le billet devint dû, j'eus à le payer, et je dois ajouter que je le payai d'après les instructions de M. Mercier. Celui-ci entendit dire, un jour, qu'un certain billet n'avait pas été payé, et tenant pour certain qu'il s'agissait là de l'affaire Perreault, il vint me voir pour me faire des reproches. C'est alors que je lui répliquai : " M. Mercier, vous êtes dans l'erreur, le billet de Perreault est chose réglé, et celui qui reste impayé en est un de $2,500 destiné à assurer l'élection de Champagne dans Hochelaga." Ce billet fut, néanmoins, payé quelque temps après, et, l'intérêt compris, ce fut la somme de $2,668 qui y passa.

—Y a-t-il quelque chose de particulier dans le paiement des $3,600 pour Montréal-Centre ?

—Non, excepté que je n'ai jamais eu un simple remerciement pour avoir aidé à combattre mon vieil ami Curran, qui, Dieu merci, nous gratifia d'une magistrale défaite. Je me suis querellé avec lui au sujet de Riel, mais nous sommes maintenant grands amis, et j'ai l'intention de rester ainsi.

" Continuant l'entretien, M. Whelan dit que la première somme de $2,500 sur la liste des dépenses d'élections fédérales consistait en un billet souscrit par M. D. Ford à M. Mercier, endossé par les honorables MM. Mercier, Shehyn et Garneau, escompté par un marchand de chaussures bien connu de Québec et payé par M. Whelan à la Banque Nationale.

—Et la seconde somme de $2,500 ?

—C'est de l'argent comptant donné au sénateur Pelletier en deux sommes : $1,500 et $1,000 respectivement.

—Pouvez-vous me dire quelles élections se faisaient quand M. McShane mit la main sur le magot dont nous parlions tantôt ?

—Je crois qu'une partie de ce magot fut dépensée dans les élections partielles des comtés de Laprairie et d'Ottawa.

—Maintenant, M. Whelan, je vais vous poser une question d'une nature excessivement délicate. Bien que vous soyez d'origine irlandaise vous avez très développé chez vous le flair de l'écossais. Dites-moi, vous attendiez-vous à voir le gouvernement Ross perdre le pouvoir ?

—Oui, je ne m'attendais à rien moins ; mais où voulez-vous en venir ?

—N'est-ce pas un fait avéré qu'en août 1886, en présence de deux autres personnages, M. Mercier vous a promis de régler votre réclamation, à son arrivée au pouvoir, et que, là et alors, il vous demanda une certaine somme qui lui permettrait de remporter les élections ?

" L'entrepreneur baissa ses yeux un moment, puis il répondit :

" Oui, il a fait cela et un marché fut conclu, mais je refuse de vous en révéler la nature."

" Effrayé par l'effet de ces déclarations, M. Mercier fit mine de poursuivre M. Whelan et quelques journalistes, mais ce n'était que de la poudre aux yeux.

" Il reste sous le coup de ces accusations.

" Plus tard la commission royale, composée de MM. Mathieu, McMaster et Masson s'est rendue auprès de M. Whelan et a fait une enquête assermentée sur les faits contenus dans ce qui précède.

" Les questions ont porté sur les items, les faits et les circonstances qui ont précédé, accompagné, causé, ou suivi les dons, prêts, avances ou paiements des sommes suivantes, par John Patrick Whelan, ou par la société Whelan et Ford, ou par Patrick Ford, à savoir :

1. A l'honorable Honoré Mercier, ci-devant premier ministre de la province de Québec, $13,750.

2. Au dit honorable Honoré Mercier et à C. A. Beausoleil, M. P., $23,-500.

3. Au dit honorable Honoré Mercier et à Ernest Pacaud, journaliste de Québec, $17,700.

4. A Achille Carrier, M. P., $4,580.

5. A l'honorable C. Langelier, ci-devant secrétaire provincial, $2,500.

6. A l'honorable Pierre Garneau, $4,950.

7. A l'honorable Arthur Turcotte, ci-devant procureur-général de la Province de Québec, $2,659.

8. A R. Préfontaine, M. P., et à ses associés, $18,500.

9. A l'honorable James McShane, M. P. P., $7,100.

10. Au dit honorable Honoré Mercier, $2,500.

11. A l'honorable C. A. P. Pelletier, sénateur, $2,500.

12. A Ernest Pacaud, susdit, $10.000.

13. A Ernest Pacaud, susdit, $5,000

" A l'ouverture de la séance, M. Guérin fit une objection. Il contesta aux Commissaires le droit d'interroger M. Whelan dans les circonstances.

" M. le juge Mathieu lui répondit : Nous allons toujours entendre M. Whelan, et si vous faites décider par une cour de justice que nous n'avions pas le droit de l'interroger, nous ne tiendrons pas compte de son témoiguage dans notre rapport.

M. Whelan est donc autorisé à répondre aux questions.

Première question—On dit que vous avez payé $13,750 à M. Mercier, depuis quelques années. Est-ce vrai ?

M. Whelan, consultant ses papiers, répond : Vos chiffres ne sont pas tout à fait exacts. J'ai payé $16,340 à M. Mercier depuis le mois de juin 1886 au mois de septembre de la même année.

Q. Dans quelles circonstances av e-vous payé cette somme ?

R. J'ai rencontré un jour M. Mercier, à Québec. Il me dit : j'ai besoin d'argent. Je lui ai donné $350 ; c'était, je crois, au mois de juin 1886. Quelques jours après je lui ai donné encore $500.

Q. Pourquoi donniez-vous cet argent, M. Mercier vous avait-il dit qu'il était certain d'arriver au pouvoir ?

R. Il me l'avait fait entendre.

Q. Avez-vous payé d'autres sommes ?

R. Au mois d'octobre 1886, j'ai donné $4,000 à M. Mercier, dans une salle en arrière, au St Lawrence Hall.

Q. Etiez-vous entrepreneur du gouvernement à cette époque ?

R. Oui.

Q. Quelles raisons a-t-on données pour vous demander de l'argent ?

R. On m'a dit que si j'étais assez *libéral*, je serais bien traité par le gouvernement.

" C'était le 30 octobre 1886.

L' honorable M. Mercier m'a demandé $20,000 à $25,000, mats je n'en ai donné que $10,000.

Q. Pourquoi donniez-vous tant d'argent ?

R. Encore une fois, je vous dis que l'on m'avait assuré que je serais bien traité si M. Mercier arrivait au pouvoir.

Q. Ces $10,000 vous ont-elles été remises.

R. Pas que je sache.

Q. Vous aviez une réclamation à cette époque contre le gouvernement ?

R. Oui, et j'ai toujours compris que le montant que j'aurais donné pour le fonds électoral des libéraux avait eu une grande influence sur le règlement de ma réclamation, par la suite.

" Pour l'élection fédérale qui a eu lieu à Chambly en 1886, j'ai souscrit $1,000 au fonds libéral.

Le 26 septembre 1886, j'ai donné $1,000 à M. Mercier. Peu de jours aprés, j'ai donné $1,000 à M. Beausoleil. En octobre de la même année, j'ai donné $500 à M. Mercier.

" Le 26 octobre, j'ai donné encore une autre forte somme.

Viennent ensuite de " petits cadeaux " de 50 à $200.

" Au mois de décembre 1886, j'ai donné encore de $500 à $800.

Q. Les élections étaient faites alors ?

R. Oui. M. Beausoleil m'avait dit que c'était un bon placement.

B. Comment avez-vous payé à M. Beausoleil ?

B. Au sujet du contrat pour le palais de justice de Québec, j'ai dû payer à M. Mercier et à M. Beausoleil, $15,000 d'abord et $6,000 par la suite. J'ai peut-être payé d'autres montants.

" Le 22 octobre 1886, j'ai payé $700 à M. Pacaud. C'était en face du bureau de poste.

" M. Whelan, continuant son témoignage, dit : le 21 décembre 1886, j'ai rencontré M. Ernest Pacaud. Il me dit : Je suis " hard up." J'ai besoin d'argent. Je lui ai donné $20. (Rires). Au mois de janvier 1888, j'ai encore donné $100 à M. Pacaud qui paraissait plus " hard up " que jamais. Au mois de février 1890, je me suis montré plus généreux et j'ai donné $10,000 à M. Pacaud. Cette fois, c'était pour des fins électorales, paraît-il.

Q. Savez-vous ce que M. Pacaud a fait de ces $10,000.

R. Non.

Q. Avez-vous parlé à M. Mercier du règlement de votre réclamation ?

R. Non ; je ne lui en avais pas parlé personnellement.

M. Macmaster.—Avez-vous dit à M. Mercier que vous aviez payé $10,000 à M. Pacaud ?

R. Non ! mais j'ai vu le télégramme adressé par M. Pacaud à M. Mercier, où il est dit que j'ai donné $10,000. M. Pacaud est venu ensuite me demander $5,000, mais j'ai refusé. M. Pacaud a averti M. Mercier de mon refus.

Q. Est-il vrai que vous avez payé $2,500 à M. Carrier ?

R. Le chiffre n'est pas exact. J'ai donné $2,650 à M. Achille Carrier. M. Carrier est venu me trouver, un jour, et il m'a dit qu'il était *cassé*. Je lui ai donné $500.

" Le 6 février 1889, je lui ai donné $1,500. Je lui ai donné d'autres petites sommes par la suite.

"J'ai donné $3,000 à l'honorable C. Langelier.

Q. Avez-vous payé quelque chose à l'honorable M. Garneau ?

R. J'ai d'abord donné $1,500 à M. P. Garneau, au mois de novembre 1886, pour dépenses d'élection dans le comté de Québec.

"La balance a été payée à M. Amyot.

"J'ai aussi donné $3,000 à la maison de commerce Beaudet, Lefebvre et Garneau.

Q. L'associé de cette maison, M. Garneau, est-il parent avec l'honorable P. Garneau ?

R. C'est son cousin.

"F 1888, j'ai payé d'abord $400, et ensuite $2,000 pour l'élection de M. Turcotte, dans Trois-Rivières. Le montant doit s'élever à $2,600.

"J'ai payé $18,500 à M. Préfontaine pour services professionnels et aussi dans l'espoir de gagner son influence auprès du gouvernement de Québec pour faire régler ma réclamation.

"En juillet 1887, j'ai donné $2,500 à l'honorable James McShane, alors ministre des Travaux Publics. Je lui donnai ensuite $500 pour le banquet à l'occasion de la fête de Saint-Patrice.

"M. McShane vint me voir, un jour, et me demanda $3,000 pour M. Mercier. Je n'avais pas l'argent voulu. M. James Baxter, qui était présent, sortit quelques minutes, et revint avec les $3,000. Je ne sais pas à qui l'argent a été donné, mais M. Baxter m'a dit par la suite qu'il avait donné les $3,000 à M. Mercier lui-même.

"J'ai aussi donné $2,500 à l'honorable sénateur Pelletier, pour fins électorales.

Q. Pouvez-vous produire les ordres, mandats, télégrammes, lettres, etc., se rapportant à l'argent payé à M. Mercier, par l'entremise de M. McShane ?

R. Lorsque M. Mercier revint d'Europe, il me fit mander à son bureau et me dit que "les affaires allaient mal avec M. McShane," et il me pria de lui remettre tous ses papiers, vu que des accusations graves pesaient sur lui. Je lui ai remis ces papiers et je l'ai vu moi-même les placer dans son coffre-fort, à sa résidence, rue Saint-Denis. Il était convenu que ces papiers devaient être détruits. Je ne les ai pas revus depuis.

Q. Jugez-vous ces papiers compromettants ?

R. Ils devaient être compromettants pour M. Mercier et pour M. McShane.

"L'interrogatoire de M. Whelan étant terminé, interrogatoire qui dévoila une foule de choses étonnantes et qu'il nous est impossible de reproduire, il se passa ensuite une scène qui a bien amusé les conservateurs et fait rire le petit nombre de libéraux présents. M. Cloran voulut ouvrir son cœur, exposer son indignation. S'adressant à M. Whelan, il lui de-

manda : D'après votre témoignage, vous avez payé de fortes sommes ; mais M. Mercier ou quelques-uns de ses collègues vous ont-ils dit qu'en donnant cet argent votre réclamation serait réglée ?

" Comme M. Whelan, par scrupule sans doute, et ne voulant pas trahir "ces messieurs," avec qui il avait eu des relations autrefois, hésitait à répondre, M. Cloran répéta la question et insista pour avoir une réponse. M. Whelan poussé à bout, se leva et dit : Vous voulez absolument que je parle, eh ! bien, tant pis, je parlerai, et à votre question je réponds : Oui ! j'ai rencontré, un jour, M. Mercier, dans l'élévateur d'un grand édifice de cette ville. Il me dit : Eh bien ! Whelan, votre affaire n'est pas encore réglée ? Non, ai-je répondu. Alors il me dit : payez ce que l'on vous a demandé, et tout sera correct, nous règlerons votre affaire.

" Depuis ce temps-là, ajouta M. Whelan, j'ai souscrit largement.

" Cette réponse a produit l'effet d'un coup de massue sur la tête de M. Cloran. Le bouillant jeune avocat paya d'audace et demanda à M. Whelan s'il n'avait pas donné d'argent à d'autres personnes qu'à celles qu'il venait de mentionner.

" Une discussion s'en suivit alors et après quelques minutes il fut décidé que M. Whelan préparerait une liste des personnes qui avaient reçu de l'argent, depuis le 27 janvier 1887 jusqu'au mois de décembre 1891.

" S'adressant à M. Cloran, M. Bisaillon dit : Vous n'avez qu'à vous bien tenir. Nous nous en sommes tenus à quelques noms, mais puisque vous le voulez, nous irons plus loin.

M. Cloran—On a dit que j'avais reçu de l'argent de M. Whelan. Je défie qui que ce soit de le prouver.

M. Whelan—J'ai souscrit 2 à $3,000 pour votre élection.

M. Cloran—Je n'ai pas eu cet argent personnellement.

W. Whelan—Cela importe peu. Cet argent vous a profité et vous saviez bien qui l'avait fourni."

La lecture de ces deux pièces suffit à montrer que M. Whelan a été pour la Clique un excellent moyen pour tirer sur la caisse publique.

LA BARRIÈRE DE PÉAGE

a rudement fonctionné sous le règne de la Clique.

Pour obtenir le paiement de ses subsides, la compagnie de Témiscouata a dû payer à M. Pacaud plus de **$25,000**.

Pour obtenir un désistement d'appel, M. W. Fraser a dû payer à M. Pacaud **$2,000**.

Pour obtenir le paiement de certains subsides, M. Armstrong a dû payer à M. Pacaud **$5,000**.

Pour obtenir le règlement d'une réclamation qui n'était pas due, M. Lockwood a dû payer à M. Pacaud **$5,000**.

Pour obtenir la vente de son Sylviculteur, M. Langlais a dû payer à M. Pacaud **$11,000**.

Pour obtenir le monopole de la fourniture de papeterie, M. Langlais a dû payer à MM. Pacaud et Mercier **$50,000**.

Pour obtenir le règlement d'une réclamation qui n'était pas exigible, M. Armstrong a dû payer à M. Pacaud **$100,000**.

Pour obtenir soi-disant le maintien d'un article du budget en sa faveur, M. Whelan a dû payer à MM. Pacaud et Tarte **$15,000**.

Pour obtenir la vente d'une édition du Code Municipal, M. Eusèbe Sénécal a dû payer à M. Lomer Gouin, gendre de M. Mercier, **$4,700**.

Pour obtenir la vente de sa collection de monnaies, M. Breton a dû payer à M. Geoffrion, trésorier du parti libéral, **$1,500**.

Nous n'en finirions pas si nous énumérions tous les cas où la barrière de péage a fonctionné.

Electeurs de la Province de Québec, si vous voulez que la barrière se relève, et que le paiement du tribut aux boodlers recommence, mettez au pouvoir MM. Marchand, Déchêne, Turgeon, Carrier et Cie!

COMMENT VOTAIENT LES LIBÉRAUX

QUAND ILS ÉTAIENT AU POUVOIR

ILS APPROUVAIENT LES DÉPENSES ET LES EMPRUNTS

Nous avons affirmé à plusieurs reprises que la plupart des représentants de l'opposition libérale qui crient aujourd'hui contre la taxe et les emprunts, ont été les piliers du régime qui, par ses dépenses folles, par sa politique extravagante, a rendu nécessaire des impôts nouveaux et créé la dette flottante pour laquelle il a fallu emprunter.

Nous allons rééditer quelques motions et quelques votes pour démontrer que les Déchêne, les Turgeon, les Gladu, les Pinault, les Bernatchez, les Chênevert, les Girard, les Lemieux, les Laliberté, les Parent, les Shèhyn, les Robidoux, les Tessier sont responsables de l'orgie de dépenses et du fardeau de la dette infligés au peuple par le régime Mercier.

Le 29 décembre 1890 M. Nant-l, alors simple député de Terrebonne, proposait l'amendement suivant :

Que tous les mots après "que," jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les suivants : "Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que dans l'espace de moins de quatre ans le gouvernement, dont les membres principaux réclamaient énergiquement contre le chiffre des dépenses des gouvernements précédents, ait porté les dépenses ordinaires de l'administration pour l'exercice dernier 1889-90 à la somme de $3,881,672.95, soit une différence de $849,065.70 sur les frais ordinaires d'administration de l'exercice 1885-86 ;

"Que cette différence s'accroît encore de la somme de $206,786.15 payée en 1889-90 pour des dépenses spéciales réellement imputables aux revenus, ce qui constitue, *au cours des trois exercices seulement, une augmentation totale de dépenses ordinaires de* $1,055,851.85 dans un budget d'à peine 4 millions de dollars ;

"Que cet *accroissement de dépenses sans parallèle dans notre histoire financière* n'est en rapport ni avec les besoins du service public, ni avec nos revenus réguliers, ni avec les progrès de la province, qui sont à peine appréciables par la classe agricole, décimée plus que jamais par l'émigration aux Etats-Unis, et qui sont stationnaires dans la colonisation du domaine public ;

"Que cet accroissement de dépenses met de plus en danger nos institutions politiques et portent atteinte au crédit de la province, *qui, pour équilibrer son budget ordinaire, est obligé de recourir aux emprunts à l'étranger et de taxer diverses industries* importantes, comme les mines et le commerce de bois, l'un des principaux éléments du travail national et de la prospérité publique.

"Que cette politique imprévoyante est de nature à arrêter le développement du pays, à appauvrir ses habitants déjà responsables de la dette fédérale du Canada et la dette municipale, scolaire et paroissiale ; et qu'en définitive cette accumulation de charges publiques devra conduire l'administration provinciale aux plus graves extrémités financières."

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour—Messieurs Beauchamp, Bédard, Blanchet, Duplessis, England, Grenier, Hall, Leblanc, Lessard, Marion, McIntosh, Nantel, Normand, Owens, Robertson.

Contre—Messieurs Bazinet, Béland, Bernatchez, Brunet, Cardin, Carrier, Chênevert, Côté, Déchêne, Desmarais, Duhamel, Fitzpatrick, Girard, Gosse-

lin, Laliberté, Lalonde, Langelier, Lemieux, Lovell, McShane, Marcotte, Mercier, Monfette, Morin, Parent, Pinault, Pouliot, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Shehyn, Ste-Marie, Tessier (Portneuf), Turgeon, Watts.

Ainsi la proposition est résolue négativement.—(Journaux de l'Assemblée Législative, 1890, vol. XXV, p. 321).

En votant contre cet amendement, les députés libéraux votaient pour approuver l'augmentation démesurée des dépenses, pour approuver le recours au système des emprunts pour masquer les déficits, pour approuver d'avance l'imposition de taxes rendues inévitables.

Le 23 décembre 1890, M. Milton McDonald, député de Bagot, proposait cet autre amendement :

Que tous les mots après " que ", jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les mots suivants :

" Cette Chambre se déclare prête à favoriser une politique de chemins de fer en rapport avec les moyens de la province, les besoins de l'agriculture et les progrès de la colonisation ;

" Mais attendu que la dette flottante est aujourd'hui de $6,762,033.86 ;

" Attendu que la dette consolidée de la province est actuellement de $21,448,666.67 ;

" Attendu qu'en juin 1886 la dette flottante n'était que de $2,256,222.38 ;

" Attendu qu'à cette même époque, la dette consolidée n'était que de $18,283,853.54 ;

" Attendu qu'à cette date le premier ministre du gouvernement actuel déclarait, à propos de certaines résolutions soumises à la Chambre, relativement à l'octroi de nouveaux subsides pour favoriser la construction de chemins de fer, dans une motion de non-confiance dirigée contre le gouvernement du jour, ce qui suit :

" Qu'il est évident qu'en contractant les nouvelles obligations que le " gouvernement veut imposer à la province, celle-ci sera forcée de faire, dans " un avenir très rapproché, des emprunts nouveaux de six à sept millions, " ce qui porterait notre dette consolidée à environ vingt-cinq millions, et " augmenterait le service de nos intérêts et de nos déficits annuels de trois à " quatre cent mille piastres."

" Attendu que le parti dont l'honorable premier ministre est le chef a endossé cette politique ;

" Attendu que, depuis cette date du mois de juin 1886, savoir, au mois de juillet 1888, des nouvelles résolutions, accordant des subsides à certains chemins de fer, au montant d'au-delà de trois millions et demi, ont été votées par cette Chambre ;

" Attendu que la dette flottante actuelle est de $6,762,033.86;

" Attendu que la dette consolidée est actuellement de $21,448,666.67, ce qui constitue une dette totale de $28,210,700.53, sans tenir compte du coût des nouvelles entreprises mentionnées au discours du trône;

" Attendu que, dès le mois d'avril 1885, l'honorable premier ministre, dans une motion de non-confiance présentée contre le gouvernement Ross à la Chambre d'Assemblée, affirmait que la province était, dès cette époque, exposée à un désastre financier qui devait la conduire à la taxe directe ou à la banqueroute;

" Cette Chambre regrette d'avoir à constater que, malgré la gravité de l'état actuel de nos finances, le gouvernement persiste à *augmenter toutes les dépenses ordinaires* de l'administration dans une telle mesure que nous ne pouvons entrevoir aucun moyen efficace de mettre sa politique à exécution sans avoir recours *à de trop lourds impôts* sur certaines industries particulières, et *sur le peuple en général.*"

Et l'amendement étant mis aux voix, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

Pour—Messieurs Beauchamp, Bédard, Blanchet, Desjardins, Duplessis, England, Grenier, Hall, Johnson, McDonald, McIntosh, Marion, Martin, Nantel, Normand, Owens, Poupore, Robertson, Spencer et Villeneuve.

Contre—Messieurs Bazinet, Béland, Bernatchez, Bisson, Boyer, Brunet, Cameron, Cardin, Carrier, Chênevert, Côté, Déchêne, DeGrosbois, Desmarais, Duhamel, Fitzpatrick, Gosselin, Laliberté, Lalonde, Langelier, Lovell, McShane, Marcotte, Mercier, Monfette, Parent, Pinault, Pouliot, Rainville, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Rochon, Shehyn, Ste-Marie, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), Turgeon et Watts.—(Journaux de l'Assemblée Législative de 1890, vol. XXV, p. 246.

En votant contre cet amendement les deputés libéraux votaient également pour approuver l'augmentation de la dette, l'augmentation des dépenses et le recours à des impôts nouveaux.

Et ce sont les députés qui ont donné de tels votes qui crient aujourd'hui contre un gouvernement qui a *diminué les dépenses ordinaires* de plus de **$800,000** !!

Nous ne voulons pas multiplier ces citations, mais nous croyons devoir encore donner un échantillon de la manière dont votaient ces messieurs.

Les journaux et les orateurs libéraux font grand bruit de quelques comptes d'avocats conservateurs qu'ils estiment trop élevés. Cependant, ces comptes d'avocats ont été faits pour des services réellement rendus à la province dans des causes qui la concernaient.

Mais que penser du fameux compte de $3,000 payé par le gouvernement Mercier à M. François Langelier pour ne rien dire dans une affaire qui n'intéressait aucunement la province? Eh bien vos députés libéraux ont voté, en 1889, pour approuver ce compte. Voici l'extrait des Journaux de la Chambre qui le prouve péremptoirement :

" La Chambre, en conformité de l'ordre, reprend le débat ajourné sur l'amendement proposé, aujourd'hui, à la question portant,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, (pour que la Chambre se forme de nouveau en comité de subsides), lequel amendement comporte que tous les mots après " Que ", jusqu'à la fin de la question, soient retranchés et qu'ils soient remplacés par les mots suivants :

" Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que le gouvernement ait payé à M. Frs. Langelier, C. R., le compte qui suit, savoir :

" Québec, 11 janvier 1889.

" Le gouvernement de Québec,

Dt à l'honorable F. Langelier, C. R.

" Dans l'affaire de la traverse de l'embranchement de la montagne de Pembina du chemin de fer du Pacifique par le chemin de fer de la vallée de la rivière Rouge.

" 1888. Nov. 2—Conférence avec l'honorable M. Mercier et discussion de la question constitutionnelle..........$	50 00
" Nov. 3—Conférence avec l'honorable M. Mercier et discussion de la question constitutionnelle.................	50 00
" Nov. 4 à 19—Honoraire pour préparation à la cause, entrevues avec l'honorable M. Mercier, correspondances avec l'honorable M. Mowat, recherches d'autorités, correspondance avec agent à Ottawa, etc.......	2000 00
" Nov. 19 à 25—Voyage à Ottawa pour la plaidoirie de la cause..	600 00
" Frais de voyage et déboursés...........................	300 00
	$3,000 00

" Approuvé ce 12 janvier 1888, à prendre sur les divers en général.

(Signé) HONORE MERCIER,
Premier Ministre.

" D'autant plus que notre province n'avait aucun intérêt dans l'affaire en question et vu que ce compte est exhorbitant ; les documents mis devant cette Chambre constatant :

" 1o. Que M. Langelier n'a eu à s'occuper de cette cause que du 2 novembre au 25 du même mois.

" 2o. Qu'il n'a eu à s'absenter de son bureau pour cette cause que du 19 au 25 du même mois.

" 3o. Qu'il à reçu le *case* tout préparé par l'honorable M. Mowat.

" 4o. Qu'il a joué le rôle d'un personnage muet devant la Cour Suprême, quoique cette Cour lui ait offert de l'entendre, à laquelle demande il a répondu en déclarant qu'il n'avait rien à dire.

" 5o. Qu'à part quelques études qu'il peut avoir faites sur la question, tout son travail a consisté à écrire quelques lettres à l'honorable Premier Ministre de cette province, des lettres où il s'applique surtout à apprécier le travail des autres.

" 6o. Cette Chambre est d'opinion qu'au lieu de se faire représenter par M. Francois Langelier devant la Cour Suprême dans une cause entre la province de Manitoba et la compagnie du chemin de fer du Pacifique, le gouvernement aurait mieux fait d'employer pour la colonisation et l'agriculture la somme de $3,000, payée à M. Langelier pour de prétendus services professionnels d'aucune utilité pour la Province."

" Et. l'amendement étant mis aux voix,—la chambre se divise; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

POUR—MM. Baldwin, Beauchamp, Blanchet, Bourbonnais, Casgrain, Desjardins, Duplessis, Faucher de Saint-Maurice, Flynn, Hall, Lapointe, Leblanc, Legris, Lynch, Martin (Bonaventure), McIntosh, Nantel, Owens, Picard, Spencer, Taillon et Tourigny.

CONTRE—MM. Basinet, Bernatchez, Bisson, Boyer, Cardin, Champagne, David, Déchêne (l'Islet), DeGrosbois, Dumais, Forest, Gagnon, Gladu, Goyette, Lafontaine, Laliberté, Lareau, Lemieux, Lussier, McShane, Morin, Murphy, Pilon, Rinfret, Robidoux, Rocheleau, Rochon, Shehyn, Sylvestre, Tessier, Trudel et Turcotte.—(Journaux de l'Assemblée Législative, 1889, p. 364.)

LES AVANT-COUREURS DE LA TAXE

OPINIONS DE MM. MERCIER, SHEHYN, ETC

Nous venons de montrer comment les députés libéraux votaient pour approuver l'augmentation des dépenses, l'augmentation de la dette. Nous croyons opportun de rappeler ici quelques déclarations de leurs chefs, qui étaient ni plus ni moins que l'annonce de taxes nouvelles Voici des extraits de discours prononcés par MM. Mercier et Shehyn durant la deuxième session de 1890 :

M. MERCIER ET LA TAXE

" Je suis sûr que si j'étais devant un auditoire, en dehors de cette Chambre, devant le peuple, je serais compris, quand je dirais au peuple de cette province : " Nous demandons *de vous imposer les charges nouvelles* pour

développer vos ressources, pour vous permettre de transporter vos produits aux grands marchés plus facilement et plus économiquement. Il est vrai que *vous allez payer plus de taxes* sous certains rapports, mais pour un centin que vous donnerez vous en recevrez vingt-cinq. Je fais appel à votre patriotisme, et je vous demande de supporter le gouvernment dans cette entreprise. Le peuple me répondrait : " Procédez, marchez de l'avant, sans crainte. Du moment que l'argent sera dépensé pour l'intérêt public ne craignez pas ; nous sommes assez intelligents pour vous comprendre et assez patriotes pour vous supporter." (Débats de la Législature, 54 Vict., 1890, p. 489.)

M. SHEHYN ET LA TAXE.

" J'avoue qu'il devient de plus en plus difficile de limiter la dépense de l'administration générale, à cause de l'augmentation de l'intérêt, et en raison de l'extension du service des travaux publics et autres qui correspondent à l'augmentation de la population. Constamment de nouvelles demandes se produisent, et de plus, il est presqu'impossible de résister à la pression exercée sur le gouvernement par le peuple qui veut une politique généreuse et en rapport avec les besoins du pays. Cependant, *que l'on veuille bien se rappeler qu'il est impossible, avec le produit seul de nos ressources ordinaires, de faire face aux exigences et aux besoins que nécessite une telle politique.* Le pays et la Chambre sont en faveur d'une politique vigoureuse tendant à hâter le développement de nos ressources, mais il ne faut pas oublier que ces choses ne peuvent s'accomplir *sans certains sacrifices* de la part de ceux qui profitent de cette politique ; après cela, que l'on ne vienne pas nous blâmer si la dépense n'est pas aussi restreinte qu'elle pourrait l'être, puisqu'il arrive assez fréquemment que ceux-là mêmes qui ont contribué pour leur large part à encourager la dépense, sont souvent les premiers, une fois leur but atteint, à oublier ce qu'ils avaient prôné."—(Débats de la Législature, 54 Vict., 1890, p. 234.

" Il ne faut pas se faire d'illusions, il est impossible de subvenir à de grands travaux d'un intérêt public, dont le résultat sera d'assurer une plus grande somme de progrès matériel, sans que le pays soit appelé *à faire quelques sacrifices.. ..*"

" Encore une fois, qu'il me soit permis de dire, comme je l'ai déjà exprimé dans plusieurs circonstances, que le peuple est en faveur d'une *politique énergique et vigoureuse*, mais une telle politique ne peut s'opérer *sans entraîner* quelques sacrifices de sa part. Ainsi, en accordant de nouveaux subsides pour les chemins de fer, en construisant des ponts en fer, en subventionnant largement la cause de l'éducation, en soulageant la misère, en aidant l'agriculture et la colonisation, en bâtissant de nouveaux édifices dont l'utilité ne saurait être contestée, en faisant des améliorations dans toutes les parties de la province, nous ne faisons que continuer la politique sanctionnée par les Législatures précédentes et imposée par les besoins réels du pays. Une telle politique ne peut être mise en vigueur sans voies et moyens.

" Il faut que le pays comprenne, comme il l'a déjà compris d'ailleurs, que pour améliorer sa condition *il faut qu'il lui en coûte.*"—(Débats de la Législature, 54 Vict., 1890, p. 249).

" *Nous avons augmenté la dette*, cela est incontestable, mais l'on sait également que si nous avons aujourd'hui une dette flottante assez considérable, il est facile d'en établir la raison d'être, ou, en d'autres mots, son origine. La politique des chemins de fer y figure pour une large part—politique considérée comme indispensable par toute la province. Que l'on veuille bien se rappeler qu'il est impossible d'exécuter d'aussi grands travaux *sans qu'il en coûte*. Si le pays veut des chemins de fer—et il en veut—*il lui faut s'imposer des sacrifices pour leur construction*. Les quelques sacrifices que lui impose une telle politique ne sont rien en comparaison des avantages qui en résulteront, puisqu'elle doit contribuer si puissamment au développement et à l'augmentation de notre richesse nationale."—(Débats de la Législature, 54 Vict., 1890, p. 509).

UNE INTERPELLATION DE M. LEMIEUX

L'interpellation suivante de M. Lemieux, et la réponse de M. Charles Langelier sont aussi bien significatives. C'était la taxe foncière qui montrait le bout de l'oreille :

" Par M. Lemieux.—Quelle était en 1880 la valeur totale des biens imposables dans la province de Québec, d'après les rôles d'évaluation transmis, d'après la loi, au Secrétaire de la province ?

" Réponse par l'honorable M. Langelier.—D'après les rapports de mon département, il appert ce qui suit :

$180,197,001 00 pour les municipalités rurales, en sus de 13 municipalités qui n'ont pas transmis de rapport ;
$ 83,014,995 00 pour les cités de Québec, Montréal et Trois-Rivières ;

$263,211,996 00 total pour la province.

" Par M. Lemieux.—Quelle était, en 1889-90, la valeur totale des biens imposables dans la province de Québec, d'après les rôles d'évaluation transmis, suivant la loi, au Secrétaire de la province ?

" Réponse par l'honorable M. Langelier.—

$172,541,848 00 pour les municipalités rurales, en sus de 227 municipalités qui n'ont pas transmis de rapport. Les cités de Québec, Montréal et Trois-Rivières n'ont pas transmis de rapport."
(Journaux de l'Assemblée Législative, 1890, vol. XXV, p. 38.)

LE COURONNEMENT DE L'ŒUVRE

UNE SESSION BIENFAISANTE ET TRIOMPHANTE

CE QUE LE GOUVERNEMENT FLYNN A FAIT POUR LE PEUPLE ET LA PROVINCE

Nous avons étudié l'œuvre accomplie par le gouvernement conservateur depuis son arrivée au pouvoir en 1891, et la manière dont il a réparé les ruines accumulées par le régime précédent.

Nous avons fait toucher du doigt les bienfaits de cette administration ; la restauration des finances, l'impulsion puissante donnée à l'agriculture l'ordre et l'honnêteté rétablis dans toutes les branches du service public. Il nous reste à jeter un coup d'œil sur ce que nous pouvons appeler le couronnement de cette œuvre. Nous voulons parler de la dernière session de la Législature, que tout le monde s'accorde à proclamer l'une des plus belles et des plus fructueuses qui aient eu lieu depuis la Confédération.

Durant cette session, l'honorable M. Flynn a developpé et exécuté toutes les parties de son programme, et cela, avec une habileté, une largeur de vues et un succès qui ont commandé l'admiration même de ses adversaires politiques.

Aucune session n'a été aussi bienfaisante pour le peuple et la province.

Nous allons jeter un coup d'œil sur les différentes mesures qui en ont marqué les étapes et qui resteront comme des pages lumineuses dans les statuts de la province.

LA LOI DU HOMESTEAD

LA RÉSERVE DES TRENTE MOIS ABOLIE

PROTECTION AUX COLONS

Une des meilleures et des plus bienfaisantes lois présentées par le gouvernement à la dernière session, est la loi du patrimoine franc du *homestead.*

Le changement, apporté à notre législation par cette loi, en faveur du colon spécialemement, est tout simplement une transformation radicale du mode d'acquisition, de conservation et de transmission des terrains acquis de la Couronne.

Toute personne qui, à l'avenir, achètera de la Couronne un ou deux lots, n'excédant pas une superficie de 200 acres, qui remplira les conditions actuelles d'établissements et obtiendra la patente ou titre de propriété de son ou de ses lots, deviendra propriétaire d'un *Homestead*, lequel, avec tous les objets, bestiaux, ustensiles de ménage et instruments aratoires énumérés dans le bill, sera protégé par la loi actuelle.

Nous ne saurions mieux faire connaître la portée de cette loi salutaire qu'en citant un passage du discours prononcé par M. Nantel en proposant son bill :

"Il est vrai, Monsieur l'Orateur, que nos lois protègent, dans une très large mesure, les biens-meubles du colon, mais à peine est-il en possession de la patente de son lot, que celui-ci peut être saisi et vendu pour de vieilles dettes, contractées longtemps avant que le malheureux débiteur ait eu l'idée de se faire colon.

"Et à quoi sert la protection des biens-meubles du colon, quand la terre, le fonds qui doit fournir les produits indispensables à l'existence, lui est enlevé ?

"Il n'est pas douteux qu'un grand nombre de colons négligent de prendre la patente de leur lot, retenus uniquement par la crainte de la saisie et de la vente.

"Généralement, Monsieur l'Orateur, on ne se fait pas colon par plaisir.

"Trop souvent, le plus souvent, c'est la dure nécessité qui pousse à cette extrémité, quand, criblé de dettes, dans l'impossibilité d'établir les enfants, forcé de quitter la vieille paroisse natale, on va s'enfouir dans la forêt.

"Si le lot une fois patenté, peut être saisi et vendu par autorité, s'il n'est pas protégé, qu'arrive-t-il ? Suivant l'expression si saisissante de Léon Donnat : 'la "famille est frappée tout entière dans son existence, les divers membres en sont "jetés sur le pavé, jeunes et vieux se trouvent par la déconfiture de leur chef, "nonseulement sans ressources, mais encore sans abri, le foyer est quelquefois "détruit à jamais.'

"Voilà ce qui arrive, quand le lot est patenté, au colon endetté avant la prise de possession de sa terre.

"Mais quand le lot n'est pas patenté, le colon ne se sent pas chez lui, les jugements rendus lui pèsent lourdement, l'accablent et le tiennent dans un perpétuel état d'inquiétude voisin de la plus dure servitude. Son courage s'émousse, toute ambition, tout amour-propre, tout esprit de progrès et d'initiative l'abandonnent.

"Sous le régime de la loi que je soumets à la Chambre, M. l'Orateur, il ne peut même venir à l'idée d'un créancier, dont la créance remonte à une date antérieure à l'occupation du lot, de rechercher s'il y a quelque chose de saisissable chez le colon, car les recherches seraient vaines et le coût en retomberait sur leur auteur.

"Le colon, se sentant absolument libre de toute inquiétude à cet égard, travaillera avec courage, énergie et confiance dans l'avenir.

"Sachant que chaque coup de hache qu'il portera aux arbres de la forêt, tournera à son bénéfice, assurera, même après sa mort, l'existence de sa famille et l'indépendance de ses enfants, il deviendra un homme nouveau, animé d'un zèle et d'une ardeur capables des plus grandes choses."

Cette loi du *homestead* était tellement bonne et favorable au peuple que les membres de l'opposition n'ont pas osé l'attaquer.

Jamais un gouvernement n'a plus fait pour les colons que le gouvernement actuel. Cette manne du homestead était le couronnement de l'œuvre qu'il avait commencée en 1892 en abolissant

LA RESERVE DES TRENTE MOIS

Le gouvernement Mercier avait passé une loi en vertu de laquelle le colon qui allait s'établir sur une terre non défrichée, était privé pendant trente mois de tout ce qui peut l'aider à récompenser le courage qu'il a eu de pénétrer dans la forêt. Pendant trente mois, le marchand de bois pouvait venir sur ce lot, et couper le bois, et y enlever par conséquent beaucoup de sa richesse. Or, on sait que les pauvres enfants de la province, qui, au lieu de s'en aller aux Etats-Unis, partent avec leur hache pour aller s'établir sur un lot non défriché, ont besoin de l'aide du gouvernement et surtout ils ont droit de profiter dans la mesure du possible, du bois qui s'y trouve à condition qu'ils soient des colons de bonne foi et qu'ils ne prennent pas des lots simplement pour s'emparer du bois. Quel avantage y avait-il, en vertu de la loi du regime Mercier, à aller prendre une terre dans la forêt, lorsque le colon était obligé d'attendre pendant trente mois le bon plaisir du marchand de bois ?

Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, l'hon. Commissaire des Terres de la Couronne, qui est maintenant Premier Ministre, a fait passer une loi abolissant cette réserve de trente mois et donnant au colon l'avantage, lorsque les conditions d'établissement seraient accomplies, d'appliquer la coupe du bois en paiement de son lot. La loi en question a été passée en 1892. (Statuts de 1892, 55-56 Victoria, chap. 18, pp. 49, 50.)

LA CONVERSION DE LA DETTE

CONDUITE ANTI-PATRIOTIQUE DE L'OPPOSITION

Le projet du gouvernement provincial de convertir notre dette a été l'un de ceux qui ont été l'objet de la plus vive approbation de la part de tous les hommes qui ont à cœur l'intérêt de la province.

Actuellement nous payons 4, 4½ et même jusqu'à 5 pour cent d'intérêt sur nos obligations. Cela est dû à ce que, à l'époque à laquelle nous avons contracté ces obligations, l'argent, trouvant des placements plus faciles, était plus rare, et d'autre part, à ce que notre crédit, n'étant pas encore bien assis, laissait dans l'esprit des capitalistes des doutes que la province devait racheter sous forme d'augmentation d'intérêt. Mais, depuis, notre crédit s'est raffermi, l'argent est plus facile à trouver et le taux de l'intérêt a diminué. Etant donné ces faits, devons-nous continuer de payer 4 et 5 pour cent d'intérêt si nous pouvons avoir de l'argent à 3 ou 3½ pour cent d'intérêt ? Il n'y a pas un homme sérieux qui le prétendra.

Or, pour arriver à ce résultat, il faut essayer. Le gouvernement actuel a essayé. Le trésorier est allé en Europe dans ce but, et après trois mois d'observations et de pourparlers, il est revenu demander à la chambre de faire un pas de plus et d'essayer de réaliser ce projet destiné à réduire de $150,000 à $250,000 nos intérêts annuels.

Et qu'avons-nous vu ?

Nous avons vu l'opposition présenter amendement sur amendement, pour retarder l'adoption de cette loi et embarrasser le gouvernement. Pourquoi ?

L'opposition est-elle contre une économie de $200,000 ?

Pourquoi cette hostilité sans raison ?

L'opposition à prétendu que c'est parçe que le gouvernement ne donnait pas assez de détails à la chambre. Or, tous ceux qui exigeaient des détails durant la dernière session étaient les mêmes qui en 1888 déclaraient qu'un gouvernement qui prépare un projet de cette nature ne doit pas rendre publiques ses négociations.

La raison, la seule et véritable raison de l'opposition du parti libéral à ce projet, c'était qu'il comprenait tout l'avantage que le gouvernement va retirer de cette opération.

En diminuant les intérêts annuels le gouvernement raffermit davantage son budget, l'équilibre entre les dépenses et les recettes se trouve assuré et même il peut compter sur une plus grande somme de ressources pour continuer le développement des différentes industries de la province.

C'est le couronnement de son œuvre de restauration et de réhabilitation financière de la province.

C'est un nouveau titre à la confiance et à la reconnaissance populaire. Voilà ce qui a fait mal au cœur de l'opposition.

Elle l'a comprise un peu tard lorsque, après ses amendements successifs, elle a voulu esquiver le vote sur la motion principale en disant : adopté sur division. Si ce truc avait pu réussir, elle serait allée dire au peuple qu'elle ne s'était pas opposée au projet lui-même, mais qu'elle voulait simplement l'entourer de plus de garanties. Mais le premier ministre l'a forcée à se prononcer carrément, et, mettant l'esprit de parti au dessus de l'esprit public, elle a voté contre ce projet par lequel le gouvernement veut réaliser $200,000 d'économies pour la province.

Voici le vote :

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Atwater, que les résolutions rapportées du comité général concernant la conversion de la dette de la province, soient maintenant lues une deuxième fois.

La motion principale est proposée et mise aux voix, puis la Chambre se divise comme suit :

Pour—MM. Allard, Atwater, Augé, Baker, Beauchamp, Bédard, Bouffard, Carbray, Cartier, Châteauvert, Cholette, Chicoyne, Desjardins, Doyon, England, Flynn, Girard (Lac St-Jean), Greig, Grenier, Hackett, Lacouture, McClary, Magnan, Marion, Martineau, Nantel, Normand, Panneton, Parizeau, Pelletier, Petit, Rioux, Savaria, Ste-Marie, Simpson, Spencer et Tétreau.—37.

Contre—MM. Bernatchez, Bisson, Caron, Cooke, Déchêne, Girard (Rouville), Gladu, Gosselin, Guerin, Laliberté, Lussier, Marchand, Morin, Pinault, Shehyn, Stephens, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), et Turgeon.—19. (Procès-verbaux de l'Assemblée Législative, décembre 1896, pp. 103-106.)

Les députés libéraux sont incapables de défendre ce mauvais vote.

Electeurs de la province, rappelez-vous que ces hommes, qui ont approuvé toutes les dépenses quand ils étaient au pouvoir, ont voté pour empêcher le gouvernement de faire $200,000 d'économie au bénéfice du peuple.

La conversion des subsides des chemins de fer

Un autre des actes importants de la dernière session, une autre des mesures de progrès et de sage administration du gouvernement Flynn, c'est la conversion des subsides des chemins de fer.

Voici en quoi consiste cette mesure :

Deux statuts ont été passés, l'un en 1882 et l'autre en 1886, relativement aux subventions en terres que la province accorde aux compagnies de chemins de fer. Le statut de 1882 n'accordait que des subventions en terres ; le statut de 1886 permit aux compagnies d'opter pour la conversion de ces subsides en terres en subsides en argent. Mais les terres, pour les fins de l'acte, étaient estimées à 70 centins, et les compagnies ne devaient recevoir d'abord que 35 centins en argent au fur et à mesure que leurs travaux seraient faits. Les seconds 35 centins étaint payables seulement lorsque les terres seraient vendues par le gouvernement et payées au trésor. Maintenant, les compagnies disent : où sont les terres qui représentent pour nous la valeur des seconds 35 centins ? Ces terres n'ont jamais été localisées ni arpentées ; par conséquent nous ne savons où les prendre. Faites donc exécuter les arpentages voulus et donnez-nous ce qui nous appartient, Autrement lorsque vous avez voté le statut de 1882, vous n'étiez pas sérieux Cette loi n'était qu'un leurre. Si vous étiez sérieux, montrez-nous nos terres.—Pour les montrer que faut-il faire ? Il faut les localiser et les arpenter, c'est-à-dire faire des dépenses considérables. Alors ne serait-il pas préférable de faire un arrangement qui débarrasserait la province d'une parti de ce passif. Telle est la question que le gouvernement s'est posée et qu'il a résolue en faisant adopter à la dernière session une loi par laquelle il s'est fait autoriser à faire avec les compagnies un arrangement par lequel celles-ci renonceraient aux trente-cinq centins par chaque acre de terre vendu pour recevoir immédiatement la moitié, au plus, de cette somme.

Nos adversaires essaient d'ameuter l'opinion contre cette sage politique. Ils prétendent que le gouvernement va payer $1,500,000 en argent comptant pour régler une obligation dont l'échéance était très éloignée. Le gouvernement Flynn répond à cela que les compagnies avaient le droit de faire délimiter les terrains qui leur avaient été votés par la Chambre, que les travaux d'arpentage que le gouvernement serait par conséquent obligé de faire immédiatement coûteraient plus de huit cent mille dollars, et de plus qu'en conservant les terres qu'il s'agit de racheter le gouvernement s'assure un revenu annuel bien supérieur à l'intérêt sur les $1,500,000 qu'il va falloir payer.

Cette prétention de l'hon. M. Flynn est-elle bien fondée. C'est l'hon. M. Shehyn, le trésorier libéral qui va donner la réponse. Dans son premier discours sur le budget, M. Shehyn disait en parlant de ces subsides en terre :

" Mais pour livrer ces terres aux acquéreurs il faut les arpenter, ce qui coûte 17 centins l'acre, en prenant la moyenne du coût de ces travaux. Pour 5,126,500 acres à 17 centins l'acre, les frais d'arpentage forment une somme de $871,505. (Discours budgétaire de 1887, p. 36.)

Premier point acquis. L'arpentage de 5,126,500 acres coûterait plus de huit cent mille dollars.

Or, en 1897, grâce aux largesses faites par M. Mercier, les compagnies ont droit, non pas à cinq millions d'acres mais à 9,415,000 acres. D'après M. Shehyn, le gouvernement aurait donc à dépenser, en travaux d'arpentage, uniquement pour remplir ses obligations envers les compagnies, une somme égale à $1,500,000 que l'on va donner pour le rachat des terres.

M. Shehyn, dans le même discours disait encore :

" En vendant ces terres vous diminuez d'autant les recettes provenant des bois et forêts. En calculant d'après les données fournies par le rapport du Commissaire des Terres pour 1886, c'est $91,954 de revenu annuel que vous enlevez au Trésor. Capitalisé à 5 p. c. ce revenu représente un principal de $1,839,099." (Discours budgétaire de 1887, p. 36.)

Deuxième point acquis.

Si cinq millions d'acres valent $1,839,088, il est évident que près de dix millions d'acres doivent valoir environ $3,600,000. C'est ce bien que le gouvernement Flynn va conserver à la province en payant $1,500,000, et en agissant ainsi il conserve à la province un revenu annuel d'environ $175,000 d'après M. Shehyn.

Et voilà les actes que l'opposition, y compris M. Shehyn, est obligée de condamner aujourd'hui parce qu'elle ne trouve pas d'autre chose à critiquer.

LA LOI D'EDUCATION

ENCOURAGEMENT À L'INSTRUCTION PRIMAIRE

UNE MESURE POPULAIRE ET PROGRESSIVE

Un des premiers articles du programme de l'honorable M. Flynn, c'était l'encouragement à l'instruction primaire, et il a tenu à honneur de remplir cette partie de son programme aussi efficacement que possible.

La loi qu'il a fait voter à la dernière session, après avoir prononcé un chef d'œuvre oratoire qui lui a valu les applaudissements enthousiastes de la Chambre tout entière, a été saluée avec joie par tous les amis de l'éducation dans la province de Québec. Le but du premier ministre a été de venir en aide aux enfants du peuple et de mettre à leur portée, plus largement, les bienfaits de l'instruction.

En même temps, le premier ministre a voulu secourir la classe si intéressante et trop négligée des instituteurs, en accordant aux plus méritants d'entre eux des primes qui seront à la fois pour eux, un aide matériel et un honneur.

Relever le niveau de l'enseignement, venir en aide aux municipalités pauvres, répandre davantage les bienfaits de l'instruction primaire, donner une impulsion nouvelle à notre système scolaire, tel a été le but que s'est proposé le premier ministre, dans ce projet de loi.

Il est inutile d'entrer dans de longs détails sur cette mesure. Elle créait pour l'instruction primaire une dotation de 1,500,000 acres de terre, dont le prix devra former un fonds qui, à 4 p. c. devra produire une somme de $60,000. Ce capital et son revenu constitueront le fonds des écoles élementaires.

La clause 3 de cette loi parle par elle-même : " Le revenu du dit fonds, " y lisons-nous, sera employé à développer l'instruction élémentaire dans les " municipalités pauvres, à aider les écoles dont sont appelés à bénéficier les " classes ouvrières dans les cités et les villes, à améliorer les conditions des " intituteurs des écoles élémentaires et des écoles modèles, à fournir gratui- " tement des livres de classes, et généralement, à répandre d'une manière " plus efficace l'instruction élémentaire dans toute la province."

Jusqu'à ce que ce fonds soit constitué, le trésorier de la province est autorisé à prendre tous les ans, sur le fonds consolidé du revenu, une somme de $50,000.00 applicable aux fins ci-dessus.

Le premier ministre a déclaré de plus qu'aussitôt que les ressources du trésor le permettraient, cette somme de $50,000.00 serait élévée jusqu'à $100,000.00 et même $150,000.00.

Comme on le voit, c'est là essentiellement une mesure progressive, une mesure dans l'intérêt du peuple de la province, une mesure qui fait honneur à l'homme d'état et au gouvernement qui en a fait un des articles de son programme.

Tous les grandes journaux du pays ont applaudi à cette magnifique politique éducationnelle du gouvernement conservateur de Québec, ceux-là mêmes qui s'étaient souvent distingués par d'injustes critiques contre nos institutions, ont dû lui rendre hommage.

LA LOI ELECTORALE

GUERRE A LA CORRUPTION

Epuration du suffrage

La loi électorale qui a été présentée à la dernière session a été une éclatante revendication de la loyauté du suffrage, car malheureusement, dans les grandes villes comme Montréal, Trois-Rivières et Québec, les listes des électeurs étaient faites d'une manière vraiment outrageante, ce qui constituait un véritable attentât à la liberté.

Une masse de personnes non qualifiées étaient sur ces listes, et une multitude d'électeurs réels n'y étaient pas. Le gouvernement résolut de remédier à un aussi scandaleux état de choses, et l'honorable Procureur Général, M. Pelletier, par un bill qu'il a fait adopter, a permis à ces grandes et importantes circonscriptions électorales d'avoir des listes, grâce auxquelles on peut obtenir une expression franche et loyale du sentiment de l'électorat.

Cette loi était le complément de celle que l'ancien Procureur Général, M. Casgrain, avait fait adopter l'année dernière et qui constituait une déclaration de guerre à la corruption et aux fraudes électorales, sous toutes leurs formes.

Jamais une législation aussi draconienne contre la corruption n'avait été adoptée par une Législature en ce pays.

Si les lois peuvent quelque chose pour extirper ce chancre qui ronge les pays constitutionels, la loi électorale de la province de Québec devra le guérir pour toujours.

Dans tous les cas, le gouvernement conservateur a donné une preuve de son désir de voir l'honnêteté régner dans les élections en faisant passer une loi aussi sévère, aussi implacable, et ces deux mesures, celle de l'année dernière et celle de cette année, constitueront l'un des meilleurs titres de ce gouvernement à la confiance de tous les honnêtes gens.

LA LOI REORGANISANT LES DE-PARTEMENTS

La loi pourvoyant à la réorganisation des départements publics a été aussi une preuve de l'esprit de progrès qui anime le gouvernement conservateur.

On a créé un département spécial de la Colonisation et des Mines en enlevant au département des terres de la Couronne et au département de l'agriculture, trop surchargés de besogne, des branches importantes et en abolissant le portefeuille de " Président du Conseil. "

De cette manière, on n'a pas augmenté le nombre des ministres, et on a démontré l'intérêt que le gouvernement portait à la colonisation, à laquelle tous les vrais patriotes doivent désirer de voir donner la plus vive impulsion.

C'est là une nouvelle preuve de la sollicitude du gouvernement conservateur pour la classe agricole.

Nous n'en finirions plus si nous voulions énumérer toutes les mesures importantes qui ont marqué le cours de la dernière session. L'abolition de la taxe sur les mutations de propriétés, l'adoption du Code de Procédure Civile—œuvre éminemment pratique et populaire, qui aura pour résultat de rendre moins coûteuse l'administration de la justice pour ceux qui ont besoin d'y recourir, et plusieurs autres lois importantes que nous pourrions ajouter à celles que nous avons mentionnées plus haut, formant un ensemble de législation qui suffirait seul à faire bénir le gouvernement conservateur par toutes les classes de notre population.

APPEL A L'ELECTORAT

LES DEUX RÉGIMES

LEQUEL CHOISIR ?

Maintenant la parole est à l'électorat de la province de Québec. C'est à lui que sont adressées les pages qui précèdent ; c'est à lui qu'incombe le grave devoir de choisir le régime auquel la province sera soumise durant les cinq prochaines années.

Electeurs de la province de Québec ! Voulez-vous avoir pour administrer vos affaires un gouvernement comme celui qui nous a déshonoré et pillé de 1887 à 1891 ;

Qui a augmenté les dépenses ordinaires de plus de **$1,500,000** en cinq ans ;

Qui a créé une dette flottante de plus de **13 millions** de piastres ;

Qui a augmenté la dette consolidée de **7 millions** de piastres ;

Qui a creusé un déficit de **$1,458,000.00** ;

Qui a ruiné le crédit de la province au point d'être réduit à émettre des obligations provinciales pour un terme de **2 ans** seulement et à des conditions qui équivalaient à **6½ ou 7 p. c.** d'intérêt par année ;

Qui a gaspillé l'argent du peuple de la manière la plus scandaleuse ;

Qui a vu s'opérer dans son sein ou à ses cotés, ces rapines formidables, ces effroyables boodlages :

Des **$100,000** de la Baie des Chaleurs ;

Des **$60,000** de la papeterie Langlais ;

Des **$25,000** du Sylviculteur ;

Des **$14,900** du Montréal & Ottawa ;

Des **$80,000** du chemin de fer de Témiscouata ;

Des **$5,000** de M. Lockwood ;

Des **$20,000** du chemin de fer de Hereford ;

Qui a donné le spectacle d'une barrière de péage fonctionnant presque ouvertement, faisant payer tribut à quiconque voulait obtenir un contrat, une faveur, une place, le paiement d'une réclamation, etc., etc. ;

En un mot, qui a conduit la province aux portes de la banqueroute, et qui a fait d'elle un objet de mépris pour toute la confédération.

Dans ce cas, votez pour M. Marchand et ses candidats, dont plusieurs d'entre eux, comme les Déchêne, les Carrier, les Robidoux, les Pinault, les Bernatchez, les Chênevert, les Tessier, les Morin, les Lemieux, etc., ont été les complices et les approbateurs criminels de cette orgie de gaspillages, de scandales et de spoliations.

Mais au contraire, voulez-vous continuer à voir vos affaires administrées par un gouvernement semblable à celui qui a réparé les désastres accumulés par le régime de la clique ;

Qui a diminué les dépenses contrôlables de **$816,000** ;

Qui a augmenté les revenus indépendamment des nouveaux impôts de **$426,447.03**.

Qui a transformé un déficit libéral de **$1,458,000** en un surplus de **$280,000** ;

Qui a diminué la dette de la province de **2 millions** de piastres ;

Qui a payé la dette flottante de **13 millions** de piastres léguée par M. Mercier sans dépasser le pouvoir d'emprunt de dix millions décrété par lui ;

Qui a donné un essort inconnu jusque là au progrès agricole, par les cercles agricoles, par la fondation d'une école d'industrie laitière, par l'œuvre des conférences agricoles, par la prime d'exportation du beurre frais et par la diffusion extraordinaire du journal d'agriculture, etc., etc.

Qui a rétabli le crédit de la province au point d'avoir pu obtenir pour nos bons une prime de **5** p.c., c'est-à-dire, d'avoir reçu **$105** pour chaque obligation de **$100** souscrite par nous, chose qui ne s'était jamais vue depuis que le pays existe ;

Qui a administré avec une telle honêteté qu'aucune accusation sérieuse et raisonnable n'a pu être portée contre aucun de ses membres ;

Qui a fait une place d'honneur dans son programme à l'encouragement donné à l'instruction des enfants du peuple ;

Qui a protégé et encouragé, par des lois sages et progressives, le cultivateur et le colon.

Dans ce cas, votez pour mettre au pouvoir l'honorable M. Flynn, un homme d'état dont le prestige est à l'heure qu'il est sans rival, et dont les collègues travaillent de toutes leurs forces à le seconder dans son œuvre de progrès.

Electeurs de la province de Québec ! Pensez à la responsabilité qui vous incombe ; pensez qu'il s'agit de vos intérêts les plus chers, de vos biens, de votre prospérité et de votre bonheur !

Votez sous le regard de Dieu, pour l'économie, l'ordre, l'honnêteté et le progrès contre le gâchis administratif, le gaspillage, le boodlage, la honte et la ruine.

TABLE DES MATIERES

LES ELECTIONS PROVINCIALES DE 1897

PAGES

Un régime réparateur........ 1

Les finances provinciales........ 2

Déficits et surplus........ 2

Les dépenses des deux régimes........ 7

Quelques-unes des économies réalisées par le gouvernement conservateur........ 9

Dépenses sessionnelles de l'Assemblée Législative........ 9

" du Conseil Législatif........ 11

" pour entretenir les bâtisses parlementaires........ 12

" du service civil........ 13

" pour l'administration de la justice........ 14

" du département des Terres........ 15

M. Marchand et l'économie........ 16

Un subterfuge de nos adversaires, l'argument de la moyenne........ 21

Les Taxes........ 26

M. Fitzpatrick et les taxes........ 31

Les taxes ont été enlevées........ 32

Les Emprunts, pourquoi ils ont eu lieu, à quoi ils ont servi........ 33

Sommes payées avec le produit des emprunts........ 38

La dette nette augmentée de près de $13,000,000 par les libéraux, diminuée de $2,000,000 par les conservateurs........ 44

La politique agricole du gouvernement conservateur........ 47

Les cercles agricoles........ 47

Le journal de l'agriculture........ 50

Les cercles, le journal et les conférences agricoles........ 54

L'école d'industrie laitière........ 55

La prime pour fabrication du beurre en hiver........ 56

Concours de produits laitiers........ 57

La prime d'exportation pour le beurre........ 58

Des chiffres éloquents........ 59

Les deux régimes et le budget agricole........ 61

La colonisation favorisée par les conservateurs........ 64

Les accusations des libéraux........ 68

PAGES.
Contrat Vallière 69
L'affaire Charlebois 73
La transaction de Beauport 76
L'affaire de l'emprunt français 82
Palais de Justice de Montréal 86
L'affaire Ouimet, de la Bruère, Chapais 92
Le Haras National 93
Pas de preuves, pas d'enquête 94
Pensions de retraites 95
Les scandales du régime libéral 97
Scandale de la Baie des Chaleurs 97
Scandale du Sylviculteur 99
" *de $149,000 du Montréal et Ottawa* 101
" *des $60,000 de la papeterie Langlais* 105
" *Whelan* 110
La barrière de péage 118
Comment votaient les libéraux quand ils étaient au pouvoir 119
Les avant-coureurs de la taxe 124
Opinions de MM. Mercier et Shehyn 124
M. Mercier et la taxe 124
M. Shehyn et la taxe 125
Une interpellation de M. Lemieux 126
Le couronnement de l'œuvre 127
La loi du homestead 128
La réserve des 30 mois 129
La conversion de la dette 130
La conversion des subsides des chemins de fer 132
La loi d'éducation 134
La loi électorale 136
La loi réorganisant les départements 137
Appel à l'électorat 138

AGES.
69
73
76
82
86
92
93
94
95
97
97
99
101
105
110
118
119
124
124
124
125
126
127
128
129
130
132
134
136
137
138